

Environnement Canada

Rapport sur le rendement **Pour la période se terminant le 31 mars 2001**

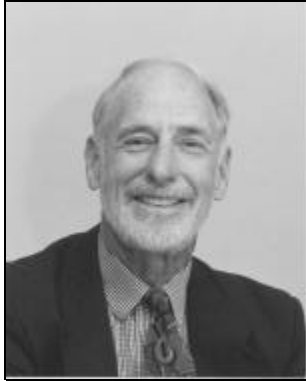


David Anderson
Ministre de l'Environnement

Table des matières

SECTION 1 : MESSAGE DU MINISTRE.....	1
SECTION 2 : CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	3
2.1 APERÇU DU MINISTÈRE	3
2.2 PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES	6
SECTION 3 : RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS	13
3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN.....	13
3.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE	39
3.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	62
3.4 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA GESTION, DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES.....	77
SECTION 4 : REGROUPEMENT DES RAPPORTS	93
4.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	93
4.2 GRANDES INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	94
4.3 RAPPORTS ANNUELS LÉGISLATIFS.....	95
SECTION 5 : RENDEMENT FINANCIER	105
5.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER	105
5.2 TABLEAUX FINANCIERS SOMMAIRES.....	105
Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)	106
Tableau 2 : Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars).....	107
Tableau 3 : Comparaison dans le temps des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)	109
Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)	110
Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)	111
Tableau 6 : Comparaison des dépenses prévues de 2000-2001 avec les dépenses réelles par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)	112
Tableau 7 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)	114
Tableau 8 : Passifs éventuels (en millions de dollars).....	115
SECTION 6 : AUTRES RENSEIGNEMENTS	116
6.1 PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS	116
6.2 INDEXE.....	117

Section 1: Message du Ministre



En tant que ministre responsable d'Environnement Canada, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du Ministère pour 2000-2001.

Dans le discours du Trône de janvier 2001, l'environnement a été reconnu comme étant l'un des éléments fondamentaux du plan élaboré par le Gouvernement du Canada afin d'apporter une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens. Environnement Canada a fait énormément de progrès, cette année, au plan du maintien d'un environnement sain et propre pour les Canadiens et de la préservation de nos espaces naturels.

Le présent rapport met l'accent sur les progrès réalisés en regard des priorités établies dans le Rapport sur les plans et priorités d'Environnement Canada pour 2000-2001. Ces priorités comprennent l'établissement d'une stratégie nationale d'assainissement de l'air pur, une nouvelle *Loi sur les espèces en péril*, la réponse à la menace des changements climatiques, la consolidation du leadership fédéral sur les questions d'eau douce et l'amélioration des services que nous fournissons aux Canadiens dans le domaine de la météorologie.

En regard de toutes ces priorités, Environnement Canada a continué de travailler en association avec tous les ordres de gouvernement, des particuliers, des collectivités autochtones, des organismes non gouvernementaux et l'industrie aux niveaux local, national et mondial. Maintenir un environnement sain et durable exige un effort concerté de la part de chacun d'entre nous. Ce n'est que par la coopération que nous arriverons à trouver des solutions efficaces aux problèmes environnementaux et à assurer un environnement sain et durable dès maintenant et pour les générations à venir de Canadiens.

Les progrès réalisés pendant l'année 2000-2001, mentionnés dans le présent Rapport sur le rendement, placent Environnement Canada dans une situation favorable pour lui permettre de continuer à remplir ses engagements dans l'avenir. Je suis très fier des réussites environnementales que nous inscrivons à notre actif cette année et j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui nous ont aidés à atteindre nos objectifs.

David Anderson, député

Ministre de l'Environnement

Section 2 : Contexte stratégique

2.1 Aperçu du Ministère

La présente section met l'accent sur les progrès réalisés en regard des priorités établies dans le Rapport sur les plans et priorités d'Environnement Canada (RPP) pour 2000-2001. Ce rapport de rendement tient aussi lieu de rapport annuel sur les sciences et la technologie d'Environnement Canada.

2.1.1 Mandat, vision et mission

MANDATE

Le mandat du ministre de l'Environnement consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol; il consiste aussi à préserver les ressources renouvelables du Canada, notamment les oiseaux migrateurs, la flore et la faune sauvages en général, à conserver et à protéger les ressources en eau du Canada, à fournir des services météorologiques, à assurer le respect des règles prises par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis relativement aux eaux limitrophes, à coordonner les plans et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement (*Loi sur le ministère de l'Environnement*).

- Les lois et les règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes peuvent être consultés à l'adresse : <http://www3.ec.gc.ca/EnviroRegs>.

MISSION

La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et sauvegardé. À cette fin, nous entreprenons et faisons valoir des programmes qui visent à :

- protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution;
- conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains;
- permettre aux Canadiens de s'adapter aux influences météorologiques et autres répercussions environnementales sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.

NOTRE VISION

À Environnement Canada, nous voulons un Canada :

- où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement
- où l'environnement est ainsi soutenu au bénéfice des générations actuelles et futures.

2.1.2 Obtenir des résultats grâce aux secteurs d'activité

Environnement Canada s'efforce de remplir son mandat, qui consiste à conserver et à protéger notre patrimoine naturel, ainsi qu'à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, grâce aux efforts de ses quatre secteurs d'activité axés sur les résultats que sont la nature, un environnement sain, des prévisions météorologiques et environnementales de même que la gestion, l'administration et les politiques.

Chaque secteur d'activité est organisé de manière à atteindre un but à long terme. Chaque but comprend deux ou trois objectifs à long terme plus précis qui, à leur tour, sont divisés en une série de cibles distinctes et réalisables.

Ces secteurs d'activité et leurs objectifs à long terme, appelés résultats à long terme, fournissent le cadre de gestion et de responsabilisation internes, ainsi que de communication de l'information. Les résultats à long terme contribuent aussi à donner une orientation stratégique stable, axée sur les résultats, qui sert à guider l'organisation des pressions auxquelles est soumis le Ministère, ainsi que les priorités à court terme visant à éliminer ces pressions.

Environnement sain	Nature
<p>But stratégique Dans le secteur d'activité de l'environnement sain Environnement Canada travaille à protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution n.</p> <p>Résultats à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air. • Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes. 	<p>But stratégique Dans le secteur d'activité de la nature, Environnement Canada travaille à conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains.</p> <p>Résultats à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la diversité biologique. • Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes. • Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.
Prévisions météorologiques et environnementales	Gestion, administration et politiques
<p>But stratégique Dans le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, Environnement Canada travaille à permettre aux Canadiens de s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.</p> <p>Résultats à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des effets des phénomènes météorologiques et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie. • Adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces. 	<p>But stratégique Dans le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada travaille à la gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.</p> <p>Résultats à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorités et plans de politiques stratégiques et intégrés. • Organisation bien rodée appuyée par des services communs efficaces et novateurs.

Chaque secteur d'activité est dirigé par un sous-ministre adjoint qui en assure le leadership fonctionnel, tout en établissant une responsabilisation partagée au sein du Ministère relativement aux priorités, aux stratégies et aux résultats en matière de rendement.

- Pour plus de détails sur le cadre de planification, de rapports et de responsabilisation d'Environnement Canada, consultez : http://www.ec.gc.ca/introec/org_min.htm#cg

Les secteurs d'activités ne sont pas isolés les uns des autres. Chacun apporte des contributions importantes au succès des autres. Ils ont en commun des domaines d'intérêt tels que la qualité de l'air, les changements climatiques et les effets sur l'environnement, et ils travaillent en coopération pour obtenir des résultats.

Sur le plan organisationnel, le Ministère est divisé en cinq services à l'administration centrale et en cinq régions, auxquelles s'ajoutent la Direction générale des ressources humaines et des bureaux ministériels. Les structures organisationnelles d'Environnement Canada recourent les secteurs d'activité selon une approche matricielle de gestion qui permet d'exécuter les programmes de manière à tenir compte des besoins des clients et des différences régionales.

Environnement Canada exécute ses programmes en misant sur ses connaissances scientifiques et techniques, combinées à une solide compréhension régionale des facteurs sociaux, culturels et économiques qui déterminent les attitudes, les perceptions et les comportements. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada contribuent à réaliser la vision nationale de l'environnement à l'échelle locale. Ils travaillent en collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités locales et d'autres groupes, dans tout le pays, et les encouragent à fixer des buts qui tiennent compte des écosystèmes locaux et régionaux. Ils fournissent des renseignements scientifiques, des instruments pour passer à l'action, et ils offrent des occasions de partager les expériences et les leçons apprises. De plus, ils contribuent à accroître la capacité de tous les intervenants d'apporter des changements qui amélioreront leur qualité de vie.

Liens entre les secteurs d'activité

Les diverses composantes de l'environnement sont toutes reliées les unes aux autres. Chaque jour, il y a interaction entre l'atmosphère et chaque écosystème et chaque personne. Bien que les questions atmosphériques et leurs répercussions semblent n'avoir aucun lien entre elles, il y en a de solides entre les divers aspects des changements atmosphériques. Ces questions atmosphériques planétaires sont les intégrateurs de nos secteurs d'activité. Par exemple, certains produits chimiques associés aux changements climatiques contribuent aussi au smog, à l'acidification et à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique. Les données scientifiques de toutes ces questions atmosphériques jouent un rôle dans le déclin, l'invasion et l'adaptation des espèces, l'adaptation des humains et leurs processus économiques, la production des services environnementaux et l'élaboration des politiques et des protocoles. Ces liens représentent la clé de l'atténuation des questions relatives aux changements atmosphériques. Les stratégies visant à réduire les gaz à effet de serre produiront des résultats visibles dans d'autres domaines atmosphériques, ainsi que sur la santé des écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine. Par l'interdépendance de ses secteurs d'activité et sa structure matricielle, le Ministère s'est organisé de façon à tenir compte de ces liens profonds.

2.1.3 Information financière par secteur d'activité

Environnement sain	231 278 000 \$ 185 343 535 \$ 172 982 137 \$
Nature	172 437 793 \$ 188 505 299 \$ 177 098 695 \$
Prévisions météorologiques et environnementales	232 998 999 \$ 247 902 355 \$ 237 573 601 \$
Gestion, administration et politiques	108 165 658 \$ 124 366 461 \$ 129 679 289 \$
Total brut 2000-2001	744 880 450 \$ 746 117 650 \$ 717 333 722 \$
Dépenses prévues <i>Autorisation totale</i> Dépenses réelles	
Détails fournis au tableau 2.	

2.2 Progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques

2.2.1 Points saillants des progrès réalisés par rapport aux priorités

Dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001*, Environnement Canada mentionnait quatre priorités stratégiques qui devaient guider les mesures à prendre par les secteurs d'activité. Elles étaient :

- La pureté de l'air et de l'eau,
- Les espèces en péril,
- Les changements climatiques,
- La météorologie – pour protéger les Canadiens.

Les points saillants des progrès réalisés à l'égard de chacune de ces priorités sont décrits ci-dessous.

PURETÉ DE L'AIR ET DE L'EAU

Environnement Canada a fait des progrès dans le cadre de plusieurs initiatives visant à améliorer la **qualité de l'air**. La signature de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air entraînera d'importantes réductions des émissions transfrontalières. En avril 2000, le ministre de l'Environnement a annoncé une stratégie décennale sur d'assainissement de l'air qui s'attaquera à des problèmes tels que les normes relatives aux véhicules et aux carburants, la pollution transfrontalière, les secteurs industriels, les recherches scientifiques sur la qualité de l'air et la participation des Canadiens et des collectivités.

Plan intérimaire concernant les matières particulaires et l'ozone

« Le Plan intérimaire démontre clairement comment le gouvernement du Canada réduira les polluants atmosphériques ciblés qui causent le smog et qui peuvent nuire à la santé ou entraîner la mort. Nous poursuivrons nos initiatives pour réduire les émissions atmosphériques nocives, et nous continuerons aussi à organiser nos activités de façon plus scientifique, à intervenir davantage auprès des Canadiens et Canadiennes et à leur offrir un gouvernement plus écologique. »

Ministre de l'Environnement (Canada)

En juin 2000, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, sauf le Québec, ont adopté de nouvelles normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone, deux des principaux composants du smog. Ces normes constituent la base du programme de gestion de la qualité de l'air au Canada pour la prochaine décennie.

La ratification de la Convention mondiale sur les polluants organiques persistants (POP) (aussi appelée Convention de Stockholm sur les POP) réduira ou éliminera les émissions de douze substances toxiques dont les biphényles polychlorés (BPC), le dichlorodiphényltrichloréthane (DDT), les dioxines et les furannes.

- Consultez la description du rendement concernant la pureté de l'air à la section 3 du présent rapport – Signature de l'Annexe sur l'ozone (page 21) et Programme fédéral sur les véhicules et les carburants (page 24).
- Pour plus de détails à propos des questions de pureté de l'air pur et de protection de notre environnement, consultez : http://www.ec.gc.ca/air/introduction_f.cfm

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a affirmé son engagement à diriger l'élaboration de lignes directrices nationales plus sévères concernant la **qualité de l'eau** en améliorant les recherches scientifiques et en continuant à collaborer avec ses partenaires. Tirant parti des connaissances spécialisées qui existent au sein du gouvernement et dans tout le pays, il a l'intention de renforcer le rôle de l'Institut national de recherche sur les eaux.

Les efforts d'Environnement Canada en matière de protection des ressources en eau sont dirigés vers la collaboration avec les provinces et les territoires, dans le contexte du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), afin d'examiner les questions de priorité relativement aux eaux douces. Le Ministère continue aussi de tirer parti des succès réalisés dans le cadre de ses six initiatives axées sur l'écosystème. Ces initiatives sont des efforts coopératifs visant les écosystèmes particuliers en vue d'apporter des solutions à des problèmes environnementaux complexes.

- Consultez la description du rendement relativement à l'eau à la section 3 du présent rapport – L'eau (page 56) et les Initiatives axées sur l'écosystème (page 58).

- Pour plus de détails à propos des questions relatives à qualité de l'eau, consultez : http://www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanwater_e.htm

LES ESPÈCES EN PÉRIL

En avril 2000, le ministre de l'Environnement a annoncé la stratégie fédérale sur **les espèces en péril**, qui comportait trois parties : la nouvelle loi fédérale (la *Loi sur les espèces en péril*); des mesures visant à tirer parti de l'Accord pour la protection des espèces en péril; des programmes efficaces d'intendance et de mesures incitatives (Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril). Dans le discours du Trône de janvier 2001, le gouvernement confirmait son intention de déposer de nouveau la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada a franchi un jalon important, en février 2001, au moment du dépôt, à la Chambre des communes, du projet de loi C-5, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), et il continue de guider activement la loi tout au long du processus parlementaire. Le Ministère favorise un certain nombre d'initiatives d'intendance permettant aux propriétaires fonciers de protéger et de conserver l'habitat des espèces en péril, notamment le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril et le Programme des dons écologiques. Plus de 60 partenariats d'intendance de l'habitat ont été établis avec les Premières nations, les propriétaires fonciers, les utilisateurs des ressources, les fiduciaires pour la protection de la nature, les provinces, le secteur des ressources naturelles, les sociétés communautaires de protection de la nature, les établissements d'enseignement et les organismes de conservation.

- Se reporter à la section 3 du présent rapport pour connaître les détails du rendement concernant les espèces en péril (page 43) et les oiseaux migrateurs ainsi que la protection de l'habitat (page 46).
- Pour plus de détails sur les espèces en péril du Canada et leur rétablissement, consultez : <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/sar/>

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'Accord conclu à Bonn contient tous les éléments nécessaires pour que le Canada envisage la ratification du Protocole de Kyoto l'année prochaine.

Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le **changement climatique**, publié en octobre 2000, représente la contribution fédérale au premier plan d'activité national sur les changements climatiques. Il permettra au Canada d'atteindre le tiers de l'objectif auquel il s'est engagé à Kyoto, réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 65 mégatonnes par année pendant la période d'engagement de 2008-2012.

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada jouent des rôles clés dans la mise en œuvre du Plan d'action 2000, de concert avec d'autres ministères. Les initiatives particulières du *Plan d'action 2000* permettront :

- de tripler la capacité de production d'éthanol à partir de la biomasse, ce qui pourrait permettre de faire en sorte que 25 % de l'approvisionnement total en essence du Canada contiennent 10 % d'éthanol;
- d'atteindre de nouveaux objectifs d'efficacité des carburants de véhicule d'ici 2010, mesure appuyée par une campagne de sensibilisation destinée aux consommateurs afin de favoriser la compréhension de l'importance d'acheter des véhicules propres et efficaces et d'adopter de bonnes pratiques de conduite et d'entretien;

- d'appuyer des projets pilotes visant à démontrer les meilleures technologies et stratégies de transport urbain pour la réduction des émissions;
- de quadrupler la consommation des sources d'énergie à faible taux d'émissions par rapport aux taux actuels, en achetant 20 % des besoins d'électricité du gouvernement fédéral de sources renouvelables.

Le Canada continuera d'élaborer des solutions qui lui permettront d'atteindre le reste de l'objectif fixé à Kyoto.

Dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères, des entreprises, des groupes communautaires, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées, Environnement Canada continue d'améliorer la compréhension des changements climatiques grâce à la composante de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Jusqu'à maintenant, 393 projets ont reçu des contributions du FACC, totalisant 101 M\$.

- Consultez la description du rendement à la section 3 du présent rapport – Stratégie d'intervention nationale (page 17); Changements climatiques – Sciences (page 74); Collaborer avec ses partenaires en vue de réduire les niveaux de GES (page 82).
- Pour plus de détails sur les travaux d'Environnement Canada dans le domaine des changements climatiques, consultez : http://www.ec.gc.ca/air/introduction_f.cfm

MÉTÉOROLOGIE – POUR PROTÉGER LES CANADIENS

En service 365 jours par année, 24 heures sur 24, Environnement Canada diffuse des prévisions météorologiques et des avertissements exacts et en temps opportun destinés au public et à des clients dans le secteur commercial et celui des transports, prévisions qui aident à réduire les pertes et les dommages résultant de catastrophes naturelles. Grâce au **Service météorologique du Canada**, Environnement Canada fournit des

Chaque année, le Service météorologique du Canada diffuse environ 14 000 avertissements de phénomènes météorologiques violents et 3 500 avertissements sur les dangers de la glace et fournit à peu près 500 000 prévisions météorologiques destinées au public, 200 000 prévisions météorologiques maritimes et 400 000 prévisions aéronautiques.

avertissements pour la santé, la sécurité de même que pour l'adaptation et la réduction des pertes économiques. Il diffuse aussi l'information météorologique et environnementale nécessaire pour permettre aux Canadiens de prendre des décisions éclairées à propos de leur santé, de l'efficacité de leur économie et de la qualité de leur environnement.

Depuis le printemps 2000, cinq radars Doppler ont été installés à Franktown, dans le sud-ouest d'Ottawa, à King dans le sud-ouest de l'Ontario, à Montreal River, près de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, à Spirit River, en Alberta, et à Victoria (sur le mont Sicker, près de Duncan, Colombie-Britannique). Un produit amélioré sur le refroidissement éolien a été mis au point afin d'améliorer l'exactitude des avertissements de refroidissement éolien adressés aux Canadiens, ce qui leur permettra de prendre de bonnes décisions afin d'éviter les blessures dues à des froids extrêmes. Le Ministère diffuse aussi des renseignements météorologiques par téléphone, à la télévision et par Internet.

- Consultez la description du rendement à la section 3 du présent rapport – Systèmes de surveillance (page 67)

- Pour plus de détails à propos du service météorologique du Canada, consultez : http://www.msc.ec.gc.ca/index_f.cfm?

2.2.2 Progrès réalisés par rapport à d'autres domaines d'intérêt continu

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon des directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, ce document fournit les informations sur le rendement qui permettent la surveillance parlementaire relative à la mise en place de la Stratégie de **développement durable** d'Environnement Canada.

- Se reporter à la section 4.1 à la page 93, " Stratégie de développement durable "

POURSUITE DE L'EXCELLENCE DANS LE SECTEUR DES SCIENCES D'ENVIRONNEMENT CANADA

Les récents événements dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ainsi que de la santé et de la sécurité publiques ont contribué à accroître les préoccupations du public à l'égard de la capacité du gouvernement d'appliquer efficacement les conseils des scientifiques à la prise de décisions. Les Canadiens exigent que le gouvernement impose une ligne de conduite raisonnable et diligente d'action afin de réduire les risques pour leur santé, leur environnement et leurs entreprises.

Ces développements ont une grande importance pour Environnement Canada en tant que principal fournisseur de **science et de technologie** (S-T) fédéral et pour l'accomplissement de son mandat qui est d'aider les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et conservé. Les activités scientifiques représentent environ 70 % des dépenses du Ministère. Le quart de ce montant est consacré aux travaux de recherche et développement.

Environnement Canada oriente l'évaluation de la gestion et du rendement de ses programmes de S-T d'après les principes de la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie, élaborée en 1996, le Conseil d'experts en science et en technologie (CEST) qui dispense au gouvernement fédéral des conseils spécialisés sur les questions internes touchant les sciences et la technologie, et du Conseil consultatif d'Environnement Canada en sciences et en technologie.

Répercussions et avantages – Avancement des connaissances

Les travaux en S-T d'Environnement Canada lui permettent d'acquérir les connaissances et les outils scientifiques essentiels pour informer les Canadiens afin qu'ils puissent prendre des décisions responsables face aux problèmes existants et aux nouveaux qui se poseront. Environnement Canada est l'organisme qui apporte la plus grande contribution du pays aux sciences environnementales et météorologiques, puisque plus de 25 % des publications canadiennes en sciences environnementales lui sont attribuées. Les principales contributions des sciences aux secteurs d'activité pendant la période de planification sont décrites à la section 3 sous les différents secteurs d'activité.

- Consultez la description du rendement à la section 3 du présent rapport – Programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire (page 31); Indicateurs environnementaux nationaux (page 50); Évaluer les effets environnementaux cumulatifs (page 53); Délais et exactitude des avertissements (page 65) et Changements climatiques – Sciences (page 74).

Réalisations particulières

Le CEST a récemment rendu public un rapport intitulé *L'excellence en sciences et en technologie dans la fonction publique (ESTFP)*. Ce rapport fournit des directives sur les mécanismes appropriés pour mesurer l'excellence dans la réalisation et la gestion des activités gouvernementales en sciences et technologie. Il recommande de fonder les activités scientifiques fédérales sur quatre piliers que sont un leadership fort et une bonne gestion, ainsi qu'une capacité de répondre aux besoins et une interface des sciences/politiques efficace. Tout au long de la période de planification, Environnement Canada a évalué son rendement dans plusieurs domaines par rapport aux conditions du cadre. Voici quelques réalisations particulières :

- Un examen par Environnement Canada des moyens de conclure des partenariats et de créer des réseaux pour obtenir des démarches plus efficaces et intégrées. En particulier, Environnement Canada étudie présentement un réseau canadien des sciences de l'environnement qui servira de pivot à un réseau de renseignements, une sorte de réseau de réseaux et de point central de coordination pour les sciences environnementales au Canada. Bien qu'il soit encore au stade conceptuel de son développement, ce réseau est envisagé comme moyen de fournir des liens entre les différents réseaux et entre les utilisateurs et les fournisseurs d'information scientifique au sujet de l'environnement. Il pourrait aussi servir d'outil approprié pour rendre compte des questions environnementales intersectorielles et pour élaborer un programme de sciences environnementales pour le Canada.
- Sous la direction du Conseil consultatif en S-T d'Environnement Canada, Environnement Canada a produit un **Cadre de communications scientifiques** qui expose les pratiques d'excellence des communications dans le domaine des sciences, notamment en ce qui concerne les publications techniques et générales, l'analyse du cycle de vie des dossiers et la prévision des enjeux, les relations avec les médias, la coordination et la coopération avec les citoyens et les intervenants.
- Dans le domaine des **valeurs et de l'éthique**, Environnement Canada a organisé des ateliers afin de faire participer le personnel des S-T au dialogue sur les valeurs et la prise de décisions en matière d'éthique, et obtenir une indication du genre de dilemmes moraux auxquels le personnel est généralement confronté dans le cadre de son travail. Le projet a fourni à Environnement Canada un certain nombre de recommandations dont il pourrait tenir compte pour faire progresser le programme des valeurs et de l'éthique.
- Environnement Canada a obtenu environ 425 000 \$ du Secrétariat du Conseil du Trésor pour un projet pilote d'un an dans le cadre de la **Stratégie d'offres d'emploi aux diplômés**. Le projet, qui a été mis en œuvre en collaboration avec d'autres ministères à vocation scientifique, vise à assurer une certaine continuité des programmes dans les domaines de base essentiels grâce au recrutement de récents diplômés en S-T avant le départ de cadres supérieurs.
- Des progrès ont été réalisés au plan des efforts de recherche fédéraux sur un certain nombre de dossiers. Un plan de mise en œuvre pour les substances qui perturbent le système endocrinien a été élaboré conformément à un protocole d'entente conclu par les 5RN¹.

¹ 5RN est un partenariat de cinq ministères (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada) dont les travaux en sciences et technologie sont axés sur le développement durable dans les secteurs des ressources naturelles du Canada.

Environnement Canada a aussi rédigé une stratégie de recherche préliminaire visant à permettre de mieux comprendre les effets sur l'écosystème des organismes génétiquement modifiés, et a entrepris des consultations interministérielles sur la stratégie. De plus, les ministères fédéraux discutent de leurs activités de recherche respectives sur l'eau et explorent des possibilités de travailler ensemble à des questions précises.

- L'Institut national de recherche sur les eaux a été évalué en regard du rapport de 1999 du **Vérificateur général sur les caractéristiques d'un organisme de recherche sainement géré**. Les résultats de la vérification sont positifs et il est possible d'en tirer de nombreuses leçons pour le Ministère en ce qui concerne les outils, les méthodes et les bonnes pratiques de gestion, mais aussi quant à l'attention à accorder à la gestion des ressources humaines et au maintien d'un milieu de travail ouvert et favorable.
- Pour plus de détails sur les sciences et la technologie à Environnement Canada, consultez : http://www.ec.gc.ca/scitech/index_f.htm

MODERNISATION DE LA GESTION

La **modernisation de la gestion** à Environnement Canada est axée sur l'engagement du gouvernement du Canada de fournir un service de la plus haute qualité possible au public. Elle vise quatre domaines critiques (orientation vers les citoyens, valeurs, résultats et dépenses responsables) d'un secteur public efficace. La modernisation de la gestion à Environnement Canada consiste à améliorer la façon dont le Ministère dépense, travaille et contribue à remplir ses engagements environnementaux. Elle consiste aussi à améliorer la capacité actuelle de gestion d'Environnement Canada.

Au cours de la dernière année financière, la principale réalisation d'Environnement Canada a été d'accroître la sensibilisation aux éléments fondamentaux de la gestion moderne. Le Ministère a aussi recueilli des renseignements de grande valeur sur l'état de la capacité de gestion d'Environnement Canada et a défini les mesures nécessaires pour continuer de s'améliorer. Le Ministère élabore présentement un plan d'action qui doit être entièrement mis en œuvre d'ici l'automne 2004.

- Consultez la description du rendement à la section 3 du présent rapport – Mettre en œuvre le cybergouvernement (page 87); Prendre des mesures pour donner suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (page 90).

Section 3 : Rendement des secteurs d'activités

On trouvera dans la présente section des renseignements détaillés sur le rendement de certains aspects de chacun des quatre secteurs d'activités d'Environnement Canada. Ces aspects ont été choisis parce que certains jalons importants ont été franchis pendant la période à l'étude, on anticipe de l'intérêt de la part des parlementaires et du grand public et ils ont un lien étroit avec les priorités gouvernementales.

- ▶ Pour plus de détails sur les réalisations concernant les engagements en matière de rendement établis dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001* du Ministère, consultez : http://www/ec.gc.ca/dpr/2001/table_f.htm.

3.1 Secteur d'activité de l'environnement sain

Par l'intermédiaire de son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens et leur environnement des sources de pollution nationales et mondiales. Le Ministère vise tout particulièrement deux résultats à long terme :

- réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air;
- comprendre et prévenir ou réduire les menaces que posent, pour la santé humaine et environnementale, les substances toxiques et autres substances préoccupantes.

Les activités associées aux résultats touchant les substances toxiques et la qualité de l'air sont gérées conformément à un modèle de solution de problème qui suit le cycle de vie d'un problème environnemental type – définition du problème, élaboration de solutions, mise en œuvre des solutions et suivi du rendement. Nos activités commencent par des recherches sur la substance toxique et une évaluation de ses effets sur l'écosystème. Les travaux se poursuivent par l'élaboration de solutions de gestion et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des risques les mieux appropriés. Enfin, on surveille l'écosystème de façon à s'assurer que les résultats environnementaux souhaités sont obtenus. Le cycle recommence si d'autres problèmes sont décelés au cours des activités de surveillance ou dans les résultats de nouveaux travaux de recherche.

Information financière relative aux résultats à long terme

Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	97 091 911 \$
	68 834 579 \$
	63 009 057 \$
Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	134 186 089 \$
	116 508 956 \$
	109 973 080 \$
Total brut 2000-2001	231 278 000 \$
	185 343 535 \$
	172 982 137 \$
Dépenses prévues	
Autorisation totale	
Dépenses réelles	

Résultat à long terme : Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

En général, tous les problèmes de qualité de l'air sont étroitement liés. Ils sont par exemple liés par des sources communes de polluants qui contribuent à des problèmes multiples et qui ont des effets communs sur la santé et l'environnement. Nous tentons de plus en plus de prendre des mesures qui, pour un même investissement de ressources, auront des effets positifs multiples. Le résultat touchant la « *qualité de l'air* » est donc divisé en cinq domaines d'intérêt qui l'appuient à long terme. Le tableau qui suit permet de mettre en perspective ces cinq domaines d'intérêt, ainsi que les indicateurs à long terme et les objectifs, et les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Changement climatique	<p>Indicateur : Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Objectif : Réduire les émissions totales de gaz à effet de serre à 6 % sous les niveaux de 1990, entre 2008 et 2012.</p>	<p>√ Stratégie nationale d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une Stratégie nationale d'intervention et un plan d'affaires triennal. <p>Fonds d'action pour le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrer la composante d'éducation et de sensibilisation du public; co-administrer la composante des sciences, des répercussions et de l'adaptation et celle des mesures technologiques anticipées. <p>Énergie verte de l'Ontario</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'acquisition par des démonstrations d'énergie

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
		éolienne et par des vérifications énergétiques chez les petites et moyennes entreprises.
Qualité de l'air	<p>Indicateur : Les cas de mortalité, les hospitalisations et les crises d'asthme dus à la pollution atmosphérique.</p> <p>Objectif : Réduire les cas de mortalité, les hospitalisations et les crises d'asthme de 25 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2005 et de 50 %, d'ici 2010.</p> <p>Indicateur : Niveaux ambiants d'ozone troposphérique et matières particulaires (MP).</p> <p>Objectifs : Respecter les normes pancanadiennes pour les matières particulaires et l'ozone d'ici 2010. Se conformer dans une proportion de 90 % au règlement sur le soufre dans l'essence dans les cinq ans qui suivront son entrée en vigueur.</p>	<p>Troisième phase du plan fédéral sur le smog</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication du plan fédéral sur le smog au début de l'an 2000. <p>Normes pancanadiennes relatives aux matières particulaires et à l'ozone</p> <ul style="list-style-type: none"> Signer les normes pancanadiennes relatives aux matières particulaires et à l'ozone. <p>✓ Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> Entente conclue avec les États-Unis au sujet de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Questions relatives aux véhicules et aux carburants. <p>Prédictions et prévisions de la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> La Région de l'Atlantique étendra son programme de prédictions de la qualité de l'air. La Région du Pacifique et du Yukon évaluera le prototype d'un service de prévisions de la qualité de l'air pour le bassin de Géorgie. <p>Fonds de technologie du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer d'appuyer la mise au point de technologies et de solutions de gestion qui contribuent à réduire les émissions polluantes.
Précipitations acides	<p>Indicateur : Émissions canadiennes de dioxyde soufre et d'oxydes d'azote.</p> <p>Objectif : Établir une limite nationale permanente des émissions de dioxyde de soufre à 3,2 millions de tonnes par année (d'abord atteinte en 1993)</p>	<p>Stratégie pancanadienne des précipitations acides pour l'après-2000</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter aux ministres les objectifs et les échéanciers visant à réduire davantage les émissions de dioxyde de soufre. La Région des Prairies et du Nord participera à la mise en œuvre de la gestion des émissions acidifiantes de l'Alberta.
Polluants atmosphériques dangereux	<p>Indicateur : Dépôt atmosphérique de polluants dangereux.</p> <p>Objectif : Objectif à long terme en préparation.</p>	<p>✓ Accord mondial de lutte contre les polluants atmosphériques dangereux du PNUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord mondial de lutte contre les POP.
Ozone stratosphérique	<p>Indicateur : Consommation et production au pays de substances appauvrissant la couche d'ozone.</p> <p>Objectifs : Réduire de 35 % la consommation de HCFC, d'ici 2004 (année de référence 1996). Réduire de 50 % la production et la consommation de bromure de méthyle, d'ici l'an 2001 (année de référence 1991).</p> <p>Indicateur : Les pays en développement doivent remplir les obligations contractées dans le cadre du Protocole de Montréal.</p>	<p>Substances appauvrissant la couche d'ozone</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures visant à mettre en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'environnement. <p>Fonds multilatéral du Protocole de Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures visant à mettre en œuvre le Protocole de Montréal.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.1.1 Changements climatiques

Définition de la question

Les changements climatiques représentent un défi de taille pour le Canada et le monde en général. La composition chimique de notre atmosphère change à cause de l'accumulation des gaz à effet de serre, notamment du dioxyde de carbone. Puisque nous sommes un pays nordique, notre fragilité est particulièrement grande et nous pouvons déjà constater les répercussions de la hausse de températures, particulièrement dans l'Arctique.

La température mondiale moyenne a augmenté de 0,6 °C au cours du siècle dernier. Au Canada, la température moyenne s'est élevée de 0,9 °C depuis 50 ans. Dans le nord-ouest de l'Arctique, les températures se sont réchauffées de 1,8 °C. À la fin du siècle en cours, la moyenne au Canada pourrait afficher une hausse de 5,0 °C et celle de l'Arctique de 10 °C (voir la figure 1).

Ces augmentations de température auront des conséquences graves sur notre santé, notre environnement et notre économie. La fréquence et la gravité des vagues de chaleur dans les grandes villes vont s'intensifier. La glace de mer et le pergélisol vont fondre. Le niveau des eaux des Grands Lacs pourrait baisser de plus d'un mètre et le débit du Saint-Laurent, diminuer de 40 %. Les terres agricoles dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta pourraient devenir semi-arides. L'océan Pacifique Nord-Est deviendra trop chaud pour le saumon. Certaines parties de nos provinces de l'Atlantique pourraient être inondées par la hausse du niveau de la mer.

Que faisons-nous?

En décembre 1997, la collectivité internationale a adopté le Protocole de Kyoto. L'objectif que s'est fixé le Canada en vertu de ce Protocole est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à 6 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici 2008–2012.

Le gouvernement a l'intention d'atteindre la plupart des objectifs fixés à Kyoto par des activités à l'échelle nationale. Il a commencé à mettre en œuvre les mesures de 1,1 milliard de dollars annoncées en 2000 pour atténuer les effets des changements climatiques, y compris le *Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique (PA2000)*. Les mesures prévues par le PA2000 permettront au Canada d'atteindre le tiers de l'objectif de Kyoto. Le Plan fixe la ligne de conduite pour tous les secteurs de l'économie canadienne et jette les bases d'un changement à long terme dans l'économie, la technologie et les comportements.

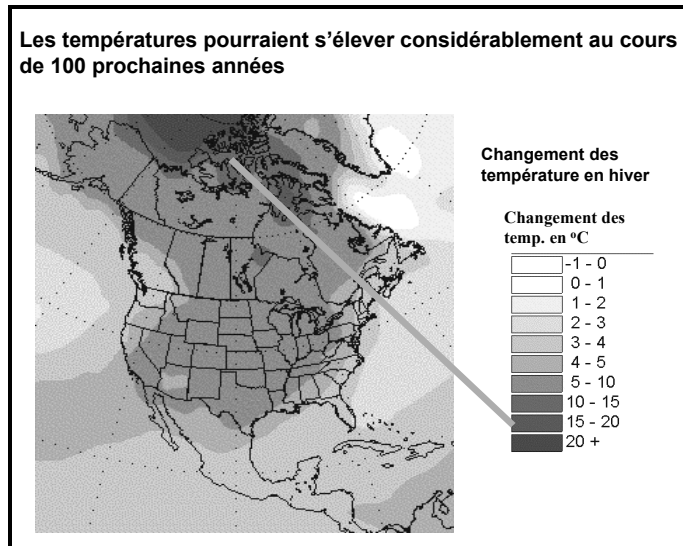


Figure 1- Changement projeté des températures en hiver entre 2080-2100 (au moyen de données de 1975–1995).

Le Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) et ses activités d'information et de sensibilisation fourniront aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire les GES grâce à des projets coopératifs de sensibilisation et aux activités d'information et de sensibilisation du Gouvernement du Canada.

STRATÉGIE D'INTERVENTION NATIONALE

Les Premiers ministres ont demandé aux ministres de l'Environnement et de l'Énergie d'établir un processus national sur les changements climatiques qui permettrait d'examiner les répercussions, les coûts et les avantages de l'application du Protocole de Kyoto, ainsi que les différentes solutions d'intervention qui s'offrent au Canada.

- Pour plus de détails sur le Processus national sur les changements climatiques, consultez <http://www.nccp.ca/>

Réalisations

En février 1998, le Canada a lancé le Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) en vue, tout particulièrement, de soutenir le Processus national et d'élaborer une Stratégie nationale d'intervention relativement aux changements climatiques (SNI) dont le but est d'adopter des principes et un cadre national d'intervention dans le domaine des changements climatiques. Le FACC a quatre composantes :

- une composante d'analyse qui a servi à créer 16 tables de concertation (groupes de travail) et à établir un Secrétariat fédéral aux changements climatiques. Les tables de concertation ont réuni plus de 400 spécialistes de l'industrie, du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales, des municipalités et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de définir des mesures et de déterminer les contributions des divers secteurs de l'économie pour atteindre l'objectif de Kyoto;
- une composante des sciences, des impacts et de l'adaptation;
- une composante des mesures précoces en matière de technologie visant à réduire les émissions;
- une composante de sensibilisation du public en vue de faire mieux comprendre au public les changements climatiques et d'encourager les Canadiens à réduire les émissions de GES dans leurs collectivités et à s'adapter aux changements climatiques.

Dans le budget fédéral de février 2000, les investissements dans le processus national des changements climatiques comprenaient le Fonds d'appui technologique au développement durable qui vise à s'assurer qu'il existe de nouvelles technologies pour que le Canada puisse

Fonds municipaux à des fins écologiques

Le budget 2000 prévoyait 125 M\$ pour appuyer des investissements municipaux dans des projets innovateurs et des infrastructures écologiques. Par la suite, deux fonds ont été créés, le Fonds d'investissement municipal vert et le Fonds d'habilitation municipale vert. Le Fonds d'habilitation de 25 M\$ a été créé pour cinq ans, et sert à fournir des subventions aux études de faisabilité sur les technologies de pointe en environnement. Le Fonds d'investissement, de 100 M\$, est un fonds renouvelable qui prête aux municipalités afin de financer la mise en œuvre de projets d'infrastructures écologiques. Environnement Canada et Ressources naturelles Canada y contribuent chacun pour la moitié. Des fonds ont été transférés au moyen d'une entente indépendante à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui est l'agent d'exécution désigné. En 2000-2001, 39 projets subventionnés ont été approuvés pour un engagement total de 2,6 M\$. De plus, les administrations municipales fournissent un appui financier à tous les projets des fonds écologiques et des partenaires du secteur privé participent à 13 des projets approuvés. Le rendement des projets financés et leur contribution aux résultats relatifs à l'environnement (p. ex. la réduction des GES) seront mesurés et feront l'objet de rapports périodiques présentés par la FCM. (www.fcm.ca)

atteindre ses objectifs au plan des changements climatiques et de la qualité de l'air d'une manière rentable. Les investissements dans le Fonds d'investissement municipal écologique aident les collectivités à devenir plus efficaces sur le plan écologique. Le Gouvernement du Canada a créé la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère afin de donner une orientation et un centre de coordination à l'avancement des sciences et au financement des recherches menées par les universités et les établissements de recherche. Les progrès technologiques et scientifiques qui seront réalisés par la Fondation aideront tous les Canadiens.

Le budget 2000 prévoyait aussi le soutien :

- de la prolongation sur trois ans du Fonds d'action pour le changement climatique;
- de l'aide publique au développement en vue de transferts technologiques visant à aider les pays en voie de développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En octobre 2000, le Gouvernement du Canada a annoncé le Plan d'action pour le changement climatique et sa contribution au premier plan national d'activités sur les changements climatiques. Plus tard, en octobre, tous les gouvernements, fédéral, provinciaux et territoriaux, sauf l'Ontario, ont approuvé la SNI et le plan d'activités.

- Pour plus de détails sur les investissements dans les changements climatiques annoncés dans le budget 2000, consultez : http://www.fin.gc.ca/budget00/bp/bpch5_1f.htm#Environmental
- Pour plus de détails sur le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique, consultez : http://www.climatechange.gc.ca/french/whats_new/action_plan.shtml
- Pour plus de détails sur le premier plan national d'activités sur le changement climatique, consultez : http://www.nccp.ca/NCCP/strategy_bus/index_f.html

Répercussions et avantages

Le Plan d'action 2000 est largement inspiré des meilleures idées des provinces, des territoires et des intervenants qui ont participé au processus de consultation des tables de concertation. Il fixe la voie à suivre dans tous les secteurs de l'économie canadienne et jette les bases du changement d'attitudes ainsi que des changements technologiques et économiques (Voir la figure 2).

Les initiatives particulières du plan d'action 2000 :

- tripler la capacité de production d'éthanol à partir de la biomasse, ce qui pourrait permettre de faire en sorte que 25 % de l'approvisionnement total en essence du Canada contiennent 10 % d'éthanol
- atteindre de nouveaux objectifs d'efficacité des carburants de véhicule d'ici 2010, mesure appuyée par une campagne de sensibilisation destinée aux consommateurs afin de favoriser la compréhension de l'importance d'acheter des véhicules propres et efficaces et d'adopter de bonnes pratiques de conduite et d'entretien
- appuyer des projets pilotes visant à démontrer les meilleures technologies et stratégies de transport urbain pour la réduction des émissions
- quadrupler la consommation des sources d'énergie à faible taux d'émissions par rapport aux taux actuels, en achetant 20 % des besoins d'électricité du gouvernement fédéral de sources renouvelables

- encourager le réseau de captage et de stockage du CO₂ dans l'ouest du Canada
- fournir aux entreprises des rapports leur permettant de comparer leur productivité relative et leur rendement énergétique à ceux des autres entreprises de leur secteur, ce qui leur permettra d'améliorer leur rendement sur le plan de la réduction des GES.
- améliorer le *Code modèle national de l'énergie pour les habitations* en partenariat avec les provinces et les territoires
- encourager la modernisation des édifices commerciaux et résidentiels
- réduire les émissions de GES du gouvernement fédéral de 31 % sous les niveaux de 1990, d'ici 2010, en réduisant la consommation d'énergie, en apportant des améliorations énergétiques aux édifices, en mettant de l'ordre dans les pratiques gouvernementales et en faisant davantage d'achats « d'énergie verte ».

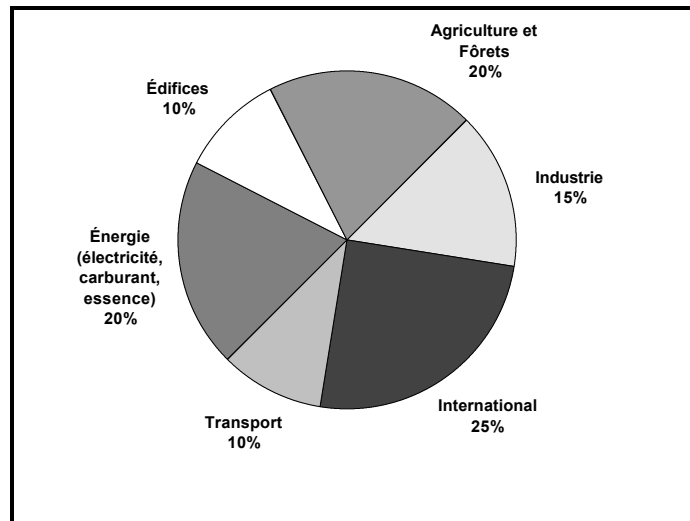


Figure 2- Réduction des émissions de GES devant découler du Plan d'action 2000

Les défis à relever

Le Gouvernement du Canada s'est engagé en vertu du Protocole de Kyoto et doit atteindre son objectif de réduction des émissions de GES.

En juillet 2001, à Bonn, dans le cadre de la partie II de la Sixième Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une entente marquante a été conclue au sujet des règles de mise en œuvre du Protocole de Kyoto; elle permettra au Canada et à d'autres pays en voie de développement de respecter leurs engagements à l'égard de la réduction des émissions de GES pris en vertu du Protocole, d'une manière économiquement valable à court terme et à long terme.

L'entente de Bonn ouvre la voie à la ratification par le Canada du Protocole de Kyoto, l'année prochaine, à la suite des consultations des provinces, des territoires, des intervenants et d'autres Canadiens.

Le gouvernement du Canada poursuit ses travaux d'élaboration de politiques, y compris sur les échanges d'émissions nationales, afin de pouvoir déterminer la meilleure façon d'atteindre le reste de l'objectif fixé à Kyoto.

3.1.2 Qualité de l'air

Définition de la question

La qualité de l'air du Canada est amoindrie par les polluants produit par la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules, les résidences, les centrales électriques, les fonderies et d'autres industries. Les niveaux moyens de pollution de l'air au Canada se sont améliorés au cours des 25 dernières années, mais le smog demeure un problème de santé grave dans un certain nombre de parties densément peuplées du pays. Le « smog » désigne un mélange délétère de polluants atmosphériques qui prennent souvent l'aspect d'une brume. Les deux principaux ingrédients du smog qui affectent la santé sont l'ozone troposphérique (composée par les composés organiques volatils - COV et les oxydes d'azotes - NOx sous l'effet du rayonnement solaire) et d'infimes particules en suspension dans l'air souvent appelées particules fines ou matières particulaires (MP) (voir la figure 3). L'ozone troposphérique et les particules fines sont particulièrement préoccupants à cause de leur caractère omniprésent et de leur toxicité.

Bien que la nature des mouvements transfrontaliers des particules soient actuellement à l'étude, les scientifiques comprennent bien les mouvements transfrontaliers de l'ozone troposphérique entre le Canada et les États-Unis. Ces derniers sont à l'origine de 30 à 90 % des niveaux élevés d'ozone troposphérique, une composante importante du smog dans l'Est du Canada. Dans le sud de la Colombie-Britannique, on constate un déplacement de pollution dans les deux sens, et les prévisions de la croissance démographique dans le Pacifique Nord-Ouest révèlent que les États-Unis pourraient devenir le plus grand responsable des problèmes de qualité de l'air dans l'avenir.

Plus de la moitié de tous les Canadiens vivent dans des régions (rurales et urbaines) où l'ozone troposphérique peut atteindre des niveaux élevés pendant l'été et où chaque centre urbain important du Canada connaît des niveaux de particules atmosphériques suffisamment élevés pour avoir des effets sur la santé. Les particules constituent un problème de plus en plus envahissant dans toutes les grandes villes du Canada, tandis que les problèmes liés à l'ozone sont plus localisés. Cependant, il y a des « points chauds » du smog au Canada : le sud-ouest de la Colombie-Britannique, le couloir Windsor-Québec et le sud du Canada atlantique.

Malgré la croissance économique, les niveaux de particules fines et d'ozone ont diminué de façon modérée au Canada et aux États-Unis depuis la fin des années 1980; cependant, il subsiste des problèmes régionaux de qualité de l'air. Malgré la diminution des particules et de l'ozone, il n'y a pas encore lieu de faire preuve de suffisance, puisque les effets sur la santé se font sentir à de faibles niveaux de pollution atmosphérique dans les collectivités rurales. Selon de récents travaux scientifiques de Santé Canada, la pollution de l'air contribue au décès prématuré de plus de 5 000 Canadiens et à l'hospitalisation de milliers d'autres, chaque année (Steib et coll., 1998; Steib et coll., 1996).

Que faisons-nous?

Ce sont les émissions de véhicules qui contribuent le plus au problème de pollution atmosphérique au Canada. Le Ministère a engagé les intervenants dans un processus de consultation qui s'est soldé par la mise en place d'un programme intégré de réduction des émissions des véhicules et des carburants. Les transports représentent toutefois plus que des véhicules et des carburants; c'est pourquoi Environnement Canada collabore avec Transports Canada à promouvoir des efforts pour un transport durable.

Dans les secteurs industriels, le Ministère collabore avec les provinces et l'industrie à fournir des analyses des polluants multiples et de l'information sur des secteurs clés, qui seront intégrées aux décisions et aux mesures de réduction des émissions dans les plans des secteurs de compétence sur les particules fines et l'ozone troposphérique. Des travaux intégrés ont maintenant été entrepris pour les secteurs industriels suivants : production d'électricité, fer et acier, fonderies de métaux de base, pâtes et papiers, béton et asphalte ainsi que bois d'œuvre et produits du bois connexes.

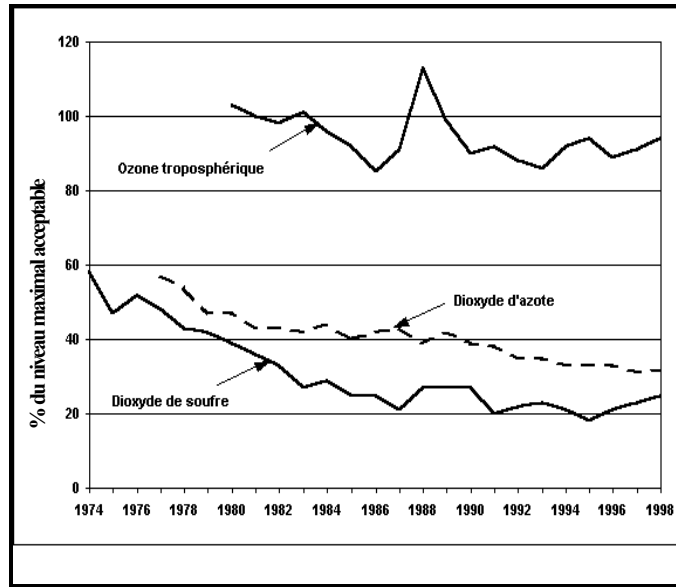


Figure 3 – Niveaux d'ozone troposphérique, d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre au Canada, 1975–1998

Des changements de comportement importants seront nécessaires pour faire face aux défis de la qualité de l'air. Les Canadiens ont besoin d'information appuyée par des preuves pour réduire leurs propres risques pour la santé. Le Ministère est considéré comme le chef de file du soutien scientifique et technologique nécessaire pour atteindre les objectifs et les résultats du Ministère en matière d'assainissement de l'air. Les efforts scientifiques sont axés sur la production et la communication de nouvelles connaissances à propos de la nature des polluants secondaires atmosphériques du smog, ainsi que de leurs niveaux de concentration dans les différents bassins atmosphériques au Canada.

LA SIGNATURE DE L'ANNEXE SUR L'OZONE DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le gouvernement du Canada fait des efforts concertés pour protéger la santé de tous les Canadiens en réduisant les polluants atmosphériques de sources nationales et transfrontalières. En décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé une entente historique en vue de réduire de façon importante les polluants responsables du smog et d'améliorer la qualité de l'air. Le 19 février 2001, le gouvernement fédéral annonçait le financement de la mise en œuvre de l'Annexe sur l'ozone, à un coût de 120,2 millions de dollars. Les fonds serviront à mettre en œuvre les engagements en vue de réduire les NO_x et les émissions de COV du secteur des transports et du secteur industriel, et à rendre compte aux Canadiens sur la pollution industrielle et la qualité de l'air.

Réalisations

Entente réciproque, l'Annexe sur l'ozone représente un jalon important des relations bilatérales. Il démontre la capacité du Canada et des États-Unis de collaborer à la solution d'importants problèmes environnementaux transfrontaliers. Afin de soutenir les négociations de l'Annexe, des représentants de l'industrie et des secteurs de la santé et de l'environnement ont été consultés. En outre, la délégation canadienne comprenait des représentants des gouvernements de l'Ontario et du Québec qui ont été des participants très importants des négociations, aussi bien en tant que représentants à la délégation que pour l'application des réductions d'émissions prévues par l'engagement du Canada. L'Annexe sur l'ozone touche les grands secteurs suivants :

- **Transports** : Dans le domaine des transports, le plus important pollueur d'air au Canada, le gouvernement investit 48,4 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en application de nouvelles normes concernant les émissions des véhicules et des moteurs ainsi que des carburants qui les alimentent.
 - **Secteur industriel** : Des investissements de 19,8 millions de dollars sur une période de quatre ans permettront de prendre des mesures initiales visant à réduire les émissions de NO_x du secteur de l'électricité et les COV de sources industrielles, ainsi que des produits comme les peintures de revêtement, les agents de dégraissage et les solvants. Une partie de ces investissements serviront à caractériser les principales sources de smog par des analyses régionales et à évaluer les progrès par rapport aux objectifs de l'Annexe sur l'ozone au moyen d'applications de modèles des déplacements transfrontaliers ainsi que de la formation régionale et du transport du smog.
 - **Surveillance** : Pour suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements pris par le Canada et les États-Unis, Environnement Canada investira plus de 29,1 millions de dollars sur quatre ans afin d'élargir et de moderniser les stations de surveillance dans tout le pays.
 - **Rapports** : Un investissement de 22,9 millions de dollars sur quatre ans visant à étendre l'inventaire national des rejets de polluants signifie que, pour la première fois, les Canadiens auront des rapports annuels sur les polluants industriels qui créent le smog.
- Pour plus de détails sur « De l'air pur pour les Canadiens », consultez : http://www.ec.gc.ca/air/pdfs/cleanair_f.pdf

Répercussions et avantages

L'Annexe sur l'ozone reconnaît que le Canada et les États-Unis sont des sources de pollution atmosphérique transfrontalière causant l'ozone des basses couches de l'atmosphère (voir la figure 4). Les initiatives visées par l'annexe sur l'ozone s'appliqueront à une zone précise appelée la Zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP). La zone canadienne comprend le centre et le sud-ouest de l'Ontario et le sud du Québec. Cette région comprend plus de 50 % de la population canadienne. La Zone américaine de gestion des émissions de polluants, qui comprend environ 40 % de la population américaine, englobe 19 secteurs de compétence dont

Dans le cadre d'un exercice canado-américain conjoint de modélisation, on a estimé que les améliorations substantielles à la qualité de l'air découlaient de la réduction des émissions en vertu de l'Annexe sur l'ozone. Un scénario de réductions semblables à celles de l'Annexe sur l'ozone a été créé pour une période de deux semaines. Lorsque les résultats de ce modèle ont été traduits en avantages pour la santé humaine, jusqu'à 170 décès, plus de 500 visites à l'urgence pour l'asthme et 140 hospitalisations pour des problèmes respiratoires, auraient été évités au cours de ces deux semaines seulement. Les mesures réelles de l'Annexe sur l'ozone vont bien plus loin que le scénario du modèle et touchent l'ensemble de la saison du smog qui dure 21 semaines.

18 États et le District de Columbia, qui se trouvent tous à moins de 500 km de la frontière du Canada.

Les engagements de réduction des émissions proposés par le Canada dans l'Annexe sur l'ozone sont basés sur les programmes et les engagements fédéraux et provinciaux touchés par les normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone signées par le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux en juin 2000 et y sont conformes. Les mesures canadiennes réduiraient les émissions annuelles de NO_x dans la partie canadienne de la ZGEP de 39 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2007 et de 44 % d'ici 2010, et les émissions de COV dans la

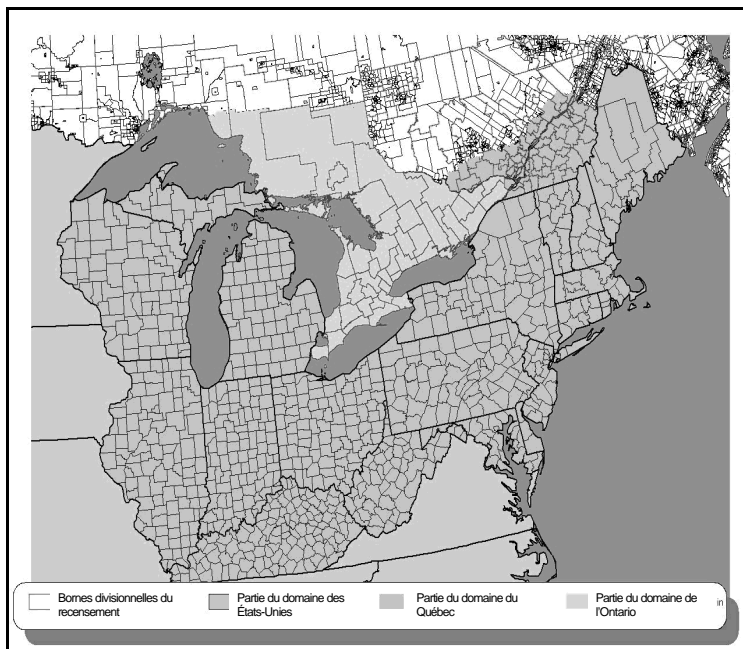


Figure 4 - Annexe sur l'ozone - régions transfrontalières

partie canadienne de la ZGEP de 18 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2007 et de 36 % d'ici 2010. L'Annexe sur l'ozone prévoit un programme américain dynamique de réduction des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) qui sont les précurseurs de la formation du smog en été ou de l'ozone troposphérique. Les engagements des États-Unis dans l'Annexe sur l'ozone permettront de réduire les émissions annuelles de NO_x dans leur partie de la ZGEP de 27 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2007 et de 36 % d'ici 2010 ainsi que les émissions de COV annuelles de 35 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2007 et de 38 % d'ici 2010.

Les défis à relever

En vertu de l'Annexe sur l'ozone, le Canada s'engage à respecter les normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone et à obtenir des résultats très précis dans les domaines des transports, de la surveillance de la qualité de l'air et de la préparation de rapports. Tandis que progresse la mise en œuvre des normes pancanadiennes relatives à l'ozone et aux particules, le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les provinces et les territoires à élaborer des stratégies pour réduire les émissions de secteurs industriels particuliers. En 2004, l'Annexe sur l'ozone fera l'objet d'un examen qui permettra d'évaluer les progrès réalisés ainsi que la nécessité de négocier d'autres réductions.

« Nous savons que la pollution atmosphérique nuit à notre santé et que les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques sont particulièrement vulnérables à un air insalubre. Notre travail n'est donc pas achevé. Nous continuerons de travailler sur la réduction des rejets industriels, de mettre à contribution une partie croissante de la population canadienne et de consolider les assises scientifiques du domaine de l'assainissement de l'air. »

Ministre de l'Environnement (Canada)

- Pour plus de détails sur l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, consultez : http://www.ec.gc.ca/air/ozone-annex_f.shtml

PROGRAMME FÉDÉRAL SUR LES VÉHICULES ET LES CARBURANTS

Les transports représentent la plus importante source de pollution atmosphérique au Canada et l'utilisation de moteurs à combustion interne pour propulser les véhicules et l'équipement ainsi que la combustion de carburant ont des conséquences importantes sur l'environnement et la santé des Canadiens. Environnement Canada a mis en place des initiatives et travaille maintenant à l'application d'une série de mesures au cours de la prochaine décennie afin de protéger la santé des Canadiens et de l'environnement en réduisant les émissions des véhicules, des moteurs et des carburants.

Réalisations

Au printemps 2000, le ministre de l'Environnement a annoncé la stratégie intégrée sur la salubrité de l'air du gouvernement fédéral. Un des éléments clés de cette stratégie est l'élaboration et la mise en œuvre subséquente d'un programme fédéral sur des véhicules, des moteurs et des carburants moins polluants. Un document de travail intitulé *Futures normes canadiennes visant les émissions des véhicules et des moteurs, ainsi que la reformulation des combustibles à base de pétrole* a été distribué aux parties ayant manifesté leur intérêt de participer au processus d'élaboration du programme fédéral. En mai 2000, Environnement Canada a organisé un atelier multilatéral afin de rassembler les principaux experts pour discuter des mesures futures à prendre pour réduire la pollution atmosphérique provenant des véhicules, des moteurs et des carburants. Après un examen approfondi des commentaires de tous les intervenants, le ministre de l'Environnement a élaboré un programme fédéral de mesures pour réduire la pollution causée par les véhicules, les moteurs et les carburants qui a été publié dans la Gazette du Canada, Partie I, le 17 février 2001. Le programme comprend les mesures à prendre suivantes :

- **Mesures concernant les véhicules et les moteurs routiers :** Une réglementation sera élaborée concernant les véhicules légers et les camions légers ainsi que les véhicules lourds et moteurs lourds dans le but d'harmoniser les normes des émissions canadiennes avec celles de l'Environmental Protection Agency (EPA) américaine qui sont considérées comme les plus sévères au monde.
- **Mesures concernant les véhicules et les moteurs en service :** Le Ministère prévoit l'élaboration d'un code de pratique pour les programmes d'inspection et d'entretien des véhicules lourds, en collaboration avec les intervenants intéressés.
- **Mesures pour les véhicules et les moteurs hors route :** Des règlements seront proposés pour les véhicules et les moteurs hors route, comme ceux qui sont employés dans le secteur de l'agriculture et dans l'industrie de la construction, ainsi que des règlements pour les moteurs utilitaires à essence comme ceux qui sont utilisés dans les souffleuses à neige, les tondeuses et les scies à chaîne.
- **Mesures pour les futures normes régissant le carburant diesel :** Un règlement sera élaboré en vue de réduire les niveaux de soufre contenu dans le carburant diesel routier utilisé par les camions et les autobus, d'ici 2006, afin d'harmoniser les normes canadiennes avec celles des États-Unis. On travaillera aussi à l'établissement d'une norme limitant la teneur en soufre du carburant diesel hors route.
- **Mesures pour les futures normes régissant le mazout :** Les mesures visant à réduire la teneur en soufre du mazout léger et du mazout lourd utilisé dans les équipements fixes seront évaluées.

- **Mesures pour les futures normes régissant l'essence :** Une analyse plus poussée de la composition de l'essence sera entreprise afin de déterminer l'effet de mesures de contrôle plus sévères sur la réduction du niveau d'émissions produites par les véhicules et les moteurs à essence. De plus, un avis a été publié dans la Gazette du Canada du 26 mai 2001 concernant la demande de renseignements sur l'usage et les rejets d'éther méthyltertiobutylique (MTBE).

Répercussions et avantages

Toutes ces mesures concernant les normes relatives aux émissions de véhicules et la reformulation des carburants entraîneront une réduction de 90 % des émissions des nouveaux véhicules. Ces réductions amélioreront la qualité de l'air et entraîneront des améliorations importantes à la santé des Canadiens et à notre environnement. Ces améliorations comprennent des réductions prévues du taux de mortalité, de la bronchite chronique et infantile, des symptômes de l'asthme, des symptômes respiratoires aigus, des visites à l'urgence et des journées à activités restreintes.

« Même si les voitures d'aujourd'hui sont beaucoup plus propres que celles des années antérieures, il y a de plus en plus de véhicules sur nos routes. Les techniques antipollution améliorées équipant les nouveaux véhicules à émissions réduites permettent de diminuer l'ensemble des émissions responsables du smog et aident les Canadiens et les Canadiennes à respirer plus aisément. »

Ministre de l'Environnement (Canada)

Les défis à relever

L'élaboration de règlements dans le cadre du programme fédéral de mesures pour les véhicules, les moteurs et les carburants moins polluants suivra le processus de réglementation établi. Celui-ci permet aux parties intéressées de faire d'autres commentaires sur les détails des mesures qu'Environnement Canada entend prendre pour réduire la pollution atmosphérique.

3.1.3 Polluants atmosphériques dangereux (PAD)

Définition de la question

Les polluants atmosphériques dangereux sont des substances toxiques qui peuvent être transportées dans l'atmosphère et qui ont des effets nuisibles sur les écosystèmes et la santé humaine. Au Canada, l'expression « polluants atmosphériques dangereux » désigne certains métaux lourds comme le plomb et le mercure et des polluants organiques persistants (POP), des pesticides comme le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), des produits chimiques industriels comme les biphenyles polychlorés (BPC) et des sous-produits de contaminants comme les dioxines et les furannes.

Dans les régions froides et en haute altitude ou en région alpine, le faible taux d'évaporation « retient » les POP qui s'accumulent alors dans la chaîne alimentaire. Les effets des concentrations de certains POP sont particulièrement graves pour les peuples autochtones des régions septentrionales du Canada en raison de la contamination de leurs sources d'alimentation traditionnelles. Une fois entrés dans la chaîne alimentaire, les POP peuvent être transmis de la mère à son enfant par le placenta ou par le lait maternel, causant des effets subtils liés à la capacité d'apprentissage, à la mémoire, à la résistance aux infections. De même, certains métaux lourds de l'environnement, tel le mercure, sont associés à des effets nocifs sur la santé humaine ou la faune. Le mercure a été observé à des niveaux problématiques dans le nord du Canada et on

constate des signes de transport atmosphérique sur de grandes distances de mercure de sources étrangères. Le cadmium et le plomb sont deux autres métaux lourds qui suscitent un grand intérêt au Canada. Ils sont aussi transportés dans l'atmosphère sur de grandes distances.

Que faisons-nous?

Au pays, l'objectif visé est la quasi-élimination de 12 POP et des réductions sévères de la production, de l'utilisation et du rejet d'autres POP et de métaux lourds qui ont été définis comme ayant des effets nocifs sur l'environnement. À l'échelle interne, l'objectif consiste à réduire et à éliminer les rejets de sources étrangères de POP qui entrent dans l'environnement canadien, principalement par la prise de mesures de contrôle internationales exécutoires.

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

Le seul moyen valable de réduire l'exposition des Canadiens aux POP est de déployer des efforts à l'échelle internationale en vue de réduire leur production ou leur utilisation à l'étranger. Le 23 mai 2001, à Stockholm, en Suède, le Canada était le premier pays à ratifier la Convention mondiale sur les POP. La mise en œuvre efficace de la Convention (aussi appelée Convention de Stockholm sur les POP) est d'un intérêt vital pour le Canada. Elle réduira l'exposition du Canada à de grandes sources étrangères de POP qui nuisent à la santé et à l'environnement des Canadiens. Les Canadiens des régions septentrionales, plus particulièrement les Inuits et les peuples autochtones, sont les plus touchés.

Réalisations

Plus de 90 pays ont signé la Convention de Stockholm en mai 2001 et l'entente entrera en vigueur lorsque 50 d'entre eux l'auront ratifiée. La Convention prévoit un mécanisme exécutoire mondial de lutte contre 12 POP, considérés comme les substances « les plus nocives », notamment le DDT, les BPC et les dioxines et les furannes. La Convention établit aussi des critères et un processus de définition et d'ajout de substances à éliminer dans l'avenir. La Convention oblige les parties à élaborer des plans nationaux et des stratégies afin de s'acquitter de leurs obligations, encourage la recherche et le développement et prévoit un processus d'examen périodique de son efficacité pour la réduction des niveaux mondiaux de POP. Aspect non négligeable, elle comporte aussi un engagement par le Canada et d'autres pays industrialisés à collaborer avec les pays en voie de développement et les économies en transition (anciens membres de l'Union soviétique), à leur apporter un soutien financier et technique pour les aider à remplir leurs obligations et à trouver des solutions rentables à l'utilisation des POP comme le DDT.

Les 12 POP visés par la Convention sont destinés à une élimination quasi complète. Le Canada a pris des mesures efficaces au pays pour lutter contre les POP depuis plusieurs années. Guidé par la politique fédérale de gestion des substances toxiques et la politique nationale de gestion des substances toxiques, le Canada se conforme déjà aux dispositions de la Convention sur les POP et n'aura pas de difficulté à la mettre en œuvre complètement.

- Pour accéder à la fiche d'information canadienne sur les POP, consultez : http://www2.ec.gc.ca/press/001212_b_f.htm
- Pour accéder au site Web du PNUE sur les POP, consultez : <http://www.chem.unep.ch/pops/>

Répercussions et avantages

La signature et la ratification de la Convention par le Canada a été le chapitre final d'une réussite du gouvernement fédéral. Le Canada a contribué à la prise de mesures mondiales relatives aux POP par le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et a joué un rôle de chef de file clé tout au long des négociations, notamment : il a été l'hôte de la première session de négociations à Montréal, en juillet 1998, et il a appuyé toutes les autres sessions; il a engagé 20 millions de dollars du budget de 2000 pour la création d'un fonds pour les POP à la Banque mondiale, afin d'aider les pays en voie de développement à améliorer leur propre capacité d'éliminer les POP; il a élaboré les grandes propositions qui ont permis de combler les écarts entre les pays sur les questions difficiles; et il a fourni le président du Comité de négociation.

Les résultats les plus importants de la Convention de Stockholm seront la réduction ou l'élimination des grandes sources étrangères de POP qui entrent dans l'environnement canadien, et la réduction importante des risques pour la santé des citoyens. L'élimination des contaminants dans le Nord provenant de sources étrangères est une grande réalisation pour l'environnement international, ainsi qu'un jalon important de la dimension nordique de la politique étrangère du Canada. La Convention a établi un précédent positif pour la collectivité mondiale en intégrant la gestion des produits chimiques toxiques.

Ce processus a engagé la collectivité mondiale à lutter contre un problème environnemental d'importance particulière pour le Canada. Un processus de consultation inclusif a permis aux intervenants de jouer un rôle efficace qui était essentiel à l'acceptation des buts et des objectifs du Canada. Cette initiative a permis de souligner l'importance de l'esprit d'équipe au gouvernement, compte tenu du caractère conjoint des politiques et des positions.

Au cours des négociations internationales sur les POP, les peuples autochtones du Nord et le gouvernement fédéral ont travaillé en partenariat à mettre en évidence les menaces particulières pour la santé et le mode de vie traditionnel des Inuits que posent les POP et la nécessité de prendre des mesures planétaires. Les peuples autochtones du Nord ont exprimé leur appréciation pour les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour enrayer cette menace à leur santé et à leur culture et pour les faire participer au processus d'élaboration de mesures internationales, qu'ils considèrent comme un modèle pour les processus de consultation futurs.

« L'équipe de négociation canadienne a écouté les préoccupations des peuples autochtones du Nord et y a donné suite... bientôt, nous avons pu travailler à partir du même document et nous nous sommes engagés dans des manœuvres de couloir très importantes pour les négociations internationales ».

Sheila Watt-Cloutier, présidente, Inuit
Conférence circumpolaire du Canada

Les représentants de l'environnement et de l'industrie faisaient partie du processus de négociation et appuient la participation active du Canada à la Convention. De même, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont soutenu les pressions exercées par le Canada pour la prise de mesures internationales. Ils ont été consultés au sujet de l'élaboration des positions de négociations canadiennes, ont examiné les obligations de la Convention et n'ont exprimé aucune préoccupation quant à l'application des obligations de la Convention.

Les POP constituent un problème mondial urgent qui exige des solutions mondiales urgentes. Nous sommes fiers que le Canada ait joué un rôle de chef de file pour trouver des solutions à cette menace environnementale pour la faune et les humains.

Monte Hummel, président, Fonds mondial pour
la nature, Canada

Les défis à relever

Le Canada a été le premier et le seul pays à ratifier la Convention de Stockholm sur les POP. Il faut un total de 50 ratifications pour que la Convention entre en vigueur – processus qui demande généralement de trois à quatre ans. Le ministre de l'Environnement a mis les autres pays au défi de ratifier la Convention avant le Sommet mondial de 2002 sur le développement durable.

Entre-temps, le Canada continuera de participer activement aux activités menant à l'entrée en vigueur de la Convention, et par la suite, pour s'assurer que les dispositions sont mises en œuvre de manière opportune, efficace et efficiente.

Résultat à long terme : Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

Le but général du résultat relatif aux « *substances toxiques* » est de prévenir ou de réduire les menaces que posent pour la santé environnementale et humaine les substances toxiques et autres substances à risque. Pour ce faire, la direction doit prendre des mesures dans les trois domaines d'intérêt suivants :

- Substances existantes – les Canadiens doivent comprendre les répercussions négatives sur la santé environnementale et humaine des substances préoccupantes existantes, et doivent les prévenir ou les atténuer.
- Nouvelles substances – les Canadiens doivent comprendre les répercussions négatives sur la santé environnementale et humaine des substances préoccupantes et des activités nouvelles, et doivent les prévenir.
- PBT – les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sont quasi éliminées.

Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Substances existantes	<p>Indicateur : Rejets nationaux des substances toxiques pour lesquelles Environnement Canada a établi des mesures de contrôle.</p> <p>Objectifs : Répartir par catégorie, d'ici l'an 2006, les quelque 23 000 substances (conjointement avec Santé Canada).</p> <p>Des mesures de gestion du risque seront proposées pour toutes les substances déclarées toxiques dans les</p>	<p>✓ Substances existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartir par catégorie et évaluer le risque des substances de la Liste intérieure des substances (LIS). • Évaluer les substances figurant sur la Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP) afin de déterminer si elles sont « toxiques » selon la LCPE, dans les cinq ans suivant leur addition à la liste. <p>✓ Prévention de la pollution et mesures de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des règlements ou des modifications aux règlements sur les effluents des mines de métaux et les fabriques de pâtes

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
	24 mois suivant leur déclaration et finalisées 18 mois plus tard. Chaque année, on s'attend à ce que 10 à 20 substances soient déclarées toxiques en vertu de la LCPE.	<p>et papier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances/outils économiques pour mettre au point des solutions de gestion pour les programmes concernant les substances toxiques.* <p>✓ Eau propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer deux fonds municipaux complémentaires. • Rendre public le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. • La Région de l'Atlantique collaborera avec les provinces, pour améliorer le traitement des eaux usées municipales. • La Région du Pacifique et du Yukon entreprendra des mesures correctives en vue de la réouverture des zones de pêche des mollusques dans le bassin de Georgia. • La Région du Québec dirigera la recherche des solutions visant à réduire les effets sur l'environnement des effluents des usines de textile. <p>Application de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre 13 projets en vertu du Plan d'action pour l'amélioration de l'application des lois et des règlements. • Mettre en place de nouveaux éléments du programme d'application de la loi, y compris une capacité d'acquisition du renseignement. <p>Urgences environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point une initiative de renouvellement. <p>✓ Mares de goudron / fours à coke de Sydney</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et phases initiales de l'assainissement des lieux. • Évaluation des phases II et III des sites environnementaux, démonstration des technologies de l'environnement, démolition des structures des lieux et construction d'un collecteur d'égout. • Études sur l'environnement et la santé.
Nouvelles substances	<p>Indicateur : Toutes les substances déclarées ont été évaluées ainsi que les conditions établies ou d'autres contrôles dans les délais réglementaires pour toutes les substances qu'on croit être toxiques (Environnement Canada reçoit et évalue environ 1 300 déclarations par année)</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>Déclarations des nouvelles substances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et établir les conditions et les mesures de contrôle des nouvelles substances qu'on croit être toxiques.
Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)	<p>Indicateur : Présenter, pour la fin de l'an 2000, aux ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement des normes pancanadiennes pour le mercure, le benzène, les hydrocarbures de pétrole, les dioxines et les furannes.</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>Normes pancanadiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signer l'approbation des normes relatives aux émissions de benzène et de mercure et commencer leur mise en application. • Signer l'approbation des normes relatives aux dioxines et aux furannes, aux hydrocarbures de pétrole et aux produits du mercure.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

* Objectif ou résultat escompté de la Stratégie de développement durable

3.1.4 Substances toxiques existantes

Définition de la question

Selon la « Liste intérieure des substances », il y a plus de 23 000 substances chimiques en usage au Canada, ce qui comprend des produits chimiques, des métaux lourds et des sous-produits de la fabrication utilisés à des fins industrielles et commerciales. La plupart de ces substances ne sont pas considérées comme pouvant poser un risque pour la santé humaine ou de l'écosystème; cependant, certaines peuvent être jugées toxiques selon la définition de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) 1999. En effet, selon la définition donnée par la LCPE, une substance toxique a le potentiel de nuire à la santé humaine ou à la qualité de l'environnement lorsqu'elle est rejetée dans l'environnement.

Il est évidemment complexe de vouloir apporter des solutions au problème des substances toxiques, pour plusieurs raisons. Certaines substances sont préoccupantes par elles-mêmes; d'autres font partie de problèmes plus larges de santé et d'environnement comme le smog urbain, la qualité de l'eau, l'épuisement de la couche d'ozone et la contamination de l'Arctique. Les substances proviennent de « sources ponctuelles » (par exemple, d'installations industrielles précises) et de « sources non ponctuelles » (par exemple, l'échappement des véhicules automobiles et le ruissellement agricole). De nombreuses substances entrent dans l'environnement à partir de sources locales, mais d'autres viennent de lieux qui se trouvent au-delà des frontières du Canada. D'autres substances encore existent à l'état naturel dans l'environnement (comme les métaux lourds) ou sont rejetées au cours de processus naturels, mais aussi de procédés humains.

Que faisons-nous?

Les substances existantes comprennent celles qui sont déjà présentes dans l'environnement ou qui sont déjà en usage dans le commerce au Canada. Le Ministère doit déterminer si ces substances posent des risques inacceptables pour l'environnement et, le cas échéant, s'assurer que des mesures de gestion appropriées sont mises en place. La LCPE 1999 exige le classement de toutes les substances (produits chimiques, polymères, substances biologiques) de la Liste intérieure des substances d'ici septembre 2006. Cela suppose l'examen de 23 000 substances et la détermination de celles qui sont persistantes ou bioaccumulables et intrinsèquement toxiques, ou de celles qui présentent le plus grand potentiel pour l'exposition humaine (attribution de Santé Canada) et la réalisation d'évaluations au besoin.

Depuis 1988, le Ministère a défini 69 substances dont l'évaluation est prioritaire, dont 30, en mars 2001, avaient été déclarées toxiques selon la définition de la LCPE.

Chaque année, dans le cadre du processus de déclaration des nouvelles substances, le Ministère reçoit des déclarations concernant de nouvelles substances qui sont fabriquées ou importées au Canada. Ces dernières années, les présentations ont augmenté et on s'attend à ce que le rythme se poursuive en raison de la croissance du secteur des produits biotechnologiques, ce qui exige de nouveaux essais/protocoles d'évaluation. L'année dernière, le Ministère a réalisé des évaluations des risques pour l'environnement relativement à 900 déclarations, à la suite desquelles des mesures ont été prises concernant les 17 substances soupçonnées d'être toxiques.

Au niveau national, on continue de prendre des mesures pour la gestion des produits persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ces substances hautement toxiques et durables qui nuisent à la santé humaine et à la santé de l'écosystème. Les mesures comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de normes pancanadiennes pour les PBT, comme les dioxines et les furannes, la mise à

jour du régime de réglementation des BPC ainsi que la gestion des nouveaux PBT découverts au cours des procédés d'évaluation afin de respecter les objectifs d'élimination quasi totale.

Malgré les efforts visant à réduire les déchets et la pollution, de nombreux biens et services utilisés quotidiennement au Canada créent des sous-produits indésirables : les déchets dangereux. Les importations de déchets dangereux en vue de leur élimination ont augmenté, en grande partie parce que les normes américaines régissant les sites d'enfouissement de déchets dangereux sont plus sévères que celles du Canada. En juillet 2000, le ministre de l'Environnement a lancé un appel aux provinces et aux territoires, insistant pour qu'ils collaborent avec Environnement Canada au resserrement des normes pour toutes les installations qui acceptent des déchets dangereux. Par la suite, en 2000-2001, un plan d'action visant à créer un régime national de gestion écologiquement rationnelle a été établi en collaboration avec les provinces et les territoires sous l'égide du Conseil des ministres de l'Environnement (CCME). Sa priorité est d'élaborer de nouvelles lignes directrices relatives à l'enfouissement. Une démarche de gestion écologiquement rationnelle accélérée a aussi été entreprise avec l'Ontario et le Québec puisque la plupart des sites d'enfouissement de déchets dangereux se trouvent dans ces provinces.

PROGRAMME D'ÉVALUATION DES SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE

Réalisations

En décembre 1995, 25 substances, dont des produits chimiques, des mélanges et des effluents, ont été ajoutées à la Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2) en vue d'être évaluées par Environnement Canada et Santé Canada pour en déterminer les risques pour l'environnement et la santé respectivement. L'évaluation des risques des substances de la LSIP2 s'est terminée en décembre 2000, soit en-deçà de la limite de cinq ans prévue par la LCPE.

Les substances inscrites à la LSIP2 correspondaient aux recommandations d'une commission d'experts du Ministère, dont les membres proviennent d'un large spectre d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Le public a aussi désigné des substances préoccupantes. Le groupe a commencé par une liste de près de 600 substances tirées de différentes listes de priorités canadiennes, et a examiné les données disponibles, tenant compte de la contribution du public et exerçant son jugement professionnel, il en est venu, par consensus, à établir une liste de 25 substances.

- Pour plus de détails à propos de la Liste des substances prioritaires, consultez : http://www2.ec.gc.ca/RegistreLCPE/subs_list/PSL2.cfm

Afin de s'assurer que les évaluations sont valides et scientifiquement exactes, et qu'elles sont réalisées dans l'esprit de la loi, le processus d'évaluation des risques a été conçu de manière à :

- favoriser l'ouverture et la transparence en invitant des experts du milieu universitaire, des gouvernements, des groupes environnementaux et de l'industrie à contribuer à l'évaluation des risques, et en informant d'autres membres intéressés des décisions importantes prises à l'étape de l'évaluation;
- acquérir de nouvelles connaissances en mettant à profit les compétences requises et en procédant à des activités de surveillance et de recherche nécessaires pour pouvoir réaliser les évaluations;
- améliorer l'efficacité en partageant la responsabilité et en faisant participer les gestionnaires des risques afin de réduire le double emploi en matière d'évaluation et de gestion des risques.

Outre les analyses scientifiques internes et externes réalisées par des pairs et l'approbation par le Comité de gestion de la LCPE représentant Environnement Canada et Santé Canada, chaque rapport d'évaluation sommaire a rendu public pour une période de commentaires de 60 jours. Cette mesure permet de maintenir le caractère transparent du processus et offre au public l'occasion de fournir des renseignements scientifiques et techniques visant à appuyer ou à réfuter les conclusions proposées.

On est donc parvenu à des conclusions définitives pour 14 des 25 substances et à des conclusions proposées pour neuf autres substances. L'évaluation de deux substances de la LSIP2 (éthylèneglycol et sels d'aluminium) a permis de conclure que les substances étaient non toxiques pour l'environnement; cependant, l'évaluation a été suspendue afin de recueillir les données nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions valables relativement à la santé.

Répercussions et avantages

Sur les 23 substances de la LSIP2 pour lesquelles on en est arrivé à des conclusions, 18 ont été jugées « toxiques en vertu de la LCPE » et cinq « non toxiques ». Dans le cas des substances jugées « toxiques », il est possible qu'on envisage de prendre de mesures de gestion des risques, comme des règlements, des lignes directrices, des plans de prévention de la pollution ou des codes de pratique de façon à régir tous les aspects de leur cycle de vie, à partir du stade des travaux de recherche et développement jusqu'à la fabrication, l'utilisation, l'entreposage, le transport et, en bout de ligne, l'élimination finale.

Les défis à relever

La nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999 (LCPE 1999) a donné une nouvelle orientation aux efforts d'élimination des problèmes environnementaux qui, plutôt que l'assainissement ciblent maintenant la prévention. La nouvelle loi exige que le gouvernement évalue plus de substances et plus rapidement, en utilisant les nouvelles mesures prévues par la loi comme la catégorisation et l'examen préalable des substances de la Liste intérieure des substances (LIS) et fixe des échéances précises pour la prise de mesures en vue d'éliminer les substances toxiques. La Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP) continuera de jouer un rôle important, particulièrement lorsque les problèmes associés aux substances sont difficiles et complexes.

La LCPE 1999 exige que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé classent et, ensuite, au besoin, fassent une évaluation préalable du niveau de risque des substances figurant sur la Liste intérieure des substances (LIS) afin de déterminer si elles sont « toxiques » ou susceptibles de devenir « toxiques ». En vertu de la LCPE 1999, toutes les substances doivent être catégorisées d'ici 2006. Environnement Canada et Santé Canada ont entrepris un projet pilote visant les substances organiques qui a permis de déceler 123 substances qui correspondaient aux critères des catégories de 1) substances persistantes ou bioaccumulables et qui présentent une toxicité intrinsèque pour les organismes non humains ou de 2) substances présentant le plus fort risque d'exposition pour les Canadiens.

Le classement par catégorie et l'examen préalable des 23 000 substances de la LIS est un défi en soi pour le gouvernement fédéral. Ce programme évoluera certainement au cours des années à venir et nécessitera une adaptation aux problèmes techniques, scientifiques et stratégiques qui se poseront.

GARNIR NOTRE TROUSSE D'OUTILS : NOUVELLES MESURES INNOVATRICES DE PRÉVENTION ET D'ÉLIMINATION DE LA POLLUTION

La LCPE 1999 confère au ministre le pouvoir d'exiger de toute personne (c.-à-d. celles qui utilisent, rejettent ou produisent la substance toxique) la préparation et la mise en application de plans de prévention de la pollution et d'urgence environnementale pour les substances jugées « toxiques ».

Environnement Canada a mis au point une « trousse d'outils » innovatrice visant à protéger l'environnement, contenant notamment des règlements, des plans de prévention de la pollution, des plans d'urgence environnementale, des lignes directrices, des codes de pratique et des mesures économiques. En outre, Environnement Canada peut avoir recours à des programmes de mise au défi, à des ententes avec l'industrie et à des campagnes d'information pour compléter la trousse.

Réalisations

Plans de prévention de la pollution (P2) et plans d'urgence environnementale (UE)

La LCPE 1999 confère au ministre le pouvoir d'exiger de toute personne (c.-à-d. celles qui utilisent, rejettent ou produisent la substance toxique) la préparation et la mise en application de plans de prévention de la pollution et d'urgence environnementale pour les substances jugées « toxiques ». Un plan de P2 devrait décrire les mesures à prendre pour empêcher ou minimiser la création de polluants ou le rejet de polluants et de déchets. En obligeant les entreprises à préparer des plans de P2, le gouvernement fait participer l'industrie à la gestion des risques posés par les substances toxiques d'une manière qui permet d'appliquer les connaissances et l'expérience relatives à leurs activités commerciales.

Un plan d'UE est un élément important du cadre global d'intervention en cas d'urgence et il aidera à atténuer les lacunes des lois fédérales et provinciales en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de remise en état après une urgence environnementale.

En 2001, le Ministère a publié plusieurs documents pour aider les organismes à comprendre la planification de la prévention de la pollution et des interventions en cas d'urgence environnementale :

- *Guide de planification de la prévention de la pollution* : contient des instructions détaillées à l'intention des installations, petites et grandes, sur la façon d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de P2 et présente un modèle de plan.
- *Questions courantes* : document destiné à aider les organismes à comprendre leurs obligations en vue de la préparation de plans de prévention de la pollution en vertu de la LCPE 1999, décrivant sous la forme de questions et réponses la façon dont les dispositions de la Loi concernant la planification de la prévention de la pollution seront administrées et ce que les parties touchées doivent faire.
- *Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux plans de prévention de la pollution de la Partie 4 de la LCPE 1999* : comprend une explication détaillée de la politique de mise en œuvre des dispositions de la LCPE 1999 relatives à la planification de la prévention de la pollution, y compris un exemple d'avis publié dans la Gazette du Canada exigeant la préparation et l'application de plans de P2 et des formulaires d'accompagnement que doivent présenter les installations.

- *Directives pour la mise en oeuvre des dispositions relatives aux plans d'urgence environnementale de la Partie 8 de la LCPE 1999* : comprend une explication des circonstances dans lesquelles des plans d'UE pourraient être nécessaires, ainsi que les exigences auxquelles doivent se soumettre les parties pour la préparation et l'application des plans d'UE, y compris les déclarations présentées au Ministre à propos de la préparation et de l'application des plans d'UE qui seront affichés dans le Registre environnemental de la LCPE en vue d'un examen par le public.
- Pour plus de détails à propos des plans de prévention de la pollution pour les substances toxiques en vertu de la LCPE, consultez : <http://www.ec.gc.ca/nopp/cepa-lcpe/index.cfm?l=f>

Ententes sur la performance environnementale (EPE)

En juin 2001, le Ministre a approuvé un cadre stratégique pour les ententes sur la performance environnementale. Conformément aux recommandations de 1999 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, les principes et les critères du cadre resserrent les exigences de la politique en vue de renforcer l'efficacité des initiatives non réglementaires (volontaires) d'Environnement Canada. Une entente sur la performance environnementale est négociée entre les parties (p. ex. industrie, organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales) pour arriver à des résultats précis dans l'environnement. Ces ententes peuvent porter sur différentes questions environnementales touchant la santé humaine et l'environnement, comme la nécessité de réduire l'utilisation et les émissions de certains polluants, de faire progresser les initiatives d'intendance environnementale, de préserver des habitats fragiles ou de prendre des mesures correctives lorsque des besoins ont été définis.

Le cadre stratégique pour les ententes sur la performance environnementale propose quatre principes essentiels aux initiatives non réglementaires – efficacité, crédibilité, transparence / responsabilisation et rentabilité. Pour guider l'élaboration des ententes futures, le cadre stratégique décrit les ententes sur la performance environnementale, établit les critères de base, définit le rôle d'Environnement Canada dans les négociations et la mise en œuvre des ententes, et expose les circonstances dans lesquelles Environnement Canada envisagera de conclure une entente sur la performance environnementale.

Avantages et répercussions

Environnement Canada croit que l'utilisation des dispositions de la Loi relatives à la planification de la prévention de la pollution comme mesure de gestion des substances toxiques aura pour effet de réduire la nécessité d'interventions réglementaires ou autres additionnelles par le gouvernement, tout en lui permettant de gérer efficacement les risques posés par les substances toxiques.

Du côté de l'industrie, l'intérêt pourrait être suscité par la souplesse accrue qu'apporte la planification de prévention de la pollution et l'entente sur la performance environnementale pour permettre d'atteindre un objectif environnemental établi ainsi que la certitude accrue que ces ententes peuvent donner. L'industrie pourrait être intéressée par la possibilité d'améliorer son image auprès du public ou ses relations avec le gouvernement. Par ailleurs, les Canadiens pourront en bénéficier puisqu'une large gamme de problèmes environnementaux seront réglés et que les résultats obtenus seront analogues, mais à un coût moindre, à ceux de l'utilisation d'instruments réglementaires conventionnels seulement.

Les défis à relever

Afin de bien protéger l'environnement, le ministre de l'Environnement doit avoir l'assurance que les risques mis en lumière par les évaluations scientifiques des risques sont atténués au point de protéger la santé et l'environnement des Canadiens. Il est devenu de plus en plus courant à Environnement Canada de le faire au moyen de règlements fondés sur le rendement (plutôt que normatifs) et d'une trousse d'outils élargie, ce qui suppose une moins grande ingérence pour ceux qui utilisent, rejettent et produisent des substances toxiques, permet aux entreprises de se distinguer en atteignant un niveau de rendement environnemental intéressant, et favorise l'innovation dans ces secteurs. Le défi consiste à utiliser cette trousse d'outils innovatrice de manière à progresser au même rythme que le volume de substances toxiques anticipé au cours des prochaines années. Seuls le temps et l'expérience pourront montrer dans quelle mesure le gouvernement peut tirer parti de ces divers mécanismes pour empêcher les effets négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement.

LE PROGRAMME D'ACTION NATIONAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION DUE AUX ACTIVITÉS TERRESTRES (PAN)

D'importantes menaces pour la santé, la productivité et la biodiversité de l'environnement découlent des activités humaines se déroulant dans des régions terrestres. Dans le cadre d'une initiative mondiale visant à contrer les principales menaces de la pollution terrestre de manière intégrée, le Canada et 108 autres pays ont adopté le Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en novembre 1995. Le PAM exige des pays participants qu'ils élaborent des programmes d'action nationaux. Ainsi, en juin 2000, a été publié le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN). Élaboré par un comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur une période de quatre ans (1996-2000), le PAN du Canada tient compte du partage sectoriel des attributions et des résultats de deux séries complètes de consultations publiques. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont signé le PAN. Cependant, les représentants de cette province ont été encouragés à y participer en tant qu'observateurs et à se joindre au processus un peu plus tard.

Réalisations

Puisque huit des dix provinces, ainsi que nos trois territoires sont situés en bordure de trois océans, il a été établi dès le départ que la participation des provinces et des territoires était essentielle à la préparation, à l'examen et à l'approbation du PAN. De ce fait, un comité d'experts nommés par des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, s'est réuni pour rédiger ce document. Sa première tâche a été de publier un document de travail en 1996 qui a servi de base aux consultations avec les Autochtones et les intervenants. De plus, il a servi de cadre à la préparation de documents de travail régionaux et d'ateliers qui ont été organisés pour définir les priorités. Les contributions recueillies pendant les consultations ont ensuite servi à rédiger une version préliminaire du PAN, qui a été rendue publique pour une période de consultation de 60 jours en 1999, avant que le programme soit finalisé.

Les principales activités du PAN comprennent :

- l'établissement d'un centre d'échange d'information
- l'amélioration du traitement des eaux usées
- l'établissement de lignes directrices et de codes de bonnes pratiques
- la promotion de la gestion des zones littorales
- la collaboration à des actions communautaires
- la préparation de rapports d'étape annuels

Le PAN du Canada est basé sur les principes du développement durable, de la gestion intégrée et de la prudence. Comme les deux stratégies principales sont la prévention de la pollution et la protection de l'habitat dans la zone côtière, le ministre de l'Environnement, ainsi que le ministre des Pêches et des Océans, sont coresponsables de cette importante initiative.

Répercussions et avantages

Chef de file reconnu de la lutte contre les sources terrestres de pollution marine, le Canada a été le premier pays à élaborer un programme national en réponse au PAN. Grâce à notre PAN, nous serons au premier plan quant à la capacité de préparer un tableau descriptif précis de notre pays en ce qui a trait aux mesures qui sont prises sur tous les fronts, et dans chaque province et territoire, afin de protéger nos eaux de la pollution découlant des activités terrestres. L'amélioration de la coordination et des mesures de surveillance et de compte rendu entraînera inévitablement une amélioration des mesures de prévention de la pollution et de la qualité de l'eau dans tout le pays.

Le PAN est basé sur les politiques, les lois et les programmes existants de prévention de la pollution et de protection de l'habitat. Il est conçu de manière à pouvoir s'adapter aux nouvelles politiques, priorités et initiatives comme les liens du Budget 2000 avec les infrastructures écologiques, et favorise une démarche de rentabilité, d'efficacité et de coopération croissantes au sein des gouvernements et entre eux.

Les défis à relever

Le PAN du Canada est mieux connu à l'échelle internationale qu'il ne l'est au Canada. Bien que les consultations ayant mené à sa rédaction définitive aient été étendues, il reste des défis importants à relever pour sensibiliser les Canadiens d'un océan à l'autre à l'existence du PAN, de sa raison d'être et de la façon dont il servira à mieux protéger nos milieux marins et côtiers.

Les rapports sur les progrès dans les domaines prioritaires constituent une initiative collective, coordonnée au niveau national. Le processus de surveillance et de compte rendu ne fait que commencer et sera une entreprise complexe qui demandera beaucoup de temps.

À venir... Le Canada est invité à accueillir la séance d'examen du PAM

Le leadership dont a fait preuve le Ministère relativement à l'élaboration du PAN et des activités connexes a servi à rehausser le profil du Canada à l'échelle internationale. De fait, notre rôle de chef de file a amené le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à inviter le Canada à être l'hôte de la prochaine session d'examen intergouvernementale quinquennale du Programme d'action mondiale (qui aura lieu à Montréal du 26 au 30 novembre 2001). Un rapport sur l'élaboration et la mise en œuvre du PAN sera présenté à cette occasion.

- Pour plus de détails sur le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, consultez : http://www.ec.gc.ca/marine/npa-pan/index_f.htm

EFFORTS DE DÉPOLLUTION DES SITES CONTAMINÉS DES FOURS À COKE ET DES MARES À GOUDRON DE SYDNEY

Le bassin du ruisseau Muggah, dans le comté du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, et ses différentes sources de contamination, représente un problème pour la santé et l'environnement qui a des répercussions graves à cause de la forte industrialisation au cours du siècle dernier. Plus de 700 000 tonnes de boues toxiques contenant des concentrations importantes de contaminants

connus sont déposées dans la zone de l'estuaire tidal du bassin. Il s'y écoule aussi des eaux usées non traitées de différents points de rejet et le ruissellement de sites d'enfouissement.

L'élimination de ce problème a été reconnue par le Gouvernement du Canada, le gouvernement de la province de Nouvelle-Écosse et l'administration municipale régionale du Cap-Breton comme dépassant les limites de la compétence d'une seule administration publique.

Contexte

La contamination attribuable aux mares de goudron et aux fours à coke de Sydney a des ramifications importantes pour les citoyens du Cap-Breton. Mis à part les préoccupations graves à propos de la santé et de l'environnement, l'endroit est considéré comme un obstacle au développement économique local. Les efforts d'assainissement remontent à 1986 alors qu'une entente fédérale-provinciale avait été conclue pour l'excavation et l'incinération des sédiments des mares de goudron. À la suite de la découverte de quantités importantes de BPC dans les sédiments et de la difficulté de transporter les sédiments vers l'incinérateur, le projet avait été abandonné en 1994. En 1996, le gouvernement provincial annonçait des plans visant à encapsuler les mares de goudron. La collectivité avait alors été outrée de l'absence de consultation et de participation à la prise de décisions les touchant directement et ont demandé l'intervention du gouvernement fédéral. Le processus communautaire actuellement en cours a été créé il y a près de trois ans en réponse à cette séquence d'événements négative.

Réalisations

En juillet 1998, les trois niveaux de gouvernement, en association avec la collectivité, ont ratifié un protocole d'entente établissant un cadre de participation de toutes les parties, représenté par le Groupe d'action conjointe (GAC) pour l'assainissement de l'environnement du bassin géographique du ruisseau Muggah. Le GAC est un groupe communautaire qui a entrepris un processus pluriannuel complexe et polyvalent d'études de solutions, ainsi que d'élaboration de plans et de formulation de recommandations destinées au gouvernement, en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux associés aux bassins hydrographiques du ruisseau Muggah.

Le processus du GAC établit un système de gestion publique visant à encourager et à faciliter la participation des membres de la collectivité ainsi que des représentants des trois niveaux de gouvernement, à tous les aspects du processus afin d'améliorer la compréhension par les membres de la collectivité des risques pour la santé et l'environnement, et d'arriver à un consensus quant aux solutions. Les projets doivent satisfaire aux critères suivants : respecter l'environnement, être acceptables sur le plan social, responsables face au public, axés sur la collectivité, tenir compte des répercussions sur la santé et être économiquement viables. Les objectifs des parties, en tant que co-participants à cette entreprise novatrice, sont :

- éliminer la contamination historique des mares de goudron et des cokeries;
- favoriser l'assainissement des collectivités en apportant des solutions applicables dans les localités du Cap-Breton grâce au processus du GAC;
- améliorer les écosystèmes;
- sous réserve des lois, politiques et lignes directrices existantes, optimiser l'utilisation de la main-d'œuvre, des services, des produits, de l'expérience et de technologies applicables au plan local.

En signant l'entente subséquente de partage des coûts de trois ans, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir environ 38 millions de dollars sur un budget total de 62 millions de dollars pour

définir et évaluer les solutions correctives potentielles et pour stabiliser les lieux. C'est là l'étape initiale de ce qui devrait entraîner l'assainissement à long terme de l'endroit. À la fin de la première étape, le gouvernement comprendra mieux la portée du problème et ce qu'il en coûtera approximativement pour y apporter des solutions.

Avantages et répercussions

La relation entre les trois niveaux du gouvernement et la collectivité a donné d'excellents résultats depuis quelques années. Les localités ont participé activement à chaque étape du processus. Les préoccupations à propos du manque de participation de la fin des années 1980 et du début des années 1990 sont disparues.

De nombreuses mesures précises ont déjà été prises et d'autres sont en préparation grâce à une démarche coordonnée et entièrement participative. En voici quelques exemples :

- À la suite de l'étude de l'emplacement au cours des phases II et III, on connaît beaucoup mieux les conditions et l'étendue ainsi que la nature de la contamination des lieux.
- On connaît mieux les répercussions potentielles sur la santé par suite de la réalisation de plusieurs études terminées ou en cours. Des rapports montrent que l'incidence de certaines maladies (certains types de cancer) est plus grande dans le comté du Cap-Breton, de sorte que des efforts sont actuellement déployés pour déterminer si les conditions environnementales sont en cause.
- Des mesures de sécurité ont été prises, par exemple les lieux ont été entièrement clôturés (l'accès antérieurement n'était pas restreint) et des patrouilles de sécurité sont assurées autour de Coke Ovens 24 heures sur 24.
- La municipalité a acquis une capacité d'intervention en cas d'urgence.
- Un programme de surveillance de l'air ambiant a été mis en œuvre pour évaluer les répercussions potentielles dans les zones résidentielles avoisinantes avant, pendant et après les activités de nettoyage.
- Des zones de séparation provisoires ont été créées grâce à l'utilisation de techniques de modélisation informatiques afin de déterminer les répercussions possibles associées aux activités de démolition. La surveillance de l'air ambiant axée sur le projet permettra de déterminer les répercussions possibles pour les zones résidentielles adjacentes.
- Des programmes d'échantillonnage des sols ont été réalisés en août 2001 pour indiquer où la qualité des sols, particulièrement dans les zones résidentielles les plus proches de l'emplacement des fours à coke, pose des risques aigus ou chroniques pour la santé aux résidents actuels ou futurs. Des échantillonnages ont été réalisés en même temps ailleurs afin de déterminer les niveaux de pollution naturelle par les contaminants dans la région de Sydney.
- La construction a commencé en août 2001 dans le cadre d'un contrat de 9,9 millions de dollars pour fermer et contenir le site d'enfouissement municipal dont le lixiviat s'écoule à l'emplacement de Coke Ovens et des mares de goudron, contrat qui sera terminé vers la fin de l'année 2002.
- Un appel d'offres a été lancé en septembre 2001 pour des travaux préparatoires et des travaux de démolition et d'enlèvement des structures qui restent à l'emplacement des fours à coke, comme des cheminées et des bâtiments.
- Un contrat a été accordé pour la préparation du rapport d'évaluation des mesures correctives qui sert de document cadre en vue de la sélection des technologies d'assainissement

appropriées.

- Un contrat devait être accordé en septembre 2001 pour la construction d'un collecteur général afin d'éliminer l'écoulement continu d'environ 13 millions de litres d'eaux usées non traitées qui entrent dans le ruisseau Muggah à partir des émissaires municipaux.
- Le GAC travaille actuellement à la définition d'une série de « principes de base » qui serviront de points de référence pour l'évaluation des solutions correctives.

Les défis à relever

L'entente à frais partagés de 62 millions de dollars était prévue pour trois ans (d'avril 1999 à mars 2002) et contenait des dispositions prévoyant une quatrième année (clôture). Récemment, l'attention accordée aux projets associés à l'entente de trois ans a diminué et a été reportée plutôt vers les préoccupations communautaires liées aux niveaux élevés de contaminants dans les quartiers situés en dehors des limites des projets. Les travaux d'assainissement à l'extérieur des lieux qui pourraient être nécessaires pour atténuer ces préoccupations pour la sécurité et la santé du public risquent de retarder l'achèvement des projets actuels.

Ramener l'intérêt vers le but d'origine afin de s'assurer que les projets sont réalisés dans les délais prévus, tout en assurant un équilibre avec les préoccupations de la collectivité, représente un défi immédiat.

3.2 Secteur d'activité de la nature

Le secteur d'activité de la nature d'Environnement Canada se soucie de conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains. Par l'intermédiaire de ce secteur, Environnement Canada vise à obtenir, en collaboration avec des partenaires, trois résultats à long terme:

- conservation de la diversité biologique;
- compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;
- conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Information financière relative au résultat à long terme	
Conservation de la diversité biologique.	68 133 725 \$ 68 752 846 \$ 65 035 091 \$
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	41 213 845 \$ 38 983 509 \$ 38 802 078 \$
Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.	63 090 223 \$ 80 768 944 \$ 73 260 526 \$
Total brut 2000-2001	172 437 793 \$ 188 505 299 \$ 177 098 695 \$
Dépenses prévues	
<i>Autorisation totale</i>	
Dépenses réelles	

Résultat à long terme : Conservation de la diversité biologique.

Les pressions exercées par l'homme sur la biodiversité continuent d'entraîner des déclin chez plusieurs espèces animales et végétales qui, dans certains cas, sont sur le point de disparaître. Par ailleurs, certaines des activités humaines qui menacent l'équilibre écologique ont permis à des populations de quelques espèces de croître au point où elles sont maintenant considérées surabondantes, ce qui présente un autre genre de problème de conservation. L'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, l'exploitation forestière et les autres industries d'extraction des ressources provoquent la perte et la fragmentation de l'habitat, préoccupation qui vient s'ajouter aux effets à long terme des précipitations acides, de l'utilisation répandue et croissante des pesticides et d'autres produits chimiques toxiques et des changements climatiques planétaires. Les utilisations traditionnelles de la faune, par exemple la chasse à des fins alimentaires et sportives, l'observation des oiseaux et la jouissance de la nature, ajoutent aux répercussions des activités humaines sur nos populations fauniques, tandis que la multiplication des déplacements humains et du commerce à l'échelle internationale a créé de nouvelles menaces en raison de l'introduction de maladies et d'espèces étrangères envahissantes.

Le résultat de la « *diversité biologique* » se divise en trois domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Espèces en péril	<p>Indicateurs : Changement de la situation des espèces avec le temps. Tendances du rétablissement des espèces en péril, pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs menacés et en danger de disparition dont certaines populations sont stabilisées ou augmentent.</p> <p>Objectif s: Les espèces menacées ou en danger de disparition qui sont de compétence fédérale respectent les objectifs des stratégies de rétablissement et des plans d'action d'ici 15 ans.</p> <p>Aucune espèce préoccupante qui sont de compétence fédérale ne figure sur les listes d'espèces menacées ou en danger de disparition.</p>	<p>✓ Stratégie nationale de protection des espèces en péril</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déposer au Parlement le projet de loi sur les espèces en péril. • Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril – élaborer et mettre en œuvre des programmes de mesures d'incitation et d'intendance.
Habitat	<p>Indicateurs : Tendances dans le domaine des habitats de la faune préservés, protégés et remis en état directement grâce à des mesures d'Environnement Canada.</p> <p>Tendances dans le domaine des habitats de la faune préservés, protégés et remis en état grâce à des mesures</p>	<p>✓ Protection des oiseaux migrateurs et de leur habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
	<p>d'intendance, à des ententes de conservation des terres, à des dons écologiques, etc.</p> <p>Objectif : Les habitats sont préservés, protégés et remis en état de manière à atteindre les objectifs des plans de conservation du SCF pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril d'ici 15 ans.</p>	
Oiseaux migrateurs	<p>Indicateur : Tendances des populations d'espèces d'oiseaux migrateurs.</p> <p>Objectif : Les populations d'oiseaux migrateurs sont stabilisées à un niveau sain d'ici 2020.</p>	<p>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. <p>Populations surabondantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Régions du Québec et des Prairies et du Nord gèreront les populations surabondantes d'ois blancs. • La Région de l'Ontario gèrera les populations surabondantes de bernaches du Canada. <p>Tendances des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Régions de l'Atlantique, du Québec et des Prairies et du Nord détermineront les tendances des populations de certaines espèces de canards de mer. • Les Régions de l'Atlantique et du Pacifique et du Yukon amélioreront les connaissances relatives aux oiseaux migrateurs côtiers, marins et de l'intérieur. <p>Application de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Régions continueront d'appliquer les lois fédérales qui touchent la faune pour protéger les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. <p>Modifications de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifier l'annexe à la <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i> pour y inclure le Protocole de Parksville.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.2.1 Espèces en péril

Définition de la question

Les populations fauniques et leur habitat disparaissent rapidement à cause des activités humaines intensives qui ont entraîné, par exemple, le déboisement, la multiplication des espèces non indigènes, la perte de zones humides et la pollution de l'air et de l'eau. Les plantes, les animaux et autres organismes du monde ont tous un rôle important à jouer pour le maintien de l'atmosphère de la terre, du climat, des paysages et de l'eau de manière à assurer la continuité de notre viabilité économique. La perte d'espèces nuit à la capacité de la terre de fournir les services dont dépendent la population et la prospérité économique. Il faut mieux informer les Canadiens au sujet du patrimoine naturel de leur pays et de sa dépendance à l'égard des processus et des fonctions écologiques.

Le Canada abrite environ 70 000 espèces connues de plantes et d'animaux sauvages ainsi que d'autres organismes. De plus, on ne cesse de découvrir de nouvelles espèces. Au début des années 1990, on a découvert jusqu'à 60 nouvelles espèces d'insectes dans le couvert des forêts de peuplements vieux des secteurs de la vallée Carmanah et de Moresby-Sud sur la côte ouest. Malgré cela, les études montrent qu'un nombre toujours croissant d'espèces risquent l'extinction à plus ou moins court terme.

En mai 2000, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a établi qu'un total de 352 espèces risquaient l'extinction imminente ou éventuelle (c.-à-d. qu'elles sont en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) au Canada. Sur les 142 espèces réexaminées par les scientifiques depuis quelques années, 29 ont vu leur situation se détériorer. Les hautes herbes des Prairies, le sud de l'Ontario et la région du sud de l'Okanagan en Colombie-Britannique comptent parmi les endroits où un grand nombre d'espèces sont considérées comme étant en péril.

Espèces en péril au Canada, mai 2001										
Situation	Oiseaux	Mammifères		Poisson	Amphibiens & reptiles	Mollusques	Papillons	Plantes	Lichens & mousses	Total
		Terrestres	Marins							
Disparue	3	1	1	6	0	1	0	0	0	12
Disparue au Canada	2	2	2	2	2	1	3	2	0	16
En danger de disparition	20	9	6	10	9	7	3	49	2	115
Menacée	6	7	6	18	9	1	2	33	0	82
Préoccupante	23	17	8	40	17	1	2	44	3	155
Total	54	36	23	76	37	11	10	128	5	380

Source: Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Que faisons-nous?

En avril 2000, le ministre de l'Environnement a annoncé la stratégie fédérale relative aux espèces en péril. Cette démarche comporte trois grands piliers : l'Accord pour la protection des espèces en péril sous la direction du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. Le budget de 2000 prévoyait pour la stratégie nationale un engagement du gouvernement du Canada de 90 millions de dollars sur trois ans et des fonds stables de 45 millions de dollars pour les années subséquentes, pour la protection des espèces en péril.

En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril, le programme de rétablissement national connaît un regain et le niveau de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces s'est amélioré. Le Conseil a publié deux documents en 2001 : le 11^e rapport annuel du programme de rétablissement national, RESCAPÉ, et le premier rapport sur la Situation générale des espèces sauvages au Canada, un aperçu coopératif de l'état des espèces sauvages de faune et de flore du Canada.

PROGRÈS RÉALISÉS RELATIVEMENT À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA

Le projet de loi C-5, la *Loi sur les espèces en péril*, a été déposé au Parlement en février 2001. La LEP vise à éviter que des espèces indigènes, des sous-espèces et des populations distinctes de faune du Canada ne disparaissent totalement ou au pays, à favoriser le rétablissement des espèces en danger de disparition ou menacées et à encourager la gestion des autres espèces pour les empêcher d'être un jour ou l'autre en péril. La loi proposée touche toutes les espèces sauvages en péril à l'échelle nationale, leur habitat essentiel et s'applique à l'ensemble du territoire canadien.

Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril contribue au rétablissement et à la protection de l'habitat des espèces en péril, grâce à des investissements (45 millions de dollars sur cinq ans) destinés à l'intendance des paysages prioritaires (ceux où le risque de perte de diversité est très élevé). Pour compléter cette initiative, le Programme des dons écologiques fournit aux propriétaires fonciers des stimulants fiscaux pour protéger et maintenir l'habitat de la faune.

Réalisations

Dépôt de la loi : En raison de la dissolution du Parlement, en octobre 2000, après le déclenchement des élections, le projet de loi sur les espèces en péril (projet de loi C-33) est resté une simple inscription au Feuilleton. Le projet C-5, qui a été déposé le 2 février 2001, tient compte des nombreuses présentations au sujet de l'ancien projet de loi, faites par des particuliers et des organisations. Le projet de loi C-5 a été adopté en seconde lecture et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour examen, en mars 2001.

Participation des Autochtones à la LEP : Les organisations autochtones collaborent avec le Ministre et les représentants du Ministère à l'élaboration d'une loi sur les espèces en péril depuis quelques années. Le groupe de travail autochtone sur les espèces en péril s'est réuni régulièrement au cours des deux dernières années et est devenu un des principaux truchements de la participation autochtone à l'élaboration du projet de loi C-5.

Initiatives d'intendance de l'habitat : Un certain nombre d'initiatives d'intendance ont été favorisées par Environnement Canada, avec Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada, et en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres organisations; elles permettent aux propriétaires fonciers de protéger et de maintenir l'habitat des espèces en péril. Ces initiatives comprennent le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le Programme des dons écologiques. Au cours de sa première année (2000-2001), le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril a fourni 5 millions de dollars pour 38 projets qui ont été entrepris dans le cadre de 60 partenariats avec des provinces, des Premières nations, des propriétaires fonciers, des utilisateurs de ressources, des fiduciaires pour la protection de la nature, des membres du secteur des ressources naturelles, des sociétés communautaires de protection de la faune, des établissements d'enseignement et des organisations de conservation. Les projets financés sont réalisés un peu partout au Canada, les Autochtones participant à dix des 38 projets. En ce qui concerne le Programme des dons écologiques, le budget de 2000 a amélioré les stimulants fiscaux visant à encourager les Canadiens à donner des terres fragiles sur le plan écologique en réduisant les gains de capital découlant de ces dons. Environnement Canada a établi un processus d'évaluation, d'examen et de désignation afin d'attester la juste valeur marchande de tous les dons écologiques.

Ententes bilatérales en vertu de l'Accord : En vertu de l'Accord, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de lois et de programmes complémentaires et de la création d'un Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP). À la deuxième réunion du CCCEP, en août 2000, les ministres ont appuyé l'élaboration d'ententes bilatérales en vertu de l'Accord. Ces ententes préciseront davantage la façon dont les gouvernements collaboreront à la protection des espèces en péril et éviteront les chevauchements au niveau de la mise en œuvre.

Répercussions et avantages

La LEP, une fois adoptée, fournira le pouvoir nécessaire pour interdire de tuer des espèces disparues localement, en danger ou menacées, de détruire leur lieu de résidence et de détruire l'habitat essentiel de toutes les espèces en danger ou menacées sur l'ensemble du territoire du Canada. Elle prévoit des pouvoirs d'urgence visant à protéger les espèces d'un danger imminent. Elle apportera aussi pour la première fois une reconnaissance juridique du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

(COSEPAC), assurant la réalisation d'évaluations rigoureuses, indépendantes et scientifiques qui seraient publiées dans le registre public établi en vertu de la Loi.

« Les Canadiennes et les Canadiens veulent contribuer à la protection des espèces en péril et de leurs habitats. Le gouvernement du Canada crée un cadre pour la protection des espèces en péril, qui produira des résultats sur le terrain en utilisant des incitations comme approche préférée, appuyé par une solide protection juridique et par la capacité du gouvernement du Canada d'agir seul lorsque nécessaire. »

Ministre Anderson, février 2001

Les partenariats et les programmes d'encouragement constituent une sorte de prolongement de la protection de l'habitat dans toutes les parties du Canada. Les projets d'intendance ont bénéficié à l'habitat d'une centaine d'espèces en danger de disparition et menacées à l'échelle nationale et de plus de 200 espèces inscrites sur les listes provinciales. Depuis 1995, plus de 200 dons écologiques ont été faits, d'une valeur approximative de 25 millions de dollars et représentant 18 000 hectares de terres écologiquement fragiles. De nombreux dons comportaient des aires d'importance au niveau national ou provincial, où se trouvent des habitats rares ou menacés et où vivent des espèces en péril. Ces programmes fournissent les mécanismes nécessaires pour que les Canadiens contribuent au patrimoine naturel de leur pays.

Les défis à relever

On prévoit que la LEP recevra la sanction royale à l'hiver 2002. Le défi consistera alors à mettre en œuvre tous les aspects du projet de loi et à assurer la préparation continue de rapports sur la situation des espèces en péril au Canada et sur les progrès réalisés au plan de leur rétablissement. Environnement Canada continuera de collaborer avec ses partenaires à cet égard. Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril continuera de faciliter la prise de mesures d'intendance appropriées pour les paysages et les espèces, tandis que le Programme des dons écologiques continuera de fournir des stimulants financiers et d'étendre sa portée grâce à la *Loi sur l'impôt* et à d'autres réformes fiscales.

- Pour plus de détails sur les espèces en péril du Canada et leur rétablissement, consultez : <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/sar/>

3.2.2 HABITAT/OISEAUX MIGRATEURS

Définition de la question

Au Canada, de nombreuses régions naturelles disparaissent rapidement, de même que l'habitat essentiel à de nombreuses espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Les pertes d'habitat sont largement concentrées dans le sud du Canada, parce que c'est à cet endroit que les pressions exercées par le développement sont les plus fortes. Les aires protégées aident à préserver les écosystèmes naturels et à maintenir la biodiversité, fournissent des moyens de comprendre les écosystèmes et peuvent aussi offrir une source de représentants d'une espèce qu'il est possible de réintroduire dans des habitats remis en état ailleurs. Les aires protégées comprennent les réserves naturelles, des aires fauniques désignées, des parcs nationaux, des réserves nationales de faune, des aires de gestion de l'habitat/d'espèces comme les refuges d'oiseaux migrateurs et d'autres aires de conservation. Les propriétaires fonciers sont encouragés, par des initiatives d'intendance, à protéger l'habitat essentiel aux espèces en péril ainsi qu'aux autres espèces.

Le Canada se caractérise par de grandes étendues de terrain naturelles, des paysages diversifiés et de nombreux écosystèmes différents. Le pays contient plus de 20 % des régions arctiques du monde, 10 % de ses forêts et 25 % de ses zones humides et il bénéficie de la plus longue côte de la planète. En 1997, 8,6 % de la superficie terrestre du Canada ou près de 859 000 km², ont été protégées dans environ 3 100 endroits grâce aux efforts combinés des gouvernements et des organismes de conservation.

De 1990 à 1997, la superficie totale des aires protégées au Canada a augmenté d'environ 17 % (voir la figure 5). Malgré tout, cette superficie est toujours en-deçà de l'objectif établi en 1992 quand le gouvernement fédéral s'est associé aux provinces et aux territoires pour appuyer une déclaration d'engagement en vue de compléter le réseau d'aires protégées du Canada.

Que faisons-nous?

Environnement Canada est considéré comme le chef de file de la gestion des espèces migratrices transfrontalières. Il intervient directement dans le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat, ainsi que dans la conservation et la protection des populations existantes grâce à la gestion des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs et des aires de protection marines. Le Ministère influence également sur les mesures qui sont prises sur les terres de l'État et facilite l'intendance des terres au moyen d'initiatives telles que l'Initiative de

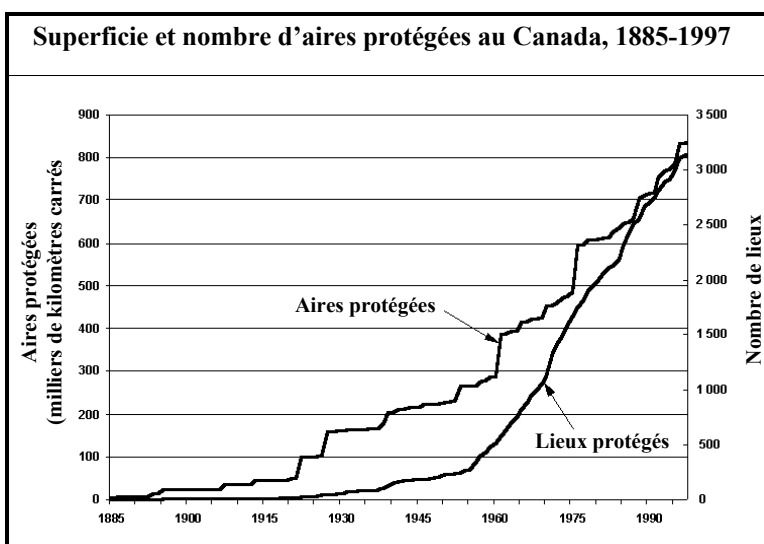


Figure 5- Sources : Base de données canadienne sur les aires de conservation, Conseil canadien des aires écologiques : Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Statistique Canada.

conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), les dons de terres écologiques et la désignation en vertu de la Convention de Ramsar.

PROTECTION DES OISEAUX MIGRATEURS ET DE LEUR HABITAT

En 1916, la Grande-Bretagne, au nom du Canada, et les États-Unis ont signé la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Ce traité historique avait grand besoin d'être mis à jour et des négociations longtemps attendues se sont soldées par la signature du Protocole modifiant la Convention en 1995. La ratification internationale du traité a eu lieu le 7 octobre 1999. Le Canada a négocié ces modifications avec une équipe de négociation dont faisaient partie les peuples autochtones – un précédent. Cette loi internationale accorde la priorité à la conservation des oiseaux migrateurs d'Amérique du Nord et reconnaît les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada.

La Convention concernant les oiseaux migrateurs a conféré au Canada et aux États-Unis, pendant de nombreuses années, le mandat légal nécessaire pour collaborer à des relevés des populations de sauvagine et à la gestion de la chasse. Cependant, la perte accélérée d'habitat a entraîné des baisses records de populations de la plupart des espèces de canard au cours des années 1980. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a été signé par le Canada et les États-Unis en 1986 en réponse à ce problème. Il a été mis à jour en 1994, le Mexique étant venu s'ajouter aux deux autres pays signataires. Au cours des 15 dernières années, les partenaires du Plan ont collaboré à l'élaboration de programmes de gestion intensive de l'habitat s'appliquant à des endroits particuliers, afin d'aider au rétablissement des populations de sauvagine à l'échelle du continent. Au Canada, ce travail est effectué dans le cadre de trois plans conjoints, axés sur l'habitat : Habitat de l'Est, Habitat des Prairies et Habitat de la côte du Pacifique, de même que trois plans conjoints sur des espèces dont l'accent est mis sur les besoins de surveillance et de recherche d'espèces particulières. Grâce à une démarche d'intendance, les plans conjoints axés sur l'habitat aident les propriétaires fonciers à adopter des pratiques d'utilisation durable des terres dont ils bénéficient tout autant que la faune qu'ils aident à protéger. Les activités du plan canadien ont reçu environ sept millions de dollars par année de sources fédérales canadiennes. Une grande partie des fonds des partenaires proviennent du gouvernement des États-Unis et d'autres sources, dans la mesure où chaque dollar canadien du gouvernement fédéral est appuyé par plus de sept dollars de ses partenaires. Cet effort est maintenant étendu dans le cadre de l'ICOAN à toutes les espèces d'oiseaux.

Réalisations

La ratification du Protocole modifiant la Convention concernant les oiseaux migrateurs est une importante réalisation. Elle permet la mise à jour de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateur* en fonction de la *Loi constitutionnelle*, de manière à reconnaître les droits ancestraux et issus de traité. En effet, les modifications reconnaissent le rôle des peuples autochtones du Canada et des peuples indigènes d'Alaska, pour lesquels les oiseaux migrateurs ont une importance culturelle et alimentaire, et prévoient la chasse traditionnelle d'oiseaux migrateurs. En outre, le protocole tient compte de la nécessité de la participation des Autochtones à la gestion coopérative et à l'utilisation durable des oiseaux migrateurs.

Grâce à la mise en place de ce cadre solide, les programmes comme le PNAGS continuent d'étendre leur portée, leurs partenariats et leurs succès. De 1986 à la fin de 2000 au Canada, le PNAGS a permis d'assujettir, de mettre en valeur et de gérer plus de 1,0 million d'hectares (2,4 millions d'acres) d'habitat (46 % de l'objectif) pour des dépenses totales de 564 millions de dollars – 21 % de l'objectif des dépenses (voir la figure 6). Par rapport au total des contributions du PNAGS au Canada, les sources américaines représentent 56 %, les 44 % qui restent étant partagés entre le gouvernement fédéral canadien (38 %), les gouvernements provinciaux/territoriaux (27 %) et des sources privées (25 %). Différentes stratégies créatives et des partenariats sur le terrain ont contribué à ces réalisations.

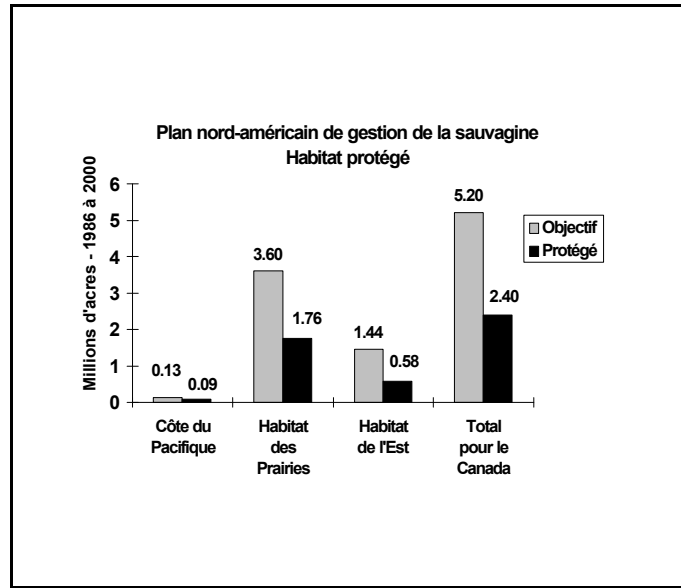


Figure 6 - Plan de gestion nord-américain de la sauvagine

Répercussions et avantages

La Convention concernant les oiseaux migrateurs et les programmes à l'appui comme l'ICOAN et le PNAGS, demeure un modèle pour la conservation à l'échelle internationale. Des milliers de partenaires représentant des intérêts divers de trois pays ont collaboré à préserver cinq millions d'acres d'écosystèmes en zones humides. Les populations de sauvagine sont gérées efficacement depuis des décennies et, dans certains cas, sont remarquablement près de l'objectif fixé en fonction du point de référence de la décennie de 1970. On constate aussi un regain chez la plupart des populations de canards, d'oies et de cygnes (les populations de cygne trompette se sont rétablies après avoir atteint un nombre dangereusement bas auquel certains avaient prédit une extinction imminente; et sur les 10 espèces de canard les plus communes qui nichent dans les Prairies, huit voient leur population augmenter).

Les défis à relever

Bien que de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs se rétablissent, certaines d'entre elles, comme le canard pilet et le grand morillon, n'ont pas réagi aussi bien à l'amélioration de l'habitat. D'autres populations d'espèces comme le canard de mer diminuent. Le PNAGS a mis

Les organismes de conservation signent une entente historique avec un cultivateur du Manitoba

Une famille d'agriculteurs de Minnedosa a été la première à conclure une convention d'achat de servitude à des fins de conservation (SC) au Manitoba, un nouvel outil qui gagne de plus en plus la faveur dans cette province. Rick et Linda Nylen ont signé la convention concernant une SC perpétuelle qui assure un habitat de 80 acres sur leurs terres. La Fondation Delta pour la sauvagine et la Manitoba Habitat Heritage Corporation, par l'intermédiaire du programme *Potholes Plus* les ont indemnisés pour leur contribution. Le financement du PNAGS aide à soutenir les activités du programme *Potholes Plus*. « La parcelle complète de 80 acres comporte des terres humides et des habitats dans les hautes terres qui fournissent un habitat de nidification à un large éventail d'oiseaux, a indiqué Gerald Forsyth, représentant sur le terrain de la Corporation à Minnedosa. Il ne se passe à peu près pas une journée sans qu'un propriétaire foncier m'appelle pour obtenir des renseignements », a ajouté Forsyth. La Corporation et la Fondation ont plus de 32 autres SC qui sont soit terminées soit en cours (au 1^{er} mai 2000).

en œuvre de nouveaux plans conjoints en vue de trouver des solutions à ces problèmes et continue à évaluer et à rajuster ses démarches d'après les résultats d'objectifs précis et scientifiquement établis. Sa vision élargie, découlant de la mise à jour de 1998, est 1) de renforcer son fondement biologique; 2) de s'orienter vers une démarche axée sur les paysages et 3) d'élargir la portée des partenariats.

Puisque le Protocole est maintenant en vigueur et que les règlements sont à l'étude, une nouvelle démarche globale de conservation des oiseaux migrateurs est mise en œuvre. La nouvelle Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) a été adoptée afin de permettre d'exécuter toute la gamme des programmes de conservation des oiseaux au moyen de partenariats régionaux, axés sur le paysage et fondés sur des critères biologiques. Les quatre piliers de l'ICOAN sont : le PNAGS pour la sauvagine, *Wings Over Water* pour les oiseaux aquatiques et les oiseaux de mer, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage pour les oiseaux de rivage et Partenaires en vol pour les oiseaux terrestres.

Résultat à long terme : Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Pour pouvoir assurer aux Canadiens un environnement sain et propre, il nous faut comprendre comment les agents de stress attribuables aux activités humaines influent sur les écosystèmes, et pouvoir communiquer ces connaissances aux Canadiens et à la collectivité mondiale afin qu'ils puissent l'intégrer à leurs décisions. La compréhension de la structure de l'écosystème, de ses processus et de ses fonctions, ainsi que des effets des activités économiques, y compris les changements de l'utilisation des terres, les intrants, les produits, les déchets générés, ainsi que les ressources, les stocks et les déplacements dans tous les secteurs, est essentielle à une démarche de gestion axée sur l'écosystème efficace et d'importance fondamentale pour la prise de décisions avisées.

Le résultat à long terme touchant la « *santé des écosystèmes* » se divise en quatre domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Fournir de l'information et des conseils en temps opportun aux Canadiens	Indicateur : Systèmes efficaces de surveillance et de compte rendu. Objectif: En préparation.	Examen de la surveillance <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un examen des programmes de surveillance du Ministère (2001). Rapports sur l'état et les tendances <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des solutions pour la mise sur pied d'un système de compte rendu sur l'état et des tendances (2001)*

* Objectif ou résultat escompté de la Stratégie de développement durable

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
		<p>✓ Indicateurs de la santé de l'écosystème</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région du Pacifique et du Yukon établira 12 indicateurs environnementaux touchant des problèmes prioritaires (2002). • Établir de nouveaux indicateurs de la santé de l'écosystème (2002) *
Faire avancer les connaissances scientifiques	<p>Indicateur : Présence de nouveaux outils pour faire progresser la compréhension scientifique.</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>✓ Nouvelles connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier huit évaluations scientifiques sur des problèmes environnementaux (2003). • Acquérir de nouvelles connaissances sur les nouveaux problèmes comme les effets des substances perturbant le système endocrinien et de la biotechnologie (2001). <p>Exploitation du pétrole et du gaz naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région de l'Atlantique examinera les effets en mer de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel.
Proposer des conseils et des solutions fondées sur les données scientifiques	Indicateur et objectif : En préparation	<p>Normes relatives à la qualité de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer 20 normes fondées sur des données scientifiques pour la qualité de l'environnement, y compris des lignes directrices canadiennes sur la qualité de l'eau (2002). <p>Dépollution des sédiments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point de nouvelles techniques et méthodes de dépollution des sédiments (2002). <p>Pratiques durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région de l'Atlantique travaillera avec des partenaires de recherche sur les forêts modèles pour influencer sur l'établissement de méthodes d'aménagement forestier durable.
Capacité en S-T	Indicateur et objectif : En préparation	<p>Capacité et infrastructure en S-T</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des modèles de gestion publique des sciences et de la technologie en matière d'environnement (2001). • Examiner les possibilités d'amélioration du lien entre les conseils scientifiques et l'élaboration des politiques (2001). • Formuler des recommandations pour aborder les questions relatives à la capacité scientifique en ce qui a trait aux ressources humaines et à l'infrastructure.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.2.3 Information et conseils opportuns aux Canadiens

Définition de la question

Mener des activités de surveillance et d'évaluation afin de déterminer ce qui se passe dans les écosystèmes canadiens et en rendre compte est la première étape critique vers la conservation et la protection de la santé des écosystèmes du Canada. La surveillance de l'environnement est la pierre angulaire de la détection et du suivi des changements qui se produisent dans l'écosystème. La surveillance devrait pouvoir fournir des renseignements exhaustifs sur l'état et les tendances de l'écosystème, et déceler aussi rapidement que possible tout changement en vue de permettre la prise de mesures préventives et, notamment, de faire des recherches appropriées. Il est aussi important que la surveillance soit basée sur des indicateurs cohérents, valables et écologiquement pertinents de ces changements, afin que les résultats puissent être interprétés, comparés et communiqués en fonction de leur importance pour la santé de l'écosystème. Afin

d'être applicable à l'échelle nationale, la conception des activités de surveillance doit être telle qu'elle offre des possibilités de partenariat efficaces avec différents groupes allant d'autres ministères fédéraux jusqu'au grand public. Les recherches novatrices sur de nouveaux agents de stress et l'évaluation de l'efficacité des politiques et des mesures de gestion existantes peuvent fournir un mode de détection rapide des changements potentiels d'une importance cruciale et permettre la conception d'indicateurs pertinents de l'écosystème pour la surveillance. Enfin, il est essentiel, pour pouvoir communiquer les changements importants dans l'écosystème et pour susciter une réponse appropriée et opportune à ce changement, d'être en mesure d'interpréter efficacement l'information et d'en rendre compte.

Que faisons-nous?

Environnement Canada concentre ses efforts sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'évaluation et de compte rendu de la situation et des tendances des écosystèmes qui sert à suivre, mesurer et décrire la réaction de l'écosystème aux éléments de stress environnemental et à assurer une détection précoce des nouveaux éléments de stress importants. Le Ministère favorise des recherches innovatrices et vise à améliorer sa capacité de prédiction pour la détection des nouveaux agents de stress (p. ex. les substances qui perturbent le système endocrinien) ou les agents de stress mal compris (p. ex. les pesticides en utilisation; les stress cumulatifs). Environnement Canada produit aussi une série sur l'état et les tendances de l'écosystème qui comprend des avis de détection précoce de changement dans l'écosystème sur des questions environnementales importantes visant à informer et conseiller les scientifiques, le gouvernement et le public à propos de tout changement de l'écosystème et améliorer la sensibilisation à l'importance de ces changements. Il permet aussi de conclure des partenariats avec le Ministère, avec d'autres ministères fédéraux et secteurs de compétence canadiens, des organisations internationales et le grand public pour promouvoir la surveillance efficace et cohérente des effets cumulatifs et des écosystèmes, pour améliorer l'efficacité et pour faciliter le partage d'information et les échanges d'idées et d'expérience.

Au cours de la période de planification, Environnement Canada a publié le rapport *Suivi des grands enjeux environnementaux*, qui donne un aperçu de l'état et des tendances des enjeux qui préoccupent les Canadiens. Le Ministère a aussi terminé un examen des programmes de surveillance du Ministère et étudie le concept d'un Réseau canadien intégré de la surveillance environnementale. Finalement, Environnement Canada a établi un certain nombre de nouveaux indicateurs de la santé de l'écosystème.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NATIONAUX

L'élan nécessaire pour appliquer un processus de définition et d'établissement des indicateurs environnementaux nationaux est venu du Groupe des sept participant au sommet économique tenu à Paris en 1989. Ce groupe a demandé à l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) de s'engager dans l'établissement d'indicateurs environnementaux dans le contexte du processus décisionnel intégrant l'environnement et l'économie. Le Canada a relevé le défi et s'est engagé à l'échelle de son administration toute entière à établir un ensemble national d'indicateurs environnementaux. Cette entreprise a nécessité des consultations continues de ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'organisations environnementales et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que d'intervenants du secteur privé.

Un indicateur est un ensemble de statistiques qui fournit des informations sur les tendances significatives de l'environnement, de la durabilité des ressources naturelles et des activités

humaines connexes. La série d'indicateurs environnementaux nationaux produite par Environnement Canada, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et en collaboration avec de nombreux intervenants, fournit un profil national de l'état de l'environnement du Canada et mesure les progrès vers le développement durable.

Réalisations

Les indicateurs de 17 enjeux environnementaux d'importance nationale sont établis dans le cadre de l'ensemble national des indicateurs environnementaux. Jusqu'à maintenant, Environnement Canada a établi 45 indicateurs environnementaux concernant 12 enjeux environnementaux clés.

Ces indicateurs sont comme les « canaris dans les mines de charbon » et constituent les signaux d'avertissement précoces de tout problème environnemental, ainsi que les jalons qui permettent de mesurer notre progression vers la durabilité environnementale. Le site Web de la base d'information sur l'état de l'environnement du Canada fournit d'autres renseignements sur ces indicateurs ainsi que d'autres mécanismes de rapport sur l'état de l'environnement.

- Pour plus de détails sur l'état de l'environnement, consultez : <http://www.ec.gc.ca/soer-ree/>

Le rapport de 2000-2001, « *Suivi des grands enjeux environnementaux* » donne un aperçu de l'état et des tendances de certains problèmes environnementaux préoccupants au Canada au moyen de ces indicateurs environnementaux. La réaction du public au rapport a été très positive.

Répercussions et avantages

Les indicateurs environnementaux sont des outils importants pour présenter l'information scientifique de façon crédible et faire en sorte qu'elle soit facilement comprise et utilisée par les décideurs. Ils constituent un outil de communication extrêmement efficace qui facilite la sensibilisation des Canadiens aux questions environnementales et à l'état de l'environnement.

À l'échelle nationale, les indicateurs environnementaux ont servi à fixer des objectifs stratégiques mesurables et à évaluer le rendement ainsi que d'outil de communication pour présenter l'état et les tendances des grands

Enjeux environnementaux suivis au moyen des indicateurs

1. L'ozone stratosphérique (1999)
2. Les changements climatiques (1998)
3. Les contaminants toxiques dans l'environnement : organochlorés persistants (1998)
4. Les pluies acides (1999)
5. La qualité de l'air urbain (1999)
6. L'eau en milieu urbain : utilisation de l'eau municipale et traitement des eaux usées (2001)
7. Le maintien des forêts du Canada : exploitation du bois d'œuvre (1999)
8. Le maintien des forêts du Canada : biodiversité des forêts (1997)
9. La pérennité des ressources marines : stocks de hareng du Pacifique (1998)
10. La durabilité environnementale des sols agricoles du Canada (2000)
11. Le transport des voyageurs au Canada (1998)
12. La consommation d'énergie (1999)

Suivi des grands enjeux environnementaux

« Nous devons renforcer les connaissances scientifiques et accroître la fiabilité de l'information pour mieux déterminer où nous en sommes, où nous voulons aller et comment nous y arriverons. Voilà pourquoi nous visons la mise en place d'un système canadien d'information sur l'environnement et nous investissons dans la capacité scientifique du Canada de responsabiliser davantage les gouvernements, d'approfondir nos connaissances sur l'environnement et d'élargir l'accès à ces connaissances. »

Ministre de l'Environnement (Canada)

enjeux environnementaux. Au niveau international, ils permettent au Canada d'exposer la situation sur la scène mondiale et ils sont utilisés par les organismes internationaux afin de comparer et de rendre compte de la santé globale des écosystèmes mondiaux (p. ex. l'OCDE dans ses rapports de rendement périodiques, le PNUE, l'institut des ressources mondiales et l'Institut national pour le développement durable).

Les défis à relever

Bien qu'Environnement Canada ait réussi à établir et à favoriser l'utilisation des indicateurs environnementaux nationaux, il ne dispose pas encore d'un ensemble exhaustif qui lui permette de rendre compte de l'état complet de l'environnement. Dans bien des cas, les données de surveillance ne sont pas disponibles ou n'existent pas sous forme de série chronologique continue dans tout le pays (p. ex. sur la qualité de l'eau). Dans d'autres cas, il faut d'autres travaux de recherche et de développement conceptuel afin d'établir les indicateurs qui seront les mieux appropriés à diverses utilisations (p. ex. la biodiversité). Par conséquent, les efforts se poursuivent en vue de créer un ensemble national d'indicateurs et il faut continuer la recherche et la surveillance connexes non seulement pour aider à établir de nouveaux indicateurs mais pour continuer à surveiller les tendances existantes. En outre, les activités relatives aux indicateurs environnementaux à Environnement Canada soutiendront la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et ses travaux sur les indicateurs de développement durable qui viendront compléter les indicateurs sur les valeurs sociétales et l'économie.

3.2.4 Faire avancer les connaissances scientifiques

Définition de la question

Une fois que l'on sait ce qui se passe dans l'environnement, il faut faire des recherches pour comprendre les effets particuliers et cumulatifs des différents agents de stress sur la santé des écosystèmes, c.-à-d. pourquoi ils se produisent. Pour bien nous adapter aux changements, nous devons comprendre comment l'activité humaine a causé ce changement, ainsi que l'importance de ce changement pour la santé globale de l'écosystème, et communiquer par la suite cette information. La recherche vise principalement à définir les activités qui ont des répercussions importantes sur les écosystèmes aquatiques canadiens, les éléments de l'écosystème qui sont les plus vulnérables aux répercussions et les possibilités de réduire ces répercussions. La recherche connexe sur la faune et son habitat, sur les sciences atmosphériques et la surveillance vient étayer notre compréhension globale des répercussions des activités humaines sur la santé de l'environnement. L'étude de la structure et de la fonction de base de l'écosystème est aussi importante pour bien soutenir la compréhension en bout de ligne de la réaction de l'écosystème au stress. L'évaluation scientifique est le principal mécanisme d'acquisition de connaissances et d'information par les scientifiques et les décideurs et elle joue un rôle clé dans la préparation d'examen succincts de l'état des connaissances scientifiques au sujet d'enjeux environnementaux complexes.

Que faisons-nous?

Environnement Canada oriente ses efforts vers l'exécution et l'encouragement de travaux de recherche innovateurs sur la structure et la fonction de l'écosystème, de même que sur les répercussions des principaux agents de stress sur la santé des écosystèmes. Il crée, regroupe, résume et communique les connaissances scientifiques sur les enjeux environnementaux clés par une évaluation scientifique intégrée. Le Ministère tente aussi d'améliorer la compréhension des

écosystèmes mondiaux et les répercussions des événements et des changements mondiaux sur la santé des écosystèmes canadiens.

Parmi les principales réalisations de la période de planification, citons : l'achèvement ou presque des évaluations scientifiques des questions qui préoccupent les Canadiens, y compris les effets des nutriments sur l'environnement canadien, les eaux usées municipales, une revue bibliométrique de la recherche sur les effets cumulatifs, et les menaces à la qualité de l'eau; l'élaboration d'une stratégie scientifique fédérale sur les substances qui perturbent le système endocrinien; et une stratégie de recherche provisoire pour la compréhension des effets des organismes génétiquement modifiés sur l'écosystème. Environnement Canada a également tenu un atelier pour commencer à explorer une stratégie de recherche concernant l'évaluation de l'effet des produits pharmaceutiques et thérapeutiques humains et agricoles sur l'environnement canadien.

Communiquer l'information scientifique au plus grand nombre possible de personnes...

La Biosphère d'Environnement Canada est sur le point de devenir la pierre angulaire d'un nouveau mode de pensée : l'amalgame du savoir scientifique et traditionnel. Chaque année, près de 70 000 visiteurs et 25 000 jeunes viennent s'y renseigner à propos des grands enjeux associés au Saint-Laurent et aux Grands Lacs. Diverses activités sont à leur disposition, par exemple un programme qui adapte les changements climatiques dans le monde entier, des mises à jour des grandes questions environnementales et une activité qui laisse les visiteurs prendre eux-mêmes des décisions au sujet des grands enjeux touchant l'écosystème, comme la pollution, la détérioration et les niveaux d'eau. Les visiteurs sont ensuite invités à se joindre aux 5 000 bénévoles environ du Réseau ObservAction qui se sont engagés à faire leur part pour améliorer l'état de l'environnement.

ÉVALUER LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX CUMULATIFS DANS LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES – MODIFICATION DES CRITÈRES

L'évaluation des effets cumulatifs (EEC) est un élément essentiel de la gestion écosystémique des ressources naturelles et des activités humaines qui les touchent. En 1995, le gouvernement canadien a ajouté l'obligation de tenir compte des effets cumulatifs lorsqu'une mesure ou un projet est soumis à une évaluation environnementale fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Bien que l'EEC soit une exigence courante, le processus existant comporte des lacunes et aucune méthode scientifique largement acceptée pour l'EEC ne figure dans un cadre concis et applicable.

Les effets cumulatifs sont définis comme les effets qui résultent de l'interaction de multiples activités humaines dans le temps et dans l'espace, chacune étant en soi négligeable, mais qui acquièrent une importance marquante lorsqu'on les additionne.

Réalisations

L'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada s'est penché sur la meilleure façon de mesurer les effets cumulatifs dans une gamme d'environnements différents, soumis à un certain nombre d'agents de stress (p. ex. les effets des effluents des fabriques de pâtes et papier et des usines de métaux sur les collectivités benthiques de plusieurs réseaux hydrographiques au Canada; les effets cumulatifs d'activités multiples sur les populations de poisson, les effets cumulatifs des pratiques agricoles et forestières).

De récents travaux d'Environnement Canada ont donné lieu à la préparation de deux documents qui permettent de faire avancer les connaissances sur l'évaluation des effets cumulatifs de manière fondamentale. Premièrement, on a procédé à un examen des documents publiés afin

d'obtenir des données pertinentes et on a préparé une bibliographie annotée en février 2001. En se basant sur ces travaux, on a pu mettre au point de nouvelles méthodes d'EEC dans les écosystèmes aquatiques, dans le cadre de l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord (*Approaches To Assessing Cumulative Environmental Effects In Northern River Ecosystems*). L'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord procède actuellement à l'établissement d'un programme intégré de suivi des effets sur l'environnement qui sert de projet de démonstration pour l'EEC.

En outre, on y propose un nouveau cadre de gestion pour l'EEC, dont l'accent est mis sur les réactions de l'environnement, plutôt que sur les agents de stress particuliers. Ainsi, les évaluateurs peuvent aussi déterminer quelle partie de l'écosystème est viable – c.-à-d. combien de stress le système subit déjà et combien il pourra en tolérer encore. Ce changement d'orientation permet d'appliquer l'EEC de manière holistique et systématique, ce qui est très important compte tenu de l'accroissement de la densité du développement dans les écosystèmes canadiens.

Répercussions et avantages

Le principal avantage du cadre de gestion des effets cumulatifs est d'aider à acquérir et à maintenir l'information de base pour une région complète et de définir les ressources naturelles et les écosystèmes importants. Cette information pourra ensuite être utilisée pour évaluer et gérer les effets potentiels de tous les développements actuels et futurs dans la région. Un tel cadre constitue un outil éprouvé et utile pour examiner efficacement et de façon rentable les multiples projets de développement (p. ex. exploitation des hydrocarbures dans les sables bitumineux de l'Athabasca dans le nord de l'Alberta).

La plus importante contribution de l'EEC à la gestion axée sur l'écosystème est de fournir une meilleure compréhension des liens accrus entre les activités humaines et les objectifs qui ont été établis pour le développement durable des écosystèmes. Cette compréhension des liens critiques peut ensuite servir à l'élaboration des politiques publiques; afin que les activités humaines actuelles et futures ne nuisent pas à notre capacité de maintenir l'environnement dans son état souhaité.

Les défis à relever

Il existe encore plusieurs lacunes dans les données pour l'EEC. Il faut aussi d'évaluer et vérifier le cadre conceptuel proposé pour l'EEC. L'objectif, en fin de compte, est de fournir le fondement d'un système d'information qui pourra être utilisé par les promoteurs des projets et les évaluateurs de l'environnement en vue d'évaluer et de gérer les effets cumulatifs de projets multiples dans une région. L'amélioration continue du système et la démonstration des succès fera comprendre aux décideurs la nécessité et l'avantage de ce genre d'évaluation environnementale.

Résultat à long terme : Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Les grands écosystèmes subissent des stress continus d'un certain nombre d'agents tels que la croissance démographique, l'activité industrielle et l'utilisation non durable des terres. Ces activités augmentent la pollution de l'air et de l'eau et la disparition d'habitat nécessaire au maintien de l'équilibre naturel des être vivants et de leur environnement. De plus, les questions d'eau douce sont maintenant au nombre des préoccupations des Canadiens, des provinces et

territoires et du gouvernement fédéral. Toutes les provinces ont pris des mesures pour moderniser leurs politiques leurs règlements et leurs stratégies sur les eaux afin de pouvoir mieux s'acquitter de leurs fonctions de gestion de l'eau, et Environnement Canada s'efforce de mieux remplir son rôle dans ce domaine.

Le résultat à long terme touchant les « écosystèmes prioritaires » se divise en deux domaines d'intérêt. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Eau	Indicateur et Objectif : En préparation.	<p>✓ Eau douce</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un Accord pancanadien pour l'interdiction des prélèvements massifs d'eau des bassins versants. Publier un document de travail fédéral sur la façon de mieux conserver et mieux protéger nos ressources en eau douce. Renouveler la politique fédérale de l'eau et élaborer une stratégie nationale de l'eau douce.
Initiatives axées sur l'écosystème	Indicateur : Signes d'amélioration de la compréhension scientifique des phénomènes. Objectif : En préparation.	<p>✓ Saint-Laurent Vision 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> La Région du Québec déterminera l'origine possible et la contribution atmosphérique des substances toxiques transportées dans l'air jusqu'au Saint-Laurent. <p>Stratégie de développement durable dans le Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'élaboration d'une stratégie de développement durable dans le Nord par Affaires indiennes et Nord Canada. <p>Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> La Région du Pacifique et du Yukon évaluera les effets des substances perturbant le système endocrinien dans des bassins pilotes et les principaux indicateurs des espèces sauvages. La Région des Prairies et du Nord et l'Institut national de recherche sur les eaux évaluera les effets naturels et anthropiques des contaminants des sables bitumineux.
	Indicateur : Signes de prise de conscience et de capacité du public. Objectif : En vertu du programme des Grands Lacs, des mesures fédérales seront prises dans 13 secteurs préoccupants d'ici 2005.	<p>Programme des Grands Lacs</p> <ul style="list-style-type: none"> Commencer la prochaine étape du programme des Grands Lacs, Grands Lacs 2020
	Indicateur : Signes de changement d'attitude et améliorations graduelles de l'environnement. Objectif : En vertu de l'Initiative du bassin de Georgia, rouvrir plus que 25 % des zones de pêche des mollusques fermées dans certaines collectivités du bassin de Georgia d'ici 2005.	<p>Plan d'assainissement du littoral de l'Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> La Région de l'Atlantique, grâce à Horizons sciences et à des programmes scientifiques connexes, fournira un soutien scientifique à la mise en œuvre des plans globaux de gestion de l'environnement du Plan d'assainissement du littoral de l'Atlantique. <p>Éco-Action 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les mesures favorisant des collectivités durables au Canada grâce à Éco-Action 2000 et à d'autres initiatives de sensibilisation. Rendre compte, d'un point de vue national, des initiatives sur l'écosystème pour mieux communiquer les résultats obtenus par des partenariats au niveau communautaire.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.2.5 L'eau

Définition de la question

L'activité humaine a des effets sur la qualité des ressources en eau dans tout le pays. Les rejets d'eaux usées municipales (eaux usées, trop-plein de réseau unitaire d'assainissement et ruissellement pluvial), l'effluent des fosses septiques, l'effluent industriel, les déchets des activités d'élevage intensif du bétail, le ruissellement agricole et le dépôt de substances polluantes atmosphériques sont tous des menaces pour la qualité de l'eau.

Que faisons-nous?

Pour régler ce problème, Environnement Canada a axé ses efforts sur la collaboration avec d'autres ministères afin de se pencher sur les priorités immédiates du gouvernement fédéral dans le domaine de l'eau et de proposer des moyens d'améliorer la collaboration avec ses partenaires sur les priorités d'importance nationale. Le Ministère continue de promouvoir une vision et des priorités communes pour la gestion des eaux douces et d'investir dans les possibilités d'améliorer la santé globale de l'écosystème par des initiatives axées sur l'écosystème.

DE L'EAU PROPRE, SÛRE ET DE BONNE QUALITÉ POUR LE CANADA

Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par la qualité et la durabilité de leurs ressources en eau, en particulier par les problèmes d'eau potable et de protection des sources d'alimentation. Les Canadiens et leurs dirigeants reconnaissent la nécessité de collaborer à la protection des ressources vitales et à l'élimination des risques pour l'environnement et la santé humaine.

En juin 2000, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a demandé que soient réalisés des travaux sur trois grands thèmes liés à l'eau douce : la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques; l'atténuation des dangers et des inondations; la demande, la consommation et la gestion de l'eau. Le Conseil donnait ainsi suite aux recommandations de la *Table ronde du gouvernement sur l'eau* qui s'est réunie en janvier 2000. Les ministres du CCME continuent à s'engager à fournir aux Canadiens une eau propre et de qualité. Lors de leurs plus récente réunion en septembre 2001, les ministres se sont entendus pour dire que chaque sphère de compétence devait continuer à maintenir des normes élevées et à améliorer les normes en place en matière de qualité de l'eau. Ils ont lancé une série d'actions concertées pour compléter leurs initiatives respectives, notamment :

- examiner les lignes directrices existantes et accélérer le processus d'élaboration d'autres lignes directrices sur la qualité de l'eau;
- établir des priorités de recherche pour traiter des questions liées à qualité de l'eau comme la perturbation des eaux souterraines, les effets nuisibles potentiels de l'utilisation du sol sur nos bassins hydrographiques ainsi que le recyclage et la réutilisation;
- informer les Canadiens au moyen du site Web du CCME, qui comprendra un index de la qualité de l'eau et des liens sur la qualité de l'eau dans tous les champs de compétence.

Réalisations

Le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file important à l'égard des priorités relatives aux eaux douces qui préoccupent tout le pays. Les travaux d'Environnement Canada sur l'élaboration des lignes directrices, la surveillance et la recherche servent de base à la prise de

mesures coopératives devant mener à l'élaboration de politiques complémentaires et à l'application de mesures par tous les secteurs de compétence.

Les mesures prises par les provinces pour interdire les prélèvements d'eau massifs ainsi que les modifications apportées par le gouvernement fédéral à la *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* (qui doit recevoir la Sanction royale cet automne) interdiront les prélèvements d'eau massifs dans les eaux limitrophes. Ces mesures donnent une solide assurance qu'il n'y aura pas de prélèvements massifs d'eau à l'intérieur du Canada ou destinée à l'étranger.

Répercussions et avantages

Les travaux du gouvernement fédéral en vue de réunir les provinces, les territoires et les experts en eau sous l'égide du CCME a favorisé une collaboration accrue à l'étude des priorités liées aux eaux douces par tous les gouvernements.

En outre, les travaux d'Environnement Canada ont eu une influence sur d'autres programmes fédéraux visant à assurer des eaux propres. Par exemple, le programme Infrastructure Canada I, annoncé dans le budget fédéral de 2000, comprend une composante « écologique » dont une importante portion vise le traitement de l'eau et des eaux usées.

Les défis à relever

L'eau est un problème horizontal qui touche tous les niveaux de gouvernement, l'industrie et les particuliers. Il sera important de s'assurer que tous les secteurs sont engagés à protéger l'eau (agriculture, santé, etc.) pour fournir des solutions intégrées et efficaces aux priorités dans le domaine de l'eau douce.

La qualité de l'eau est d'une importance primordiale, la priorité étant mise sur l'eau potable. Nos efforts seront orientés vers l'établissement de démarches intégrées qui assureront la protection de la qualité de l'eau, de la source au robinet. En outre, la collaboration aux priorités concernant des eaux sûres, y compris la planification préventive concernant les dangers, et aux problèmes de qualité de l'eau liés à la demande, à la consommation et à la gestion sera abordée en association avec tous les secteurs de compétence et les intervenants.

- Pour plus de détails sur les questions relatives à la qualité de l'eau, consultez : http://www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanwater_f.htm

3.3.4 Initiatives axées sur l'écosystème

Définition de la question

Les initiatives axées sur l'écosystème représentent des efforts coopératifs dirigés vers des écosystèmes ciblés en vue d'apporter des solutions à des problèmes environnementaux complexes, telles que définies et convenues par les intervenants. Elles aident les Canadiens à obtenir des résultats sur le plan de l'environnement grâce à l'établissement de partenariats, à la mise en commun des ressources, à des recherches ciblées, à la coordination des efforts, au partage de l'information et des expériences ainsi qu'à la création d'une large base de soutien. De plus, elles aident tous les intervenants à prendre de meilleures décisions et à procéder à des changements.

Que faisons-nous?

Environnement Canada et divers niveaux d'administration publique et des collectivités intéressées collaborent à atteindre des objectifs communs dans le cadre de six initiatives axées sur l'écosystème au Canada, notamment l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, l'Initiative des écosystèmes nordique, Saint-Laurent Vision 2000, le Plan d'assainissement du littoral de l'Atlantique et Grands Lacs 2000.

SAINT-LAURENT VISION 2000 (SLV 2000)

Le Plan d'action Saint-Laurent en est à sa troisième étape consécutive d'activités. Cette troisième phase a commencé en juin 1998 par une nouvelle entente Canada-Québec de cinq ans sur la prise de mesures concertées. Les phases I et II de SLV 2000 donnaient la priorité aux interventions les plus pressantes comme la réduction des rejets d'effluents liquides toxiques du secteur industriel et la protection des habitats de la faune et des espèces préoccupantes. La phase III met plutôt l'accent sur la prévention, notamment en ce qui a trait à la santé humaine, à l'assainissement industriel et urbain, à l'agriculture et à la navigation. Les trois principaux objectifs du plan d'action sont les suivants : protection de la santé de l'écosystème, protection de la santé humaine et participation des collectivités riveraines. Un certain nombre de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec² ont mis en commun leurs connaissances, leur information et leurs ressources pour obtenir des résultats. Le plan dépasse le champ de compétence des seuls gouvernements et inclut de nombreux partenaires non gouvernementaux. SLV 2000 dispose d'un budget de 239 millions de dollars.

Réalisations

L'objectif global de SLV 2000 est d'assurer le développement durable de l'écosystème du Saint-Laurent. L'Initiative comporte six domaines d'intervention : agriculture, biodiversité, industriel et urbain, santé humaine, participation communautaire et navigation, et bénéficie aussi d'un système de gestion accessible aux participants par Internet, pour suivre les progrès.

RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION

Agriculture : Pour réduire de 50 % l'utilisation des pesticides, des plans d'assainissement agricole pour quatre bassins ciblés ont été élaborés. Au total, 1,46 M\$ ont été utilisés pour financer 60 projets qui réduisent l'utilisation des pesticides et des herbicides sur les grandes cultures; 80 agriculteurs se sont joints à des « clubs conseil écologiques » dans le bassin de la rivière Boyer et 7 500 inspections agricoles ont été réalisées pour surveiller l'assainissement agricole.

Biodiversité : Pour contribuer à la sauvegarde de 35 espèces en difficulté, 19 plans d'action ont été mis en œuvre. En outre, la première étude pluridisciplinaire sur les effets des variations des niveaux d'eau sur l'écosystème du fleuve a été entreprise et un programme de surveillance intégrée a été mis sur pied comportant 25 indicateurs choisis par les partenaires pour indiquer l'état du fleuve.

² Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Développement économique Canada, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère de l'Environnement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, ministère des Transports du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec

RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION

Industriel et urbain : Pour contribuer à réduire les rejets liquides toxiques des petites et moyennes entreprises (PME), des guides, des outils et un projet pilote de prévention de la pollution ont été mis au point pour les secteurs de la métallurgie, du traitement des métaux et des produits chimiques. Le programme de mise au point de nouvelles technologies environnementales a donné lieu à 28 projets représentant un investissement total de 22,8 M\$.	Santé humaine : Pour contribuer à la protection de la santé humaine, des études ont été réalisées en vue de réduire l'exposition de la population à des eaux récréatives, à de l'eau potable et à des produits aquatiques présentant des risques de contamination.
Participation communautaire : Pour contribuer à appuyer la concertation dans les collectivités riveraines, 14 comités de ZIP (zones d'intervention prioritaires) sont maintenant en place pour la mise en œuvre de plans d'action le long du fleuve (quatre nouveaux). Le Réseau d'observation active de la Biosphère comprend 93 organismes qui diffusent de l'information et font de la vulgarisation scientifique. En outre, un nouveau programme de financement Canada-Québec a appuyé plus de 105 projets communautaires au moyen de plus de 4 M\$.	Navigation : Pour contribuer à une stratégie assurant une gestion de la navigation soucieuse du développement durable, un comité de la navigation a été créé pour servir de tribune à tous les intervenants. À la suite de nouvelles études, des mesures volontaires sont en place pour réduire la vitesse des navires dans les zones vulnérables de la région Montréal-Sorel, afin de protéger les berges contre l'érosion.

Répercussions et avantages

Certaines des répercussions et des avantages tirés des réalisations jusqu'à maintenant comprennent :

- La réduction de l'utilisation des pesticides dans le milieu agricole et la diminution de la contamination par les pesticides des eaux des tributaires.
- Trois espèces protégées dans des aires protégées par la loi; huit espèces fauniques et 26 espèces végétales désignées comme menacées ou en péril en vertu du processus du Québec, deux réserves écologiques ont été créées et 100 694 hectares ont été protégés.
- Une importante vague de soutien à la protection du Saint-Laurent – plus de 2 000 intervenants dans le domaine de l'environnement au Québec ont participé à SLV 2000, y compris de nombreux représentants des collectivités riveraines. Une coopération et un soutien inestimables ont été accordés à tous les partenaires fédéraux et provinciaux qui continuent de fournir les programmes et des fonds nécessaires au progrès du développement durable dans la région.
- Sur 107 industries ciblées, 74 ont atteint leur objectif environnemental et ont obtenu des certificats de reconnaissance environnementale.

Les défis à relever

Les travaux se poursuivront dans le cadre de SLV 2000 en vue d'atteindre les résultats escomptés d'ici le 31 mars 2003. Il est de plus en plus reconnu que les collectivités riveraines sont les mieux placées pour définir et diriger les initiatives locales et apporter des solutions environnementales le long du Saint-Laurent. Le nombre toujours croissant de partenaires et la complexité des enjeux rendent la tâche de gestion du Saint-Laurent considérable. Il faudra poursuivre les travaux entrepris avec l'industrie de la marine marchande pour arriver à une stratégie de développement durable de la navigation. Il faudra consacrer plus de temps et d'efforts à recruter des petites et moyennes entreprises (PME) bénévoles afin d'élaborer des plans de prévention de la pollution. Il faut accélérer des travaux de protection des espèces tout en progressant sur le plan de l'étude des répercussions des variations du niveau d'eau et de la surveillance. Enfin, on doit mettre sur pied un programme scientifique continu pour s'assurer que les solutions les plus efficaces seront conçues et mises en œuvre dans cette importante région de l'écosystème.

- Pour plus de détails sur Saint-Laurent Vision 2000, consultez : http://slv2000.qc.ec.gc.ca/index_f.htm

INITIATIVE DE L'ÉCOSYSTÈME DU BASSIN DE GEORGIA (IEBG)

Les détroits de Georgia et Juan de Fuca, le long du Puget Sound, créent une mer intérieure en bordure de laquelle les villes connaissent une rapide expansion, exerçant de fortes pressions urbaines sur un environnement délicat. Les bassins hydrographiques, atmosphériques, les écosystèmes marins et terrestres et les espèces indigènes de cette région sont de plus en plus menacés à cause des activités humaines et de l'expansion urbaine. Le défi consiste à gérer les répercussions de cette croissance et des activités dans le bassin de Georgia, de façon à maintenir des écosystèmes et des collectivités sains, productifs et durables.

Dirigée par Environnement Canada, l'IEBG est un partenariat fédéral-provincial lancé en 1998 auquel participent trois ministères fédéraux (Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence Parcs Canada) et trois ministères provinciaux (ministère des Eaux, des Terres et de la Protection de l'air, ministère de la Gestion des ressources durables et ministère des Collectivités, des Autochtones et des Services aux femmes). Les administrations locales, les Premières nations, les organisations non gouvernementales et de bénévoles, les entreprises et le secteur industriel ainsi que le milieu universitaire sont aussi des partenaires pour plusieurs composantes du plan d'action de l'Initiative. Au cours de la période de 1988 à 2003, Environnement Canada investira 21,7 millions de dollars dans l'IEBG. On estime que grâce à ce partenariat, environ 100 millions de dollars seront investis par tous les partenaires.

Réalisations

Voici quelques-unes des réalisations de l'année 2000-2001 dans le domaine de l'assainissement de l'air et de la pureté de l'eau, de la protection de l'habitat et des espèces et du soutien des initiatives communautaires durables.

OBJECTIFS	RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION
Les résidents et les décideurs prennent des mesures pour obtenir des écosystèmes et des collectivités sains, productifs et durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un projet de gestion intégrée des données de la vallée de la Cowichan pour deux ans afin d'améliorer l'accessibilité de l'information environnementale intégrée par les collectivités et les décideurs locaux. • Soutien du projet des eaux d'amont, dans le cadre duquel la ville de Surrey prépare des normes de développement de recharge en vue d'assurer la qualité des cours d'eau et des basses terres agricoles de la région à long terme. • Début de l'établissement d'indicateurs environnementaux transfrontaliers et de la préparation de rapports. • Engagement des Premières nations à définir les problèmes, à participer à la planification de projets et à l'amélioration de la capacité dans le cadre de l'Initiative des Salish du littoral. • Le centre de gérance sur Internet a été mis au point pour fournir un accès aux bonnes pratiques et aux études de cas sur la gérance. • Grâce à l'Institut de recherche sur le développement durable, on a pu mettre au point le Georgia Basin QUEST – un jeu informatique conçu pour aider les utilisateurs à choisir différents scénarios d'avenir pour le bassin de Georgia.

OBJECTIFS	RÉALISATIONS DIGNES DE MENTION
Qualité de l'air pour le soutien d'écosystèmes sains et de collectivités saines et florissantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan d'action pour l'assainissement de l'air avec les districts régionaux de la vallée du Fraser et du Grand Vancouver en vue de soutenir l'établissement d'outils de planification et de gestion de bassin atmosphérique. • Achèvement d'un programme d'échantillonnage (plus de 50 endroits) conçu pour acquérir des connaissances à propos de la « brume blanche » dans la vallée inférieure du Fraser. • Réalisation d'une étude sur les pertes potentielles de dépenses futures par les touristes associées avec une mauvaise visibilité causée par des épisodes de pollution atmosphérique. • Élaboration et mise en place d'une page Web sur les indicateurs du smog pour la partie inférieure de la vallée du Fraser.
Eau propre pour protéger et améliorer la santé de l'écosystème aquatique et le bien-être de la population dans le bassin de Georgia.	<ul style="list-style-type: none"> • Des événements de collecte de pesticides dans l'île de Vancouver et dans le Grand Vancouver ont donné lieu à l'élimination et au retrait de 55 000 kg de produits antiparasitaires. • Mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion (BPG) pour l'industrie automobile dans le bassin du ruisseau Cecelia à Victoria et élaboration d'un guide général de BPG pour d'autres entreprises. • Promotion d'approches innovatrices à la gestion des eaux pluviales par une série d'ateliers et la préparation d'un guide sur la gestion des eaux pluviales. • Évaluation des répercussions des activités agricoles, y compris celles des substances qui perturbent le système endocrinien dans les bassins de la partie inférieure de la vallée du Fraser. • Organisation de tables rondes communautaires (comprenant des représentants de l'industrie, des administrations locales, des Premières nations et des citoyens) dans quatre régions pour mettre au point et appliquer des mesures locales qui permettront de rouvrir des zones de pêche des mollusques.
Maintien de la faune et de la flore terrestres et aquatiques, de la biodiversité et du bien-être de la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de l'acquisition d'habitats écologiquement importants, autres que des zones humides, y compris des endroits où pousse le chêne de Garry et d'autres écosystèmes rares, dans le cadre du partenariat de conservation de l'écosystème du bassin de Georgia, initiative à laquelle participent plusieurs organisations des secteurs public et privé. • Le projet d'inventaire des écosystèmes délicats continue de fournir des renseignements et d'élaborer des stratégies de sensibilisation sur les écosystèmes rares et fragiles qui restent pour soutenir l'utilisation des terres locales et les processus de planification des parcs, l'intendance des terres privées et l'acquisition et la protection d'habitat essentiel. • Préparation de documents d'orientation et de BPG pour la protection des rivages côtiers et l'intendance.

Répercussions et avantages

Les travaux en cours dans le bassin de Georgia auront de nombreux avantages, notamment :

- Une amélioration du transfert des connaissances scientifiques et la mise au point d'outils décisionnels, de normes et de pratiques qui assurent l'intégration des problèmes sociaux, économiques et environnementaux et font progresser les méthodes innovatrices d'expansion urbaine qui contribuent à protéger les fonctions et les processus de l'écosystème.
- Des améliorations de la qualité de l'air, des réductions de la pollution de l'eau et la protection ou le maintien d'importants habitats rares.

Transformer des déchets en richesse – L'histoire de l'Union Bay

Le détroit de Baynes est communément appelé le « joyau de la vallée de la Comox », mais des eaux usées non traitées polluaient ses rives, menaçant la beauté du détroit et l'avenir de son industrie de pêche des mollusques. Le groupe de Union Bay a proposé une usine de traitement avec une zone humide artificielle pour filtrer les eaux usées traitées avant de les rejeter dans le détroit. Les boues déposées seront transformées en compost par des vers qui en retireront toute substance nuisible, laissant un riche compost qui pourra être vendu comme engrais. Selon Cliff Boldt, président du comité de gestion des eaux usées : « Sans l'IEBG, nous n'aurions jamais pu réaliser notre projet. Nous avons mis en place un processus communautaire qui pourrait être repris ailleurs. Trois autres collectivités de la vallée de la Comox ont déjà commencé des processus semblables, à la suite de notre initiative. »

- Une capacité communautaire accrue d'apporter des solutions aux problèmes de santé et d'environnement.
- La progression des connaissances scientifiques de l'écosystème, notamment sur la pollution de l'air, sur les répercussions des substances qui perturbent le système endocrinien et sur la faune, ainsi que l'application des résultats aux processus de planification et d'intendance communautaires dans les bassins.
- Des solutions réalistes pour la dépollution des zones de pêche des mollusques fermées.
- Des comptes rendus périodiques sur les indicateurs environnementaux transfrontaliers et l'établissement d'indicateurs économiques régionaux de la durabilité.
- L'exécution de programmes axés sur l'écosystème mieux coordonnés, stratégiques et efficaces.
- L'amélioration des relations avec les Premières nations.

Les défis à relever

La durabilité du bassin de Georgia continue d'être menacée par la croissance démographique et par les pressions qu'elle exerce sur la santé de l'écosystème et les collectivités du bassin. L'objectif de l'amélioration de la qualité de l'air exigera une démarche transfrontalière mieux coordonnée et de meilleurs liens stratégiques avec les activités de planification des transports. La protection des espèces et des habitats continuera d'exiger une démarche d'intendance générale, intégrée aux activités de planification de l'utilisation des terres par les administrations locales, les propriétaires de terres de l'État et les propriétaires fonciers. Il faudra des efforts concertés et coopératifs au niveau des bassins et des collectivités pour apporter des solutions aux problèmes de pollution des eaux de surface, souterraines et marines attribuable à des sources non ponctuelles. La demande d'accès à l'information environnementale par les collectivités continuera d'augmenter, exigeant de la part des gouvernements à tous les niveaux de repenser et de revoir leurs systèmes de gestion de l'information. Au cours des mois et des années à venir, l'IEBG tirera parti de sa base de partenariats pour relever ces nouveaux défis.

- Pour plus de détails sur l'initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, consultez : http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabassin/gbi_findex.htm

3.3 Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales

Grâce à son secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales (PME), Environnement Canada aide les Canadiens à s'adapter aux changements qui surviennent dans l'atmosphère et aux effets des risques météorologiques et apparentés, ainsi qu'aux conditions environnementales qui en découlent pour la santé et la santé humaine, la prospérité économique et la qualité de l'environnement. Dans le cadre de ce secteur d'activité, Environnement Canada cherche à atteindre deux résultats à long terme :

- Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

- Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

Information financière relative aux résultats à long terme	
Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie	173 317 679 \$
	<i>183 646 165 \$</i>
	174 543 634 \$
Adaptation aux changements quotidiens et à long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces	59 681 320 \$
	<i>64 256 190 \$</i>
	63 029 967 \$
Total brut 2000-2001	232 998 999 \$
	<i>247 902 355 \$</i>
	237 573 601 \$
Dépenses prévues	
<i>Autorisation totale</i>	
Dépenses réelles	

Résultat à long terme : Réduction des effets et des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

Au moyen de son programme d'avertissements, Environnement Canada informe les Canadiens, principalement par les médias, des dangers imminents et à court terme qui les menacent. Son objectif est de faire en sorte que les Canadiens aient les connaissances voulues et le temps nécessaire pour réagir de façon à se protéger et à protéger leurs biens et leurs entreprises.

Chaque année, Environnement Canada diffuse environ 14 000 avertissements de conditions météorologiques qui peuvent avoir des conséquences graves comme les orages violents, les tornades et les tempêtes de glace. Il dispense aussi des programmes d'éducation et de sensibilisation et offre un soutien technique directement à ses clients et partenaires. Par exemple, il fournit de l'information aux provinces pour leurs programmes de prévision des crues, et il transmet des renseignements importants sur les glaces pour soutenir les activités de la Garde côtière, du transport maritime international et de l'extraction des ressources en mer. Toutes ces activités sont étayées par un solide programme de recherche et de développement.

Pour la période de planification de 2000-2001, deux domaines d'intérêt viennent étayer le résultat à long terme des « *dangers météorologiques et connexes* ». Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces deux domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
<p>Marge de sécurité accrue par rapport aux dangers météorologiques et connexes</p>	<p>Indicateur : Délais et exactitude des avertissements</p> <p>Objectif : Respecter les normes de la charte des avertissements météorologiques destinés au public d'ici 2003-2004.</p>	<p>✓ Délais et exactitude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier des normes de service concernant les délais d'avertissement du public et commencer des rapports de rendement annuels par rapport aux normes (2001-2002) * • Relancer un programme de recherche sur les phénomènes météorologiques extrêmes en vue d'en améliorer la compréhension et la capacité de prédiction (2003-2004) • Mieux comprendre les causes des phénomènes météorologiques violents et la meilleure façon d'observer leur formation, d'ici la fin de 2002* • Mettre en œuvre un système national d'avertissement sur cablôdistribution (2003-2004). • Améliorer la capacité d'avertissement dans la région du Canada atlantique. <p>Clients et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouveler les contrats et les partenariats d'Environnement Canada avec la Défense nationale et NAV CANADA en 2000-2001. • Établir une entente globale avec Pêches et Océans Canada pour la prestation de services météorologiques maritimes. • Renouveler les partenariats et les ententes d'Environnement Canada avec les provinces et les territoires pour le programme sur les eaux (2001-2002).
<p>Capacité de répondre aux besoins des Canadiens</p>	<p>Indicateur : État des systèmes de surveillance</p> <p>Objectifs : Moderniser 10 % des réseaux d'ici 2002-2003.</p> <p>Terminer l'installation du projet national de radars d'ici 2003-2004.</p> <p>Indicateur : Renseignements démographiques sur les employés en sciences et technologies</p> <p>Objectif : Accroître le nombre d'employés en S-T au sein du groupe des 20 à 35 ans, d'ici 2002-2003.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de l'assainissement des lieux de surveillance hydrométrique fédéraux.</p> <p>Objectif : Assainir jusqu'à 25 % des lieux de surveillance hydrométriques fédéraux contaminés existants d'ici 2002-2003.*</p>	<p>✓ Systèmes de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer cinq radars Doppler en 2000-2001.* • Mettre en œuvre un système de gestion intégrée du cycle de vie et des systèmes de surveillance d'ici 2001. • Moderniser et automatiser le réseau de mesure de la quantité d'eau (2003-2004).* • Moderniser la capacité de télédétection des glaces (2001-2002).* <p>✓ Capacité en sciences et technologie (S-T)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de renouvellement des Ressources humaines (RH) et mettre en œuvre des réformes de dotation et des plans de relève (2000-2001). <p>Lieux contaminés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer le matériel à mercure par des technologies de rechange et assainir les lieux selon les protocoles établis (2003-2004).*

* Objectif ou initiative de la Stratégie de développement durable.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.3.1 Accroissement de la marge de sécurité pour les dangers météorologiques et connexes

Définition du problème

Les pertes humaines et économiques survenues à la suite d'inondations, de tornades, de vents violents, de tempêtes de neige et de glace peuvent être tragiques et souvent graves. À mesure que le Canada poursuit son expansion, les concentrations de population augmentent les risques que des événements violents touchent un nombre toujours plus grand de personnes. Pour se protéger, les Canadiens ont besoin de prévisions et d'avertissements exacts et rapidement communiqués, ainsi que de conseils quant à ce qu'ils doivent faire en cas de menaces météorologiques.

Que faisons-nous?

Environnement Canada surveille les conditions météorologiques et connexes et construit des modèles informatiques afin de produire des prévisions et des avertissements. Les réseaux de surveillance sont constamment modernisés. Des recherches sont entreprises pour améliorer la compréhension scientifique des questions et mettre au point des méthodes et des outils permettant de mieux prédire les dangers environnementaux. Le Ministère travaille avec les médias et d'autres partenaires à diffuser cette information ainsi qu'à sensibiliser la population aux problèmes météorologiques et à la meilleure façon de réagir, en vue de réduire le nombre de victimes et les dommages causés par des catastrophes naturelles. Environnement Canada examine aussi de nouveaux moyens de mieux transmettre l'information météorologique à tous les Canadiens, y compris l'utilisation de systèmes téléphoniques, d'Internet et d'Alertes météo télévisées.

AVERTISSEMENTS : DÉLAIS ET EXACTITUDE

Réalisations

Amélioration de la communication des phénomènes météorologiques violents

Environnement Canada continue d'examiner les moyens d'atteindre le public par l'intermédiaire des médias. En collaboration avec MétéoMédia, l'Association canadienne de télévision par câble et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Environnement Canada travaille à la mise en place de systèmes de défilement de textes au bas de l'écran pour diffuser les avertissements de phénomènes météorologiques violents. De même, le Ministère collabore avec divers réseaux de radiodiffusion à la mise au point d'un système d'auto-interruption pour les avertissements météorologiques pendant les plages de diffusion automatique. Ces efforts sont appuyés par un sous-comité spécial de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Pour toutes ces activités, Environnement Canada a recours aux plus récentes technologies d'affichage et de diffusion afin de répondre à la demande accrue de services et à la complexité grandissante de ces demandes.

Environnement Canada a terminé la modernisation du réseau d'émetteurs de Radio-Météo Canada, remplaçant du matériel ancien et désuet dans tout le Canada au coût de 1,2 M\$. La

prochaine étape de l'amélioration des services aux Canadiens consistera à fournir les services dans les deux langues officielles partout au pays.

Après consultation des médias et des usagers, une formulation révisée des avertissements a été élaborée et sera mise en œuvre cet automne. Environnement Canada prépare aussi un site Web public unique, strictement réservé à la météo (disponible en juillet 2001), pour que tous les Canadiens de toutes les parties du pays bénéficient du même niveau élevé de qualité pour les prévisions et les avertissements.

- Pour accéder au nouveau site Web de la météo destiné au public, consultez : http://weatheroffice.ec.gc.ca/canada_f.html?

Maintien de la capacité d'avertissement dans la région du Canada atlantique

Le Centre canadien de prévision d'ouragan (CCPO) a connu une saison très occupée. Le nombre de tempêtes qui ont traversé la région est le plus élevé depuis 1996, incluant sept cyclones tropicaux. De plus, le CCPO a publié plus de bulletins qu'au cours de n'importe quelle année depuis 1995, notamment 222 messages de prévision et d'information.

Relancer la recherche sur les phénomènes météorologiques violents

Un Programme canadien de recherche en météorologie a été établi afin d'améliorer la détection et la prédiction des phénomènes météorologiques violents, de manière à réduire les répercussions de ces phénomènes. Il prévoit des recherches sur l'utilisation de télécapteurs au sol et sur satellite et de données in-situ, en vue de mieux définir les phénomènes météorologiques violents, comme les tornades, les vents violents, les précipitations intenses (telles que la neige, la pluie, la grêle, la pluie ou la bruine verglaçante) et les risques pour les transports (comme le brouillard et le givrage d'aéronef ou des routes). L'information sera intégrée au moyen de modèles numériques qui permettront de mieux comprendre ces processus et de faire des prévisions plus exactes des phénomènes météorologiques violents.

À mesure que les modèles de prévision numérique du temps (PNT) deviennent de plus en plus précis et fiables, les nombreuses applications qui utilisent les résultats obtenus par les modèles en seront largement améliorées (p. ex., le transport et la dispersion atmosphérique des cendres volcaniques et de la radioactivité nucléaire, ainsi que les prévisions de la qualité de l'air). D'un point de vue opérationnel, la portée et la complexité des modèles de PNT ne cessent de croître. Environnement Canada continuera d'investir en rationalisant le système pour faciliter son entretien et l'addition d'améliorations, et pour créer de nouveaux outils à l'appui de l'assurance de la qualité.

Le 5^e Colloque annuel des plaines septentrionales sur la convection a eu lieu en mai 2000 à Winnipeg, au Manitoba. C'était la première fois que cette rencontre avait lieu en dehors des États-Unis. Le Colloque a attiré plus de 150 participants de toutes les régions, ainsi que de l'administration centrale du Service météorologique du Canada (SMC), du National Weather Service des États-Unis, des services d'urgence fédéraux, provinciaux et locaux, des universités, des groupes d'observation de CANWARN et de Skywarn (radioamateurs bénévoles canadiens et américains qui observent des phénomènes météorologiques violents), de la U.S. Air Force et des médias. La Région des Prairies et du Nord, ainsi que la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO) et l'Université de Winnipeg, ont été les hôtes d'un atelier sur la préparation et l'intervention d'urgence. Ce colloque a contribué à préparer la voie à deux événements importants : la mise en service du premier radar Doppler au Manitoba et la Semaine de sensibilisation au temps violent.

Répercussions et avantages

Le Ministère bénéficie des recherches scientifiques réalisées à l'interne, de même que de celles qui sont menées par des universités et des établissements de recherche au Canada et à l'étranger. Les connaissances acquises grâce aux études sur les phénomènes météorologiques violents et d'autres aspects de l'environnement sont mises en commun au cours d'ateliers et de colloques afin d'améliorer les connaissances opérationnelles du personnel et des partenaires de l'extérieur. L'élargissement de la base de connaissances sert aussi à concevoir les modèles informatiques et les systèmes automatisés perfectionnés dont Environnement Canada dépend de plus en plus.

3.3.2 Capacité de répondre aux besoins des Canadiens

Définition du problème

Environnement Canada dessert les Canadiens, leurs institutions et les entreprises dans plusieurs secteurs économiques, soit l'agriculture, les transports, l'énergie, la construction, les voyages et le tourisme. Les Canadiens s'attendent à recevoir des services rapides et fiables qui correspondent à leurs besoins. Ainsi, Environnement Canada doit posséder des connaissances, associées aux outils les mieux appropriés, pour créer et fournir aux Canadiens toute une gamme de services efficaces.

Au cours des dernières années, différentes études sur les prévisions météorologiques et environnementales ont révélé l'existence de problèmes associés aux ressources humaines et à la désuétude des réseaux et des systèmes, qui auront des répercussions sur le service. En 2001, un examen et une évaluation d'envergure des prévisions météorologiques et environnementales seront entrepris afin de déterminer les meilleurs moyens de régler ces problèmes.

Que faisons-nous?

Environnement Canada modernise les réseaux d'observation tout comme les systèmes de production actuels et les outils de diffusion. Des techniques et des outils novateurs permettront d'améliorer le service dans les limites des budgets existants. Un nombre important d'employés auront bientôt droit à la retraite d'ici quelques années. Afin de pouvoir maintenir le niveau existant de compétence et d'expérience et de continuer à fournir un niveau de service élevé, Environnement Canada a commencé à recruter des scientifiques et des technologues.

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE

La collecte de données pertinentes est essentielle pour prédire l'état futur de l'environnement. Environnement Canada dispose d'une large gamme de réseaux, à la grandeur du pays, qui recueillent des observations des conditions météorologiques, de la qualité de l'air, des glaces, de la neige et de l'eau à partir de la surface terrestre, de l'atmosphère, d'étendues d'eau et même de l'espace. La surveillance comprend différentes activités : la collecte des données, l'assurance de la qualité, l'archivage, la gestion des bases de données, l'entretien des instruments ainsi que la planification des réseaux et les normes applicables. Des mesures peuvent être prises à différentes échelles (p. ex. la température du sol à un endroit, un phénomène météorologique violent touchant une petite ville, la quantité d'eau d'une rivière, un système de tempête susceptible de toucher plusieurs provinces). Des milliers d'observateurs bénévoles, de radioamateurs et d'observateurs à bord de navires aident à surveiller les phénomènes violents et le climat. Les données sont partagées avec d'autres groupes au Canada et avec plus de 179 pays dans le monde.

Réalisations

Le réseau de radars conventionnels et Doppler d'Environnement Canada couvre 95 % de la population du Canada. Le radar Doppler est un outil d'une importance cruciale pour l'amélioration de la détection et de la prédiction des dangers environnementaux comme les phénomènes météorologiques violents et les inondations. Le projet national de radars (PNR) pluriannuel vise à convertir tous les radars météorologiques en radars Doppler (voir la figure 7). Ce projet fait partie des priorités d'investissement du secteur d'activité des PME. Lorsqu'il sera terminé, 31 radars Doppler seront en service.

En 2000-2001, Environnement Canada a élaboré des plans en vue de moderniser certains réseaux de collecte de données, comme les observations du climat, les observations météorologiques au sol, l'hydrométrie et la qualité de l'air. En outre, du matériel essentiel jugé désuet ou présentant des risques pour la santé ou la sécurité du personnel a été remplacé ou modernisé.

Le Groupe de travail international sur la cartographie des glaces, composé des principaux services nationaux des glaces de l'hémisphère Nord, s'est réuni en Islande, cette année, pour mettre en commun des données et pour

coordonner les programmes de recherche et d'exploitation. Environnement Canada dirige les activités du Groupe de travail en vue de la normalisation des couleurs utilisées sur les cartes des glaces, de la mise au point de méthodes d'intégration de l'information sur les glaces aux cartes de navigation électroniques, et de l'établissement d'une nouvelle terminologie et de pratiques de codage pour les différents stades de détérioration de la glace.

En mai 2000, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale, Environnement Canada a été l'hôte d'un atelier international sur la cartographie et l'archivage des données sur la glace de mer. Cet événement marquant a porté sur les récents progrès réalisés dans le domaine des instruments de télédétection des paramètres de la glace de mer, d'interprétation des signaux radars, de gestion des données, d'assimilation des données et de modélisation de la glace de mer.

Répercussions et avantages

La surveillance est à la base de tous les services de prévisions météorologiques et environnementales, de la recherche ainsi que de l'élaboration des politiques et constitue une part importante du programme international coopératif de surveillance de l'environnement mondial. Grâce à des observations systématiques et continues de l'atmosphère, de l'hydrosphère et de la cryosphère, le Canada et d'autres pays peuvent étudier et comprendre l'environnement, prédire ses changements, déterminer les tendances et évaluer les solutions possibles pour l'élaboration des politiques.

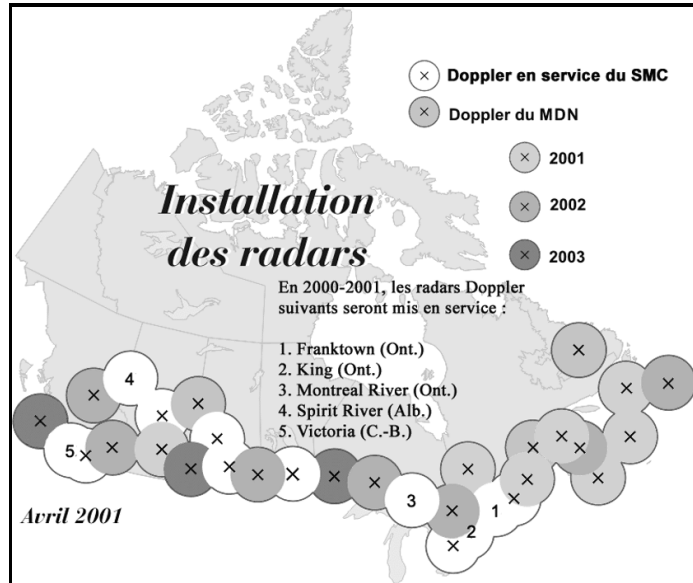


Figure 7 - Calendrier de mise en service des radars

Les défis à relever

Le satellite RADARSAT du Canada est la principale source d'observations des glaces d'Environnement Canada. Énormément de temps et d'efforts ont été consacrés en 2000-2001 à la mise au point d'un plan d'urgence pour combler le vide anticipé entre la mise hors service de RADARSAT-1 et le moment où les données de RADARSAT-2 deviendront disponibles. Le plan propose la modernisation du radar de reconnaissance des glaces existant, afin d'obtenir des données stratégiques et tactiques fiables et d'améliorer la capacité d'Environnement Canada de tirer parti d'autres sources de données satellites. La possibilité d'obtenir des données du satellite européen ENVISAT (qui doit être lancé à la fin de 2001) devrait fournir une capacité semblable à celle de RADARSAT. ENVISAT aidera à réduire le coût potentiel de la mise en œuvre du plan d'urgence. D'ici l'automne 2001, principalement pour pouvoir répondre aux besoins du Service canadien des glaces (SCG), le Centre canadien de télédétection/Ressources naturelles Canada et Industrie Canada/Agence spatiale canadienne mettront en place une capacité de réception et de traitement terrestre de l'information pour ENVISAT.

Environnement Canada a commencé à évaluer sa capacité actuelle et ses besoins futurs. Voici quelques-unes de ses priorités en matière de surveillance :

- Achever le plan national de radars.
- Remplacer le matériel désuet et à mercure et assainir les lieux au besoin.
- Améliorer l'accès par les scientifiques de l'extérieur d'Environnement Canada aux données archivées.
- Mettre en place une gestion intégrée du cycle de vie pour les systèmes de surveillance.
- Établir des partenariats solides avec des organismes qui s'occupent de surveillance météorologique, comme le Réseau météorologique coopératif du Québec (RMCQ).

CAPACITÉ EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE

La plupart des membres du personnel du secteur d'activité des PME sont hautement qualifiés et spécialisés dans des domaines scientifiques et techniques. Bon nombre d'entre eux travaillent par des quarts sur 24 heures, à terre et en mer, dans tout le Canada, et même dans l'Arctique. Le personnel surveille et prévoit les événements météorologiques violents, prépare des avertissements de conditions des glaces dangereuses en mer et mesure les niveaux d'eau des Grands Lacs et des cours d'eau. La spécialisation du personnel d'Environnement Canada est à l'origine de la renommée du Ministère en tant que service de prévisions météorologiques de calibre mondial et de la reconnaissance internationale de l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche en sciences atmosphériques.

Le secteur d'activité des PME doit renouveler et améliorer son effectif afin de pouvoir continuer à fournir aux Canadiens un service constant, de grande qualité. Le Ministère tiendra compte des domaines de connaissance actuels et de pointe à mesure qu'il remplacera les membres du personnel qui partent à la retraite, afin de disposer de la capacité et des compétences requises dans les nouveaux domaines scientifiques et technologiques anticipés.

Réalisations

Recrutement : Des plans de recrutement et de relève ont été élaborés pour la plupart des groupes scientifiques et techniques. Environnement Canada a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil du Trésor pour élaborer la stratégie d'offres d'emploi aux diplômés. Le Ministère a fait

une demande de fonds provisoires qui permettra au nouveau personnel d'être formé auprès des spécialistes actuels, ce qui facilitera le transfert des connaissances.

Au début de 2000, après une interruption de plusieurs années, Environnement Canada a remis en place un programme de formation des nouveaux météorologues. Au total, 16 recrues ont terminé avec succès les cours requis. Les cours en anglais ont été dispensés à Edmonton et Dartmouth et, en français, à Montréal. Cette session intensive de théorie et de simulation d'une durée de six mois était suivie d'une période de formation sur le tas. Après le cours de septembre 2000, 21 des candidats reçus ont été invités à se joindre au Ministère. En mars 2001, ils avaient été placés dans des centres de prévisions météorologiques.

Formation : Les scientifiques canadiens et américains du gouvernement et des universités ont travaillé en partenariat à mettre sur pied un atelier de deux semaines visant à améliorer la capacité de prédire les phénomènes météorologiques violents en hiver. Ce programme pilote a été présenté à 16 spécialistes des prévisions ministérielles dans les installations du Cooperative Program for Operational Meteorology, Education and Training (COMET) du Centre for Atmospheric Research aux États-Unis. D'autres possibilités de partenariat entre Environnement Canada et COMET sont envisagées dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel d'Environnement Canada.

Afin d'améliorer les compétences du personnel dans les domaines des prévisions opérationnelles et des programmes stratégiques, dix ateliers de trois jours sur les résultats de recherches en prévisions environnementales ont été présentés dans tout le pays aux scientifiques régionaux d'Environnement Canada et à leurs partenaires.

Répercussions et avantages

Au cours des huit prochaines années, le tiers environ de l'effectif en sciences et technologie (S-T) et des gestionnaires du Service météorologique du Canada (SMC) auront le droit de prendre leur retraite (environ 20 % des météorologues, 40 % des techniciens en météorologie et en hydrologie et 30 % des chercheurs). Les taux d'attrition de 3,7 % sont près du double de la moyenne à long terme de 2 %. Des efforts de recrutement seront donc entrepris pour atténuer les pénuries anticipées et pour réduire les problèmes de charge de travail.

Les défis à relever

En raison des compétences uniques requises en sciences et en technologie, il faut de cinq à sept ans pour produire des diplômés qualifiés pour les programmes des sciences atmosphériques et hydrologiques dans les universités et collèges du Canada.

Le recrutement très restreint des dernières années a fait en sorte que les inscriptions aux programmes de premier et de deuxième cycles en météorologie dans les universités ont grandement diminué. Le Ministère a récemment annoncé qu'au moins 20 nouveaux météorologues par année seraient recrutés dans un avenir prévisible. Cette nouvelle a contribué à la hausse des inscriptions dans les universités. On s'attend à ce que la tendance se maintienne et permette d'accroître le nombre de candidats canadiens qualifiés.

Cependant, la concurrence du secteur privé, ainsi que d'autres pays au niveau du recrutement des professionnels scientifiques, est très forte. Récemment, 25 % des recrues potentielles en météorologie ont refusé des offres d'emploi d'Environnement Canada. Le maintien en poste des nouvelles recrues et des employés existants sera un défi pendant au moins cinq ans.

Résultat à long terme : Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

Environnement Canada diffuse environ 500 000 prévisions météorologiques publiques, 200 000 prévisions météorologiques maritimes et 400 000 prévisions aéronautiques chaque année. Il transmet des renseignements sur la quantité d'eau dans nos rivières, nos fleuves et nos lacs, des renseignements et des conseils sur les changements du niveau d'eau dans les Grands Lacs, sur les attributions d'eau transfrontalières. Il diffuse également des renseignements sur la glace, le vent et les vagues au profit de la navigation et du transport maritime. Ce genre d'information est essentiel aux Canadiens et à leurs gouvernements pour comprendre que ces changements nous rendent vulnérables tout en nous ouvrant des perspectives, et pour nous permettre de prendre des décisions éclairées sur la façon de nous adapter à ces changements.

Le résultat « *adaptation* » est divisé en trois domaines d'intérêt qui soutiennent le résultat à long terme. Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces trois domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Soutenir l'économie par des services et des travaux scientifiques	<p>Indicateur : En préparation</p> <p>Objectif : Donner accès sur Internet aux renseignements des stations climatiques et hydrométriques (c.-à-d. le type de données, les paramètres, le programme d'observations, etc.) .</p>	<p>Nouveaux produits et services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point des produits spécialisés pour les secteurs des médias et des transports (2001-2002). • Diversifier les applications à la prospérité économique par des prévisions adaptées à l'agriculture ou à l'aviation. • Hausser de 45 à 75 le nombre de systèmes Météoroute existants à la fin de 2000, en collaboration avec les provinces et les municipalités. • Mettre au point et appliquer un modèle de bilan thermique pour l'épandage plus efficace de sels sur la route d'ici la fin de 2000.* • Formater les données climatiques et hydrométriques de façon à les rendre accessibles sur Internet (2001-2002).
Améliorer la qualité de vie des Canadiens	<p>Indicateur : Satisfaction du public et du gouvernement à l'égard des produits et des services (y compris l'exactitude, l'utilité et l'accessibilité).</p> <p>Objectifs : Maintenir à 85 % la satisfaction du public concernant l'accès au service.</p> <p>Améliorer la satisfaction globale de la clientèle à l'égard des produits et des</p>	<p>Qualité, satisfaction et utilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les prédictions faites à partir des modèles météorologiques et climatologiques grâce à une meilleure représentation des nuages et des aérosols d'ici la fin de 2000.* • Améliorer les prévisions climatiques saisonnières et plurisaisonnières (2001-2002). • Améliorer la compréhension des variations et des tendances du climat canadien, y compris les conditions extrêmes de

* Objectif ou initiative de la Stratégie de développement durable

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
	<p>services.</p> <p>Indicateur : Sensibilisation des Canadiens aux changements à leur environnement physique et aux effets de ces changements sur leur santé et leur sécurité.</p> <p>Objectifs : Augmentation d'ici 2001-2002 de 10 % de la sensibilisation aux changements climatiques et à la variation du climat par rapport à l'année de référence 1999-2000.</p> <p>Augmentation d'ici 2001-2002 de 10 % de la sensibilisation à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et à ses effets sur la santé humaine par rapport à l'année de référence 1999-2000.</p>	<p>précipitations, de vent, de température et de glace de mer, et fournir des prédictions du changement des probabilités d'extrêmes climatiques (2000-2001).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension des processus physiques / chimiques du cycle des constituants de l'atmosphère (2002).* • Mettre au point et appliquer des techniques d'assimilation des données en 4 dimensions, dans des modèles numériques d'ici la fin de 2001.* • Mettre en œuvre une stratégie d'examen des plaintes concernant le service météorologique public (2001-2002). • Élaborer des modèles du climat régional pour le Québec. <p>Sensibilisation et information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des outils pour l'information du public et des médias sur les changements climatiques et les questions atmosphériques d'ici la fin de 2000.* <p>✓ Nouveaux produits et services en matière de santé et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les applications à la santé humaine par des prévisions du refroidissement dû au vent. • Étendre les prévisions du smog à un maximum de quatre zones localement délicates d'ici la fin de 2000.*
Intégrité scientifique et leadership	Indicateur et objectif : En préparation	<p>✓ Changements climatiques – Sciences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une contribution scientifique et un leadership au troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. • Publier des scénarios à l'échelle régionale sur les changements climatiques (2001-2002). • Continuer d'utiliser des modèles climatiques de pointe pour prévoir les changements climatiques au cours du XXI^e siècle.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.3.3 Amélioration de la qualité de vie des Canadiens

Définition des problèmes

Tandis que les scientifiques se demandent toujours s'il y a un lien entre les phénomènes météorologiques extrêmes et le réchauffement climatique, il ne fait aucun doute que les Canadiens ont constaté récemment des changements dans les tendances météorologiques. De plus, on remarque une hausse substantielle du nombre et du coût des catastrophes associées à des phénomènes météorologiques.

Que faisons-nous?

Environnement Canada veut acquérir une meilleure compréhension de la situation actuelle et des tendances du climat canadien, et communiquer cette information d'une manière qui sera facile à comprendre pour les Canadiens. Le Ministère a aussi l'intention de créer des services comme des prévisions du smog afin d'aider les Canadiens à s'adapter aux changements du climat.

NOUVEAUX SERVICES ET PRODUITS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En vue d'appuyer l'Initiative de service du gouvernement et les priorités ministérielles, Environnement Canada a travaillé à une série de projets visant à améliorer le service offert et la qualité de vie des Canadiens.

Réalisations

Un nouvel indice de refroidissement éolien a été mis au point en vue d'être appliqué à l'automne 2001. Des consultations exhaustives sur la meilleure façon de mesurer le refroidissement éolien ont été menées auprès du milieu scientifique international. La démarche utilisée était unique en ce qu'elle consistait en une conférence virtuelle sur Internet, qui a permis d'obtenir la contribution de scientifiques du monde entier. Une commission spéciale de la Société internationale de biométéorologie a étudié des indices thermiques et ses conclusions ont été intégrées au processus décisionnel.

La première étape de prévisions expérimentales sur le taux de pollen a été réalisée en partenariat avec l'université St. Mary's, à Halifax (N.-É.).

Le programme Info-smog a eu recours à des partenariats, notamment avec des organismes provinciaux, municipaux et de sécurité publique, pour constituer un programme de prévisions de la qualité de l'air dans le sud du Québec. D'autres partenaires sont venus se greffer à l'initiative, assurant une diffusion étendue de l'information sur le smog au public.

Répercussions et avantages

Grâce à l'augmentation et à l'amélioration de l'information, les Canadiens seront mieux nantis pour des mesures en cas d'incidents de mauvaise qualité de l'air et de conditions météorologiques dangereuses.

Les défis à relever

Environnement Canada travaille constamment à améliorer la qualité de ses produits afin de mieux répondre aux exigences des utilisateurs. De nombreux projets ministériels visant à améliorer le service commencent sous forme d'expérience dans une petite partie du pays. Si l'entreprise est considérée comme un succès, le projet sera étendu à l'échelle nationale. En raison des restrictions budgétaires, il sera de plus en plus important pour Environnement Canada de trouver des partenaires disposés à l'aider à mettre en application des idées novatrices.

3.3.4 Intégrité scientifique et leadership

Définition du problème

Les changements climatiques toucheront tous les aspects de la société canadienne, de l'économie et du milieu naturel. Nous avons déjà constaté les répercussions sociales et économiques des variations climatiques sur la sécheresse dans les Prairies et les niveaux d'eau des Grands Lacs. Ces conditions, associées à d'autres phénomènes météorologiques marquant ont déjà suscité de l'intérêt dans plusieurs secteurs, dont l'agriculture, les transports, la construction, les médias, la santé, la conservation de l'environnement, la foresterie et les loisirs, ainsi que parmi les membres du public. Ces secteurs deviennent rapidement conscients des risques qu'entraînent les changements et les variations climatiques. Ils prennent conscience des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes (tempête de verglas de 1998, inondation de la rivière Rouge de 1997) sur les entreprises, les résidences et les infrastructures, et les citoyens de nombreuses parties du pays se ressentent du stress causé par des étés exceptionnellement chauds. En outre, la santé humaine pourrait être directement affectée par la fréquence accrue des événements de pollution atmosphérique grave, et l'incidence accrue de maladies généralement observées dans les climats méridionaux.

Environnement Canada a estimé la valeur des pertes au Canada attribuables à des phénomènes météorologiques extrêmes de 1987 à 1998. On compte plus de 70 pertes de vies et 58 000 personnes déplacées. Les pertes assurables sont évaluées à trois milliards de dollars et les pertes économiques, à sept à dix milliards de dollars, notamment :

- Tempête de verglas, 1998, 4,2 milliards \$
- Inondation au Saguenay, 1996 : 1,2 milliard \$
- Inondation de la rivière Rouge, 1997 : 400 millions \$
- Tempêtes de grêle de Calgary, 1991 : 400 millions \$
- Tornade à Edmonton, 1987 : 300 millions \$
- Blizzard en Colombie-Britannique, 1996-1997 : 200 millions \$.

Que faisons-nous?

Environnement Canada a entrepris des recherches en vue de s'assurer que le Ministère dispose de solutions nécessaires sur le plan des sciences, des répercussions et de l'adaptation pour établir des protocoles et des politiques, ainsi que des stratégies visant à protéger les habitats et à conserver la biodiversité. Le Ministère participe à une multitude de projets coopératifs avec des universités et des établissements de recherche au Canada et à l'étranger pour faire des travaux dans les domaines des sciences atmosphériques et environnementales et pour élaborer des politiques sur des sujets tels que les changements climatiques. Environnement Canada soutient l'amélioration de la capacité d'établissement de politiques et de recherche en sciences atmosphériques dans le secteur privé et le milieu universitaire.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES – SCIENCES

Grâce à la recherche, Environnement Canada joue un rôle important sur le plan des changements climatiques. Les scientifiques font des études qui fournissent une base solide en vue des discussions et de l'élaboration d'une politique canadienne ainsi que de l'établissement de la position canadienne pour les négociations internationales.

Réalisations

La Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère a été créée en juillet 2000 et est administrée par l'intermédiaire de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie. Environnement Canada a participé à la création de la Fondation et continue d'y jouer un rôle important en tant que membre du conseil. Les subventions accordées par la Fondation aux chercheurs canadiens viendront compléter les travaux effectués par les scientifiques du gouvernement et apporteront un important soutien aux chercheurs du milieu universitaire et du secteur privé. Elles permettront au Ministère d'améliorer le niveau actuel de compréhension du système climatique, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la qualité de l'air.

Un projet du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) sur la hausse du niveau d'eau et les changements climatiques à l'Île-du-Prince-Édouard est maintenant terminé et un communiqué doit être publié sur cette étude au début de septembre 2001. Le projet comportait plusieurs partenaires importants. En voici les principaux résultats scientifiques :

- La climatologie des ondes de tempête.
- Un examen des données à long terme sur les marées pour déterminer le taux historique de hausse du niveau de la mer dans la région de l'Î.-P.-É.
- Les tendances de la couverture de glace à long terme et l'établissement d'un indice des glaces.
- L'utilisation d'un modèle pour les ondes de tempête afin de prévoir les pires tempêtes.
- Établissement de statistiques sur les valeurs extrêmes et évaluation des répercussions socio-économiques.

Environnement Canada s'est associé à des partenaires pour faire des travaux de recherche et développement sur la capacité de prédiction environnementale dans la Région de l'Atlantique. Cette initiative de recherche est un excellent exemple de collaboration de divers groupes du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales (PME) (recherche et prévisions opérationnelles), de Pêches et des Océans Canada, du milieu universitaire et de l'industrie. Les projets pluridisciplinaires et à participants multiples comprennent des études sur les ouragans et la prédiction des événements météorologiques maritimes graves, les études sur la détection des changements climatiques et des répercussions et l'établissement de liens entre les modèles de l'atmosphère et les modèles océaniques, hydrologiques, chimiques ainsi que ceux de la qualité de l'air.

Environnement Canada a collaboré avec les provinces des Prairies et le secteur privé à l'élaboration d'un ensemble de données pour une période de 20 ans sur l'équivalent en eau de la neige, établi d'après les données des satellites à micro-ondes passives. Ce projet fournit des données climatologiques pour les Prairies qui seront utilisées pour le calcul des normales et des anomalies climatiques.

À l'atelier inaugural sur les changements climatiques Échanges sur les climats du Nord, à Whitehorse, Environnement Canada a présenté une mise à jour des travaux scientifiques sur les changements climatiques dans l'Arctique et des répercussions possibles de ces dernières, ainsi qu'un résumé des projets de recherche en cours et prévus sur les changements climatiques au Yukon. Le Ministère a mis l'accent sur la nécessité d'établir un dialogue entre les intervenants du Yukon sur l'adaptation aux répercussions prévues des changements climatiques dans le nord du Canada.

Le Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et ses changements (CRIACC) a été créé dans la Région du Québec. Il constitue une sorte de tribune sur Internet de données de référence et de connaissances spécialisées sur les répercussions et l'adaptation aux changements climatiques, au Québec. Il vient combler un vide entre les connaissances au niveau mondial et la nécessité d'avoir des renseignements pour élaborer des stratégies d'adaptation régionales. Actuellement, cinq partenaires ont accès à un soutien informatique pour les projets de recherche effectués en vertu de ce partenariat : le Centre géoscientifique de Québec, Ressources naturelles Canada, le ministère de la Sécurité publique du Québec, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Pêches et Océans Canada (Institut Maurice-Lamontagne).

- Pour plus de détails sur le Centre de ressources en impacts et adaptation au climat et ses changements, consultez : <http://www.criacc.qc.ca/>

Répercussions et avantages

Ouvrant en association avec divers établissements et organismes de financement au Canada, Environnement Canada sera en mesure d'influer sur les programmes de recherche des universités et des établissements de recherche et de s'assurer que les besoins des Canadiens sont satisfaits.

Le modèle canadien du climat mondial mis au point par Environnement Canada au cours de la dernière décennie, est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Il sert à prédire la façon dont le climat et la circulation des océans pourraient réagir à l'accumulation de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Le modèle est l'un des quatre choisis par le centre de diffusion des données du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), pour afficher ses résultats, et il est inclus dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC. Il était aussi l'un des deux modèles choisis pour réaliser l'évaluation nationale des changements climatiques aux États-Unis (l'autre était le modèle britannique). Les résultats obtenus au moyen de ce modèle représentent des éléments clés de l'évaluation nationale par les États-Unis des variations et des changements climatiques et ils sont accessibles par l'intermédiaire du centre de diffusion des données du GIEC.

Ces scénarios des changements climatiques serviront à protéger la santé et la sécurité futures des Canadiens grâce à leur application à l'élaboration de politiques et de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Les défis à relever

Le bassin des Grands Lacs représente la plus forte concentration démographique, industrielle et économique au Canada et c'est à cet endroit que se produira la moitié de la croissance du Canada au cours des deux prochaines décennies. Cette situation accroîtra évidemment les répercussions et les risques qu'entraîneront les changements climatiques pour la population, l'économie et l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Le Nord connaîtra aussi d'importants changements environnementaux, culturels et économiques, à la suite des changements climatiques. Par exemple, à mesure que la zone libre de glace s'élargit, le passage du Nord-Ouest pourrait être utilisé régulièrement comme voie navigable internationale. L'activité économique augmentera les risques pour les écosystèmes fragiles de l'Arctique et pourrait modifier les traditions dans l'Arctique.

La collectivité scientifique internationale convient que certains changements climatiques sont inévitables, même si l'on pouvait respecter dès maintenant les engagements pris à Kyoto. Dans le cadre de l'adaptation aux répercussions et aux risques qu'entraînent les changements

climatiques, il faut accorder une attention toute particulière au bassin des Grands Lacs et au Nord.

Environnement Canada coopère avec la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie à l'établissement d'un partenariat efficace pour le soutien de la recherche climatologique et atmosphérique au Canada. Cette démarche tripartite se traduira par une meilleure coordination et un renforcement de la capacité du milieu de la recherche atmosphérique au Canada. Les recherches dans l'avenir seront orientées notamment vers les objectifs suivants :

- Perfectionner les modèles du climat en améliorant la représentation des cycles du carbone et du soufre, les interactions entre la chimie atmosphérique et les variables climatiques et le couplage atmosphère-océan.
- Donner plus d'importance aux prévisions des changements climatiques à petite échelle et à leur application au moyen de modèles du climat régional.
- Donner plus d'importance à la recherche sur les puits et les sources de gaz à effet de serre au Canada, surtout dans la forêt boréale.

3.4 Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques

Grâce à son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada assure la gestion intégrée du Ministère et établit son plan stratégique, en particulier son plan stratégique à moyen terme et à long terme, qui met l'accent sur le leadership, les partenariats, les moyens innovateurs d'informer et d'engager les citoyens ainsi que les méthodes de prestation de services de soutien efficaces et novateurs.

Par l'intermédiaire de ce secteur d'activité, Environnement vise deux résultats à long terme :

- des priorités et des plans stratégiques et intégrés en matière de politiques;
- une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et novateurs.

Information financière relative aux résultats à long terme	
Priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques.	41 532 014 \$ 44 344 922 \$ 44 884 726 \$
Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.	66 633 644 \$ 80 021 539 \$ 84 794 563 \$
Total brut 2000-2001	108 165 658 \$ 124 366 461 \$ 129 679 289 \$
Dépenses prévues	
<i>Autorisation totale</i>	
Dépenses réelles	

Résultat à long terme : Priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques

Pour être efficace, le programme stratégique d'Environnement Canada doit transcender les pressions stratégiques à court terme, répondre aux besoins à long terme du gouvernement, des Canadiens et des partenaires non gouvernementaux (au pays et à l'étranger) et pouvoir être communiqué aux intervenants et au public et appuyé par ces derniers. Pour la période de planification 2000-2001, deux domaines d'intérêt particuliers – les connaissances et les partenariats – appuient le résultat à long terme des « *priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques* ».

Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces deux domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification. Un troisième domaine d'intérêt – les mesures d'incitation – commence à prendre de l'ampleur. La contribution de ce troisième domaine au résultat à long terme sera intégrée aux rapports futurs.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Connaissances	Indicateur et objectif : En préparation.	<p>Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action pour la diffusion des connaissances aux Canadiens. <p>Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des indicateurs environnementaux et de développement durable avec la TRNEE, en collaboration avec Statistique Canada (2000-2001 à 2002-2003). <p>Capacité des autochtones en matière de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer le savoir autochtone au processus d'élaboration des politiques d'Environnement Canada.
Partenariats	Indicateur : Établissement de priorités claires et efficaces en matière de politiques, qui soient intégrées aux priorités de l'ensemble du gouvernement.	<p>Leadership en matière de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'attribution d'une plus grande importance au développement durable dans la prise de décisions. Étudier les mécanismes susceptibles de servir à aider le gouvernement à remplir ses engagements en DD. Coordonner les programmes de développement durable avec les secteurs clés (p. ex. la santé).* Programme d'Environnement Canada et des ONG – environnement/santé. <p>Renouvellement de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Une stratégie renouvelée de développement durable pour Environnement Canada.

* Objectif ou initiative de la Stratégie de développement durable

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
		<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les commentaires des Canadiens au sujet des domaines vers lesquels Environnement Canada devrait axer ses efforts de 2001 à 2004. • Amorcer le dialogue avec d'autres ministères sur les sujets qui bénéficieraient particulièrement d'une coordination fédérale.
	<p>Indicateur : Appui soutenu aux priorités environnementales du gouvernement fédéral en matière de politiques et contribution active à l'application de ces priorités par les partenaires clés.</p> <p>Objectif : Prise en considération régulière dans les décisions d'Environnement Canada des perspectives et des connaissances des peuples autochtones et de leur capacité de participer aux projets et initiatives de développement durable d'ici à la fin de l'an 2000.*</p> <p>Indicateur : Améliorer la capacité des collectivités locales et des groupes d'intérêt à prendre des mesures et à partager l'information.</p> <p>Objectif : En préparation.</p> <p>Indicateur : Bonne définition et avancement sur la scène internationale des intérêts du Canada en matière d'environnement.</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>Capacité des Autochtones en matière de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et faciliter l'intégration des questions autochtones aux secteurs d'activité d'Environnement Canada. <p>Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la participation des jeunes aux activités d'Environnement Canada et fournir davantage de conseils stratégiques sur les questions importantes.* • Élaborer une stratégie de participation des jeunes aux tribunes internationales.* <p>Programme de recherche stratégique pangouvernemental sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un programme de recherche stratégique pangouvernemental sur le développement durable.* <p>Collectivités durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cent collectivités de l'initiative des Éco-collectivités du Millénaire.* • La Région des Prairies et du Nord élaborera et mettra en œuvre une stratégie régionale des collectivités durables. • La Région de l'Ontario élaborera un programme pilote pour les collectivités durables. • La Région de l'Atlantique engagera ses partenaires fédéraux et provinciaux dans des initiatives pour les collectivités durables dans la région d'Annapolis et des lacs Bras d'Or de la Nouvelle-Écosse. <p>✓ Stratégie internationale pour l'environnement et le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie internationale pangouvernementale pour l'avancement du programme de l'environnement et du développement durable sur les tribunes internationales. <p>✓ Collaborer avec des partenaires à élaborer une solution innovatrice à la réduction des niveaux de GES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune initiative mentionnée dans le RPP 2000-2001.

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.4.1 Partenariats

Définition de la question

La nature et la complexité des questions environnementales continuent d'augmenter. Le nombre des intervenants qui ont un rôle à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions sur la scène l'économie et dans la société est plus grand que jamais. Il faut donc de nouvelles méthodes qui stimuleront le plus grand effet collectif possible des mesures prises par les entreprises, les organisations non gouvernementales, les universités, les peuples autochtones, les provinces, les municipalités et les citoyens.

Que faisons-nous?

Environnement Canada a d'excellents antécédents dans le domaine de la collaboration dans le cadre de partenariats. Le Ministère continuera de trouver des méthodes innovatrices pour établir de nouveaux partenariats axés sur le partage des programmes et des résultats, et pour établir et maintenir des groupes solides qui appuieront les progrès environnementaux. On constate une demande croissante pour la prestation accrue et intégrée de services environnementaux et d'autres services fédéraux au niveau communautaire. Les efforts d'Environnement Canada ont porté entre autre sur l'amélioration de la viabilité des collectivités grâce à ses programmes et services par l'intermédiaire de ses initiatives régionales axées sur l'écosystème et de ses efforts de sensibilisation et de communication. Le Ministère a insisté surtout sur l'établissement de partenariats au niveau communautaire. Ces partenariats regroupent toute une gamme d'organisations bénévoles, privées et gouvernementales, et fournissent des outils, des connaissances, des renseignements ainsi que des fonds essentiels à l'amélioration de la capacité d'agir des collectivités.

Région de l'Atlantique : Création de partenariat en vue d'éliminer les problèmes des eaux usées

Eaux usées municipales (EUM) : D'importants investissements ont été faits dans le cadre du programme Infrastructure Canada afin de combler les principaux besoins de traitement des EUM dans toute la Région de l'Atlantique. Environnement Canada, en collaboration avec les provinces, a dressé une liste des priorités de traitement des eaux usées de la région et a insisté sur leur importance auprès des organismes de financement du programme Infrastructure Canada.

Fosses septiques rurales : Environnement Canada et la province de Nouvelle-Écosse, ainsi que plusieurs organismes fédéraux et provinciaux ont rencontré les membres du Comité de gestion du programme Infrastructure Canada pour étudier la nécessité de soutenir l'application d'un programme de fosses septiques. Depuis, les organismes de financement examinent de près la possibilité d'accorder une priorité au financement d'un tel programme.

Programme d'infrastructure à long terme au Canada : La région a réalisé une étude nationale sur les mécanismes de financement novateurs afin de fournir des fonds continus et constants pour des infrastructures municipales écologiques au Canada. Ensuite, le Ministère étudiera avec les organismes centraux et de développement économique les possibilités de combler certains besoins d'investissement dans le traitement des eaux usées dans le cadre d'un programme d'infrastructures écologiques à long terme pour le Canada.

NOTRE RÔLE DE LEADERSHIP POUR RELEVER LES DÉFIS DE GESTION PUBLIQUE DE L'ENVIRONNEMENT À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Au niveau mondial, la responsabilité à l'égard des problèmes environnementaux est répartie entre différents établissements autonomes. La cohérence des politiques et des programmes est rare et les organisations se font concurrence pour l'obtention de la meilleure image et des meilleurs ressources. On constate une prise de conscience de plus en plus grande de l'obstacle important que représente le manque de coordination des ententes et des activités des organisations internationales pour le développement durable mondial. Afin de relever les défis nouveaux ou existants sur le plan de l'environnement, le système mondial de gestion publique environnementale (notamment le cadre juridique international, le cadre financier, le cadre de responsabilisation et la capacité stratégique) doit être consolidé. Au cours de l'année écoulée, Environnement Canada a fait d'importants progrès grâce à un processus intergouvernemental visant à régler un bon nombre des enjeux de gestion publique environnementale internationale avant le Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Le ministre de l'Environnement du Canada, en tant que président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dirige ce processus à grand profil. En bout de ligne,

tout changement positif sur ce plan sera un investissement dans l'avenir du Canada et dans la santé, la sécurité et la prospérité des Canadiens.

Réalisations

À l'échelle internationale, les plus récents efforts visant à examiner les modes de gestion publique n'ont pas réussi à définir un processus clair qui aurait pu permettre de poursuivre le dialogue. Une réalisation de l'année financière 2000-2001 a tout de même servi à préparer le Canada au rôle qu'il joue actuellement, celui de diriger le dialogue; il s'agit de notre contribution à la

Les récentes interventions du Canada à l'égard de la gestion publique mondiale ont servi à mettre ce sujet crucial au sommet des enjeux internationaux à un moment on ne peut mieux choisi de l'histoire – à la veille du Sommet mondial sur le développement durable de 2002.

rencontre ministérielle informelle de Bergen, en Norvège (septembre 2000). Un document canadien, intitulé *International Environmental Institutions: Where from Here?*, a servi de point de départ aux discussions ministérielles sur la gestion des affaires publiques. En janvier 2001, le Canada a publié un autre document de travail important pour souligner les contributions notables jusqu'à maintenant du dialogue sur la gestion des affaires publiques et pour proposer une ligne de conduite future. Aujourd'hui, sous la direction du ministre Anderson, un exercice ciblé visant à envisager certains éléments clés et certaines questions dans le cadre général de la gestion publique internationale de l'environnement est en cours. Il offre aux gouvernements un moyen efficace d'arriver à une démarche concertée et de donner un élan nouveau à une approche cohérente pour la gestion publique internationale des enjeux au Sommet sur le développement durable.

Répercussions et avantages

Le processus de gestion publique dirigé par le PNUE jettera les bases d'un examen plus général de la gestion publique et du développement durable à la suite du Sommet, et aidera à combler les différences Nord-Sud qui nuisent au progrès du programme mondial de développement durable. Les gouvernements auront à prendre des décisions quant aux choix et à la mise en oeuvre des solutions mises de l'avant dans le cadre de l'exercice de gestion publique du PNUE dirigé par le Canada. À ce stade, il est trop tôt pour prédire les résultats réels et les avantages que ces changements positifs pourraient apporter en aval. Qu'il suffise de dire qu'au niveau le plus élevé, nous anticipons les mesures suivantes :

- une meilleure coordination des activités de toute une gamme d'organisations environnementales à l'échelle internationale qui aura des répercussions profondes sur la santé de notre planète et de ses populations;
- une formule de financement stable pour le PNUE, qui rendra la planification pluriannuelle possible;
- dans le monde entier, nous utiliserons des systèmes efficaces et rentables pour apporter des solutions à quatre problèmes mondiaux interreliés lorsqu'on conclut des ententes environnementales.

Bref, une gestion des affaires publiques environnementales internationales plus efficace et plus efficiente permettra de mieux utiliser les fonds existants, de retirer des obstacles à l'accroissement du financement de pays comme les États-Unis, et d'atténuer les difficultés qu'ont les pays en développement de participer de façon active et constructive. Elle fournit également au Canada l'occasion de s'allier aux États-Unis, renforçant d'autant les relations bilatérales.

Les défis à relever

Les efforts déployés par le Canada au cours des dernières années ont fait en sorte que le moment était bien choisi pour le ministre de l'Environnement d'exercer son leadership et de mettre de l'avant la question des répercussions des problèmes de gestion publique. Notre réussite au chapitre des autres travaux préliminaires du Sommet et au cours des années suivante repose sur la capacité de soutenir nos efforts en vue d'influencer la collectivité internationale dans les jours qui précéderont le Sommet mondial sur le développement durable et tout au long de ce dernier. Le Sommet offre la possibilité de faire des gains réels sur le plan du soutien international au changement. Il faut tirer le maximum de cette possibilité en tant que jalon clé de l'évolution future.

COLLABORER AVEC DES PARTENAIRES À RÉDUIRE LES NIVEAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Afin que le Canada puisse atteindre les objectifs fixés à Kyoto pour les gaz à effet de serre, on a commencé à étudier des démarches nouvelles et souples qui permettront de réduire efficacement les émissions. Une de ces démarches consiste à établir un système d'échange d'émissions. En vertu d'un tel système, les entreprises dispose d'un moyen flexible de trouver des solutions rentables pour atteindre l'objectif environnemental qui a été établi. Essentiellement, l'échange d'émissions donne à l'industrie, aux territoires, aux gouvernements et aux autres organisations la possibilité d'acheter et de vendre des réductions d'émissions. Une véritable transaction a lieu lorsqu'un acheteur qui a une solution à coût élevé pour la réduction des émissions achète d'un vendeur une solution à moindre coût.

Réalisations

Les récents efforts du Ministère servent à préparer la voie à l'utilisation possible de cet outil relativement nouveau au Canada.

Groupe de l'analyse et de la modélisation (GAM) : Environnement Canada est membre du GAM qui a été créé pour examiner les questions entourant les besoins de données, d'analyse et de modélisation en vue de l'élaboration d'une stratégie d'intervention nationale relative aux changements climatiques. Le GAM a procédé à une évaluation intégrée des répercussions économiques et environnementales, pour le Canada, de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Dans un récent rapport, le GAM a souligné les effets possibles des échanges d'émissions, notant que si des systèmes canadiens et étrangers sont en place, les répercussions sur le PIB de la réalisation de l'objectif du Canada fixé à Kyoto pourraient être de moins de 1 % (comparativement à 3 % selon le scénario dans lequel le Canada agirait seul, sans beaucoup d'échanges et avec le même objectif pour tous les secteurs).

- Pour plus de détails sur l'information contextuelle et sur le rendement du Groupe de l'analyse et de la modélisation, consultez : http://www.nccp.ca/NCCP/national_process/issues/analysis_f.html#final

Projet pilote d'échange de réductions des émissions de gaz à effet de serre : Ce projet pilote a été créé pour mesurer l'efficacité des échanges de crédits de réduction des émissions de GES dans le contexte canadien. Lancé dans le cadre d'un partenariat plurilatéral en juin 1998, il rallie la participation du gouvernement fédéral et de six provinces. Les principaux objectifs sont les suivants :

- fournir aux participants l'expérience pratique de l'échange de réductions d'émissions;
- évaluer les avantages économiques et environnementaux des échanges de réductions

d'émissions;

- analyser et évaluer les aspects techniques, administratifs et juridiques de ce genre de système d'échange;
- encourager la détermination des activités possibles de réduction, d'évitement ou de séquestration des émissions de GES et les investissements conjoints;
- aider à établir le fondement d'un système d'échanges futur.

Le récent rapport intitulé *Travailler ensemble* du Commissaire à l'environnement et au développement durable conclut que le projet pilote est un bon exemple de collaboration fédérale et provinciale efficace.

- Pour plus de détail sur le projet pilote d'échange de réductions des émissions, consultez : <http://www.gert.org/indexf.htm>

Projet pilote d'élimination, de réduction et d'information sur les émissions (PP-ERIE) : En octobre 2000, les ministres ont aussi demandé aux dirigeants d'élaborer un programme détaillé qui prévoirait des projets pilotes à coûts partagés permettant d'acheter des réductions d'émissions dans des domaines stratégiques. Cette demande a mené à l'établissement du PP-ERIE, une initiative dirigée par Environnement Canada. Par une approche nationale ou bilatérale, le PP-ERIE vise à :

- inciter à la réduction graduelle des GES;
- acquérir de l'expérience en échange de réductions d'émissions;
- éclairer l'établissement de politiques futures grâce aux apprentissages fournis par le PP-ERIE.

En 2000-2001, les efforts ont porté sur l'établissement du contexte des séances consultatives élargies en vue de permettre à toute une gamme d'intervenants de fournir leurs commentaires sur la conception proposée de l'initiative du PP-ERIE. Les principales propositions des intervenants ont été étudiées par le groupe de travail du PP-ERIE lorsqu'il a mis au point les détails de conception.

Répercussions et avantages

Les projets pilotes et les initiatives entrepris jusqu'à maintenant présentent des avantages sur le plan environnemental, économique et social pour le Canada. Par exemple, acquérir une expérience pratique des échanges de réductions des émissions de GES permettra aux participants de mieux contribuer à l'élaboration des programmes d'échange possibles à grande

Les systèmes d'échange d'émissions peuvent permettre d'atteindre des objectifs environnementaux à un coût moindre. L'étude approfondie entreprise au cours de l'année financière 2000-2001 est une étape importante de la mise en place de systèmes efficaces d'échange d'émissions pour l'avenir.

échelle dans l'avenir. De plus, les décideurs et le public obtiendront ainsi de l'information sur l'efficacité des échanges, par rapport aux mesures réglementaires traditionnelles. Atteindre des objectifs environnementaux à moindre coût est, en fin de compte, un scénario gagnant sur toute la ligne. L'industrie économisera, ce qui augmentera les possibilités d'arriver à de plus grands avantages pour l'environnement (en fixant et en atteignant des objectifs encore plus ambitieux). La collectivité réglementée est en faveur d'un programme d'échanges bien conçu parce qu'il offre la souplesse nécessaire pour trouver des solutions à moindre coût. Les environnementalistes et le public favorisent les échanges parce qu'ils fournissent une plus grande assurance de l'amélioration nécessaire de la qualité de l'environnement, et en temps opportun.

Les défis à relever

Les perspectives d'échanges d'émissions semblent indiquer que leur utilisation continuera à s'étendre. Reconnaissant que l'échange d'émissions est un nouvel outil, le gouvernement fédéral a récemment demandé à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) d'accroître la sensibilisation des principaux intervenants et des médias aux échanges d'émissions. De plus, le Comité de coordination national sur les problèmes atmosphériques a récemment créé un nouveau groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les échanges d'émissions nationales en vue de faire des travaux analytiques additionnels. En plus de son utilisation possible pour les changements climatiques, l'échange des émissions est aussi considéré comme un outil susceptible de permettre d'atteindre les objectifs atmosphériques. Au cours des mois et des années à venir, nous devons comprendre les coûts et les avantages des différents systèmes d'échange d'émissions, ainsi que les répercussions des différents modèles. Il faudra donc acquérir d'avantage de connaissance à propos de l'infrastructure, de la surveillance, de la quantification et des exigences de validation des différents systèmes d'échange d'émissions.

Résultat à long terme : Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.

Faire en sorte que le Ministère dispose de la capacité nécessaire pour réaliser ses résultats sur le plan de l'environnement suppose qu'il faut fournir les cadres, les principes et les systèmes qui serviront à orienter les décisions administratives et à constituer un bon milieu de travail et un effectif productif. Cinq domaines d'intérêt soutiennent le résultat à long terme de l'« *organisation bien rodée* ». Le tableau qui suit établit une correspondance entre ces cinq domaines d'intérêt et les indicateurs à long terme et les objectifs ainsi que les engagements pour 2000-2001 qui constituent la réponse d'Environnement Canada au résultat à long terme pour la période de planification.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
Citoyens	<p>Indicateur : En préparation.</p> <p>Objectifs : Le cybergouvernement a un rôle important à jouer pour permettre au Ministère de remplir son mandat.</p> <p>Augmentation de 10 % par rapport à l'année de référence 2000 du nombre de visites au site de la Voie verte d'Environnement Canada et amélioration de l'accès par les Canadiens au fonds d'information d'Environnement Canada, d'ici l'an 2001.*</p> <p>Indicateur : Service amélioré aux citoyens et aux intervenants.</p> <p>Objectif : En préparation</p>	<p>✓ Cybergouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer la vision de l'engagement des citoyens d'Environnement Canada. <p>Présence renouvelée sur Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une structure de gestion et des politiques pour faciliter l'élaboration et le maintien d'une présence uniforme et intégrée du Ministère sur la Voie verte. <p>Amélioration du service</p> <ul style="list-style-type: none"> Vision d'Environnement Canada de la prestation du service axé sur le client. Améliorer les outils de sensibilisation communautaire et les

* Objectif ou initiative de la Stratégie de développement durable

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
		programmes de soutien pour les Canadiens. <ul style="list-style-type: none"> • La Région du Québec mettra l'accent sur la communication de renseignements scientifiques à la clientèle francophone. • Élaborer un plan de GI/TL.
Effectif exemplaire	<p>Indicateur : Mesure dans laquelle l'effectif est bien dirigé. Objectif : En préparation.</p> <p>Indicateur : Mesure dans laquelle la productivité et la compétence de l'effectif sont réalisées. Objectifs : Les compétences des employés seront convenablement utilisées pour atteindre les buts de l'organisation – 80 % des employés disent que leurs capacités sont bien utilisées.</p> <p>L'effectif sera de plus en plus représentatif du public qu'il dessert – objectifs de représentation pour les femmes (catégorie technique), 21,5 %; peuples autochtones, 1,3 %; personnes handicapées, 4,9 %; minorités visibles, 9,8 %, d'ici avril 2005.</p> <p>Indicateur : Mesure dans laquelle le milieu de travail appuie et favorise le travail des employés. Objectif : En préparation.</p> <p>Indicateur : Mesure dans laquelle l'effectif est établi de façon à répondre aux exigences évolutives et prospectives du Ministère. Objectif : Établissement de plans de remplacement pour les postes et groupes essentiels.</p>	<p>Cadre de bonne gestion des ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification détaillée des RH dans le secteur d'activité. <p>✓ Sondage auprès des fonctionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et mettre en œuvre des plans d'action concrets pour donner suite aux préoccupations soulevées lors du sondage de la FP. <p>NGC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Norme générale de classification. • Augmenter les consultations avec les employés qui subissent les effets des décisions et accroître leur participation. <p>Gestion fondée sur les compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une méthode de gestion fondée sur les compétences à l'égard de l'apprentissage et du perfectionnement. <p>Capacité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité du soutien économique du Ministère d'ici la fin de 2000. • Établir un réseau ministériel d'économistes. <p>Langues officielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 % des postes bilingues seront comblés par des employés qui satisfont aux exigences bilingues du poste. • Des principes de base seront établis pour la bonne gestion organisationnelle en fonction desquels d'importantes améliorations seront apportées. <p>Accroissement de la capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les stratégies innovatrices de recrutement, de perfectionnement et de maintien de l'effectif, ainsi que des stratégies d'apprentissage visant à améliorer les compétences et à tirer parti des compétences existantes du personnel en poste.
Fonction moderne de contrôleur/Gérer les résultats	<p>Indicateur : Qualité des décisions ministérielles (éclairées, réalistes et communiquées au personnel). Objectif : En préparation.</p>	<p>Améliorer la prise de décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de définition et d'évaluation du risque. • Commencer la mise en œuvre des recommandations d'un projet conçu pour remanier les procédés administratifs internes. • Mettre en œuvre un système de gestion et de surveillance du rendement dans la Région du Québec pour renforcer la capacité de gestion de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000.

Domaines d'intérêt (voir la note en fin de tableau)	Indicateurs à long terme et objectifs (au-delà de trois ans)	Initiatives/résultats escomptés (tels qu'indiqués dans le RPP de 2000-2001)
		<ul style="list-style-type: none"> Le financement en cours et futur des programmes sera lié à l'information sur la mesure du rendement. Appuyer les décisions relatives aux engagements stratégiques du Ministère par des plans d'application axés sur les résultats et par des stratégies de rapport également axées sur les résultats (2001-2002). Communiquer le cadre de gestion à tout le personnel pour qu'il puisse bien l'assimiler.
	Indicateur et objectif : En préparation.	<p>Améliorer le cadre de gestion d'Environnement Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Terminer la première étape d'un projet visant à améliorer la prise de décisions et l'établissement de priorités, basé sur l'intégration de l'information financière ainsi que des données sur le rendement et les ressources humaines. <p>Stratégie d'information financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Compléter la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière, y compris la réorientation vers une comptabilité d'exercice complète (2001-2002).
Valeurs et éthique	Indicateur et objectif : En préparation.	<p>Valeurs et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser et renforcer les principes et les valeurs éthiques dans tout le Ministère. Communiquer la vision, l'orientation et les valeurs d'Environnement Canada à tous les employés.
Questions de gestion ministérielles	<p>Indicateur : Mesure dans laquelle la politique de l'environnement du Ministère est appliquée, puis intégrée aux opérations internes.</p> <p>Objectif : En préparation.</p>	<p>Programme de gestion intégrée de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'intégration du Système de gestion de l'environnement (SGE) aux activités ministérielles. Préparer les plans de gestion de l'environnement (PGE) des services et des régions. Les PGE comprendront des plans d'action de trois ans ciblant les risques et responsabilités en matière d'environnement. Préparer un PGE ministériel basé sur les PGE des services et des régions. Préparer une stratégie de communications pour la sensibilisation et la participation des employés. La Région du Pacifique et du Yukon intégrera l'application de son PGE à ses plans d'affaires régionaux. Réduire les risques et les responsabilités en matière d'environnement définis dans les PGE de mai 1999, d'ici mai 2000.*

Note : Les domaines d'intérêt ombrés et les initiatives cochées (✓) ont été choisis pour les comptes rendus détaillés dans le rapport de cette année. Les initiatives ont été sélectionnées en fonction des réalisations importantes pendant la période de compte rendu de l'intérêt manifesté pour la question par les Canadiens et les parlementaires.

3.4.2 Orientation vers les citoyens

Définition de la question

De nos jours, les organismes doivent pouvoir fournir des services de qualité qui soient pertinents et qui correspondent aux besoins et aux attentes des Canadiens. Atteindre l'excellence exige donc une vision des besoins des citoyens et des résultats à valeur ajoutée, une bonne évaluation

* Objectif ou initiative de la Stratégie de développement durable

des écarts entre vision et réalité, un programme pratique de changement et un effectif motivé qui assurera la mise en place de toutes les pièces du casse-tête.

Les nouvelles technologies rendent maintenant possible l'établissement de relations différentes qui modifient les communications entre les gens et les entreprises. Citoyens et entreprises veulent avoir accès facilement aux services gouvernementaux au moyen d'un « guichet unique » en passant par des kiosques libre-service et Internet. Ils s'attendent aussi à une amélioration de l'accès traditionnel par la poste, le téléphone et en personne. Essentiellement, les citoyens veulent que les programmes de leur gouvernement soient plus accessibles et davantage orientés vers leurs besoins. Ils s'attendent à obtenir le produit qu'ils veulent, au moment où ils en ont besoin, et par le moyen qu'ils privilégient.

Que faisons-nous?

Environnement Canada s'est engagé à fournir aux Canadiens des services et des programmes efficaces, axés sur les besoins des citoyens, et à rechercher les possibilités de partenariats lorsque cette solution semble raisonnable. Afin d'intégrer la perspective des citoyens à la conception de ses programmes, Environnement Canada évalue les besoins d'information et d'engagement des Canadiens, élabore un « cyber-engagement » pour guider les décisions subséquentes du cybergouvernement et établit une stratégie d'amélioration des services. Nous allons tirer parti de la réaction positive des médias et du public en mettant l'accent des sondages d'opinion publique et des efforts de communication stratégiques sur des dossiers d'actualité (changements climatiques, air pur). Afin de profiter des synergies possibles parmi les priorités ministérielles, nous allons adopter une démarche de communication mieux intégrée grâce à des priorités clairement énoncées et le renforcement des messages au Ministère.

METTRE EN ŒUVRE LE CYBERGOUVERNEMENT GRÂCE À NOTRE « CYBER-ENGAGEMENT »

Afin de faire en sorte que les activités du gouvernement soient pertinentes pour ses citoyens, Environnement Canada demande à ses employés à tous les niveaux de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire pour fournir aux Canadiens ce qu'ils demandent et ce dont ils ont besoin, soit essentiellement de s'ouvrir à l'extérieur. Les progrès technologiques ont apporté des mécanismes essentiels grâce auxquels le Ministère peut mieux comprendre les besoins et les attentes des citoyens et des clients et optimiser la prestation de ses services en conséquence. Grâce aux initiatives du gouvernement en direct, les citoyens obtiendront toute une gamme de « canaux » qui leur permettront de fournir et de recevoir de l'information, ainsi que d'obtenir les services voulus, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Pour guider les efforts du gouvernement en direct, Environnement Canada a récemment énoncé son « cyber-engagement » aux Canadiens. Il a aussi élaboré un cadre pour le gouvernement en direct qui deviendra le plan conceptuel de gestion de tous les aspects du cybergouvernement au Ministère. Au cours des années à venir, Environnement Canada se considérera responsable envers les Canadiens de la réalisation de cet engagement.

Améliorer les outils de sensibilisation communautaires et les programmes de soutien pour les Canadiens

En mars 2001, le groupe des directeurs de l'environnement du Pacifique Nord-Ouest a organisé un atelier sur la collaboration avec les collectivités. Celui-ci était conçu pour aider les gestionnaires de première ligne des organismes environnementaux à améliorer leur capacité de collaborer avec les collectivités et d'autres intervenants pour apporter des solutions à des questions environnementales complexes et touchant plusieurs secteurs de compétence.

Réalisations

Grâce à un processus de consultation interne élargi, le « cyber-engagement » du Ministère a pu être élaboré au cours de l'exercice 2000-2001 et sera bientôt largement diffusé aux Canadiens. En termes simples, notre cyber-engagement est le suivant :

« À Environnement Canada, nous sommes engagés à réaliser la vision du Ministère grâce à l'utilisation efficace d'outils électroniques qui nous permettent de transformer nos méthodes de travail, de mieux faire participer les citoyens et de mieux les servir. »

Composantes de notre cyber-engagement :

- **Leadership** : être considéré comme un chef de file des services aux Canadiens par l'utilisation innovatrice de la technologie.
- **Service** : s'ouvrir vers l'extérieur; toujours mettre les citoyens canadiens au centre de ce que nous faisons.
- **Transformation de la gestion** : saisir l'occasion d'utiliser la technologie pour transformer nos méthodes de travail.
- **Gestion des connaissances** : faire de la gestion intégrée des connaissances une priorité.
- **Intégration** : reconnaître que notre site Web est une installation d'intégration offrant un « guichet unique » pour l'accès aux services et aux produits d'information.
- **Alliances** : continuer de rechercher, de manière dynamique, des possibilités de former de nouvelles alliances ou d'améliorer celles qui existent déjà, lorsqu'elles peuvent nous aider à desservir les gens de manière plus efficace.
- **Options de prestation** : se rendre compte que les Canadiens continueront de s'attendre à recevoir des services en personne, par la poste et par téléphone, aussi bien que par Internet.
- **Participation des citoyens** : trouver de nouvelles méthodes pour consulter les gens à propos des questions qui les intéressent.
- **Engagement du personnel** : faire de la communication et de la formation au sujet du cybergouvernement une priorité.
- **Pratiques exemplaires** : tirer parti des réussites et des leçons apprises des autres.
- **Donner l'exemple** : servir de modèle de l'utilisation de la technologie dans les systèmes d'information internes.

Comme première étape vers la mobilisation de notre cyber-engagement, nous avons récemment assumé un rôle de chef de file de l'élaboration et de la mise en œuvre du secteur « Environnement, Ressources naturelles, Pêches et Agriculture » sur le site du Gouvernement du Canada. Ce secteur, qui touche le développement durable, sera créé par modules. L'addition d'autres partenaires viendra avec le temps. Afin de remplir efficacement notre cyber-engagement, nous avons établi un cadre pour le gouvernement en direct qui deviendra le plan conceptuel de gestion de tous les aspects du cybergouvernement au Ministère. Ce cadre définit les principaux éléments et sous-éléments, les responsabilités et les objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme. Un des principaux éléments du cadre du cybergouvernement est la stratégie globale et le plan d'action de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI) élaborés en 2000-2001.

La Stratégie de GI/TI proposée est un programme pluriannuel visant à **moderniser** les infrastructures de GI/TI au Ministère, à **transformer** l'information et les gens pour arriver à la

durabilité des procédés et structures de GI/TI au Ministère. Au cours du processus de modernisation, plus de 12 millions de dollars seront investis pendant les exercices financiers de 2001-2002 et 2002-2003. Ces investissements serviront principalement aux activités suivantes :

- La modernisation de l'infrastructure matérielle de GI/TI – les biens tangibles et visibles d'Environnement Canada en GI/TI nous permettent de traiter, d'emmagasiner et de diffuser de l'information d'un endroit à un autre de façon fiable et sûre;
- la modernisation de l'infrastructure de gestion de GI/TI – les politiques, pratiques, outils et le savoir-faire du Ministère.

Ces deux éléments constituent le fondement sur lequel reposent les transformations qu'entraîneront le gouvernement en direct. Lorsque ces investissements auront été faits, Environnement Canada s'appuiera sur des assises solides pour gérer ses ressources d'information et pour répondre aux pressions qui seront exercées à mesure qu'évolue l'engagement du gouvernement de desservir et de brancher les Canadiens.

Répercussions et avantages

Le Gouvernement en direct transformera les relations internes et externes du secteur public par les opérations en direct, les TI et les communications. Par conséquent, l'optimisation de la prestation des services gouvernementaux, de la participation des citoyens et de la gestion des affaires publiques dépassera et de loin tout ce qui a existé auparavant. De plus en plus, grâce à des produits et à des services d'information pertinents, compréhensibles et faciles d'accès, les Canadiens pourront prendre des décisions éclairées et en temps opportun à propos de l'environnement.

Les défis à relever

Grâce au Gouvernement en direct, les attentes des Canadiens quant à l'obtention d'information et de services pertinents et en temps opportun vont augmenter avec le temps à un rythme exponentiel. Bien que l'utilisation de la cybertechnologie soit d'une très grande utilité pour répondre aux besoins des clients, le cybergouvernement n'atteindra pas ses objectifs sans surmonter quelques obstacles importants. La question du financement n'est toujours pas réglée. Nous savons qu'à la grandeur du gouvernement, nous devons mettre en commun nos efforts de façon intégrée afin de tirer le maximum de la synergie.

La technologie change à un rythme beaucoup plus rapide que le milieu bureaucratique dans lequel le Ministère doit évoluer, ce qui entraîne des frustrations et des défis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Ministère fait face à un virage critique de culture. Pour bien remplir notre cyber-engagement, nous devons tous délaisser la vision traditionnelle vers l'intérieur pour nous ouvrir à l'extérieur vers un monde où les besoins des clients influenceront sur tout ce que nous faisons à l'intérieur.

3.4.3 Effectif exemplaire

Définition de la question

Les problèmes environnementaux sont complexes et bien que nos connaissances s'améliorent, d'autres problèmes surgissent et sont interreliées aux premiers, rendant le programme environnemental toujours plus complexe. Ce contexte pose de réels défis à la gestion des ressources humaines (RH). L'autre défi est celui de la situation démographique. L'effectif vieillissant met le savoir ministériel en péril et n'est plus représentatif du public que nous

desservons. Le fort taux de roulement à tous les niveaux, particulièrement aux échelons supérieurs, entraîne un remaniement constant des priorités et nuit à la continuité des dossiers environnementaux.

Que faisons-nous?

Environnement Canada s'est attaché à maintenir un effectif exemplaire, qui est caractérisé par le soutien des employés, l'encouragement de l'initiative, le maintien d'un climat de confiance et de la communication, le respect de la diversité et un milieu de travail sûr et sans danger. Pour relever les défis actuels, le Ministère élabore un plan stratégique quinquennal qui guidera la gestion des ressources humaines. Son plan cible certaines initiatives de recrutement (p. ex. les jeunes et l'équité en matière d'emploi); l'investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (p. ex. les politiques de perfectionnement en gestion, les stratégies ministérielles d'investissement dans l'apprentissage); et la mise au point d'outils de RH afin d'accroître l'autonomie des gestionnaires au Ministère.

PRENDRE DES MESURES POUR DONNER SUITE AUX RÉSULTATS DU SONDRAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a été publié en novembre 1998. Depuis, Environnement Canada a pu démontrer, par des mesures proactives fondées sur les résultats du sondage, son niveau d'engagement envers l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu de travail pour tous les employés. Avec d'autres membres du Conseil de gestion d'Environnement Canada, le sous-ministre a accepté la responsabilité personnelle de promouvoir l'innovation, les initiatives panministérielles permettant de donner suite à toute une gamme de propositions mises de l'avant par les employés d'Environnement Canada. Ce faisant, le sous-ministre a insisté fermement sur la nécessité de prendre des mesures collectives à trois niveaux : ministère, service/région et unité de travail. Les mesures précises, les échéances et les responsabilités ont été définies pour trois aspects qui faisaient partie des principales préoccupations des employés (charge de travail, communications et perfectionnement professionnel), ainsi que pour la satisfaction des employés en général et la question du leadership, sur laquelle reposent les succès actuels et futurs.

Réalisations

En décembre 1998, un groupe de travail sur le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, composé de représentants de toutes les régions et de tous les services, a été créé pour concevoir une démarche stratégique, adaptée et flexible fondée sur les résultats du sondage. Le groupe de travail a commencé par analyser les résultats et a formulé une série de recommandations pour la suite, concernant la mise en œuvre d'initiatives particulières visant des sujets de préoccupation précis. Tandis que la mise en œuvre des mesures progresse, le sous-ministre a tenu les employés informés par diffusion de bulletins mensuels et de rapports d'étape semestriels. Les membres du groupe de travail ont continué à collaborer étroitement pour s'assurer que les efforts étaient soutenus. À la fin de l'année financière 2000-2001, de nombreuses nouvelles initiatives étaient en cours et d'autres mesures avaient été définies pour 2001-2002 et 2002-2003. Les initiatives futures sont prioritairement intégrées aux plans d'affaires ministériels. Les principales mesures prises jusqu'à maintenant sont indiquées ci-dessous :

Préoccupations au sujet de la charge de travail

- Les besoins de nouvelles ressources pour Environnement Canada ont été reconnus dans le discours du Budget 2000 et le discours du Trône.

- Un sous-comité du Conseil de gestion d'Environnement Canada a été créé pour surveiller la répartition des ressources.
- Des lignes directrices ont été élaborées sur les heures supplémentaires.
- Un plan stratégique de recrutement a été mis en place pour guider le recrutement et le maintien de l'effectif.

Communication efficace à la grandeur d'Environnement Canada

- Les pratiques exemplaires de gestion des RH sont affichées sur l'Inforoute.
- Une stratégie de communications internes a été élaborée pour mieux faire participer les employés.
- Des séances d'initiation des employés ont été conçues et mises à l'essai à titre de projet pilote.
- Des assemblées locales sont organisées avec un mandat national.
- Le sous-ministre diffuse des messages mensuels sur le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.

Planification du perfectionnement professionnel

- La politique de perfectionnement en gestion d'Environnement Canada, fondée sur les compétences, a été élaborée.
- Les plans de perfectionnement professionnel personnels sont considérés comme des outils à tous les niveaux.
- Le projet pilote réussi du site Web de planification professionnelle sur l'Inforoute de l'Ontario est actuellement élargi à l'échelle nationale.

Satisfaction des employés

- Des méthodes proactives concernant le harcèlement et la discrimination sont mises en œuvre (nouvelles politiques, séances de sensibilisation des employés et des gestionnaires).
- Des réseaux d'employés sont créés pour définir les barrières systémiques pour les groupes sous-représentés.
- Une nouvelle politique sur la reconnaissance des employés a été élaborée.

Répercussions et avantages

On connaît beaucoup mieux maintenant les sentiments et les opinions du personnel d'Environnement Canada à tous les niveaux. Bref, des méthodes innovatrices et inclusives ont été prises par le Ministère pour donner suite aux résultats du Sondage et elles ont apporté différents changements positifs axés directement sur les besoins et les demandes des employés. Grâce au groupe de travail, les membres d'un réseau de représentants des régions et des services sont rapidement devenus des champions de l'initiative et continuent de promouvoir les mesures et les avantages précis qui en ont découlé et qui continueront d'en découler. Pour réussir, des initiatives comme celles-ci dépendent d'un engagement visible et soutenu de la haute direction. Dans ce cas, la participation directe de la haute direction d'Environnement Canada a été acquise dès le départ et des engagements précis ont été pris à ce niveau pour l'avenir, afin d'assurer une mise en œuvre continue des nouvelles initiatives.

À l'extérieur, les efforts d'Environnement Canada ont été remarqués et soulignés comme pratiques exemplaires par les organismes centraux. Un directeur des RH d'Environnement

Canada a été invité à faire partie du Sous-comité du Comité des hauts fonctionnaires (CHF) sur le mieux-être en milieu de travail. En bout de ligne, les avantages issus de cette initiative seront mesurés à l'échelle des résultats que nous obtiendrons au prochain sondage réalisé auprès des fonctionnaires.

Les défis à relever

Même si des progrès ont été réalisés sur bien des plans, la haute direction est consciente de la nécessité de faire encore plus – particulièrement en ce qui concerne l'innovation et l'encouragement du travail d'équipe à Environnement Canada et à la grandeur du gouvernement. Maintenir l'élan au cours des années à venir sera un grand défi. Les ressources demeurent limitées à Environnement Canada. Néanmoins, pour assurer le succès dans l'avenir, les résultats obtenus jusqu'à maintenant doivent être surveillés et mesurés avec le temps, et le Ministère devra se préparer au prochain sondage qui doit avoir lieu l'année prochaine. Il faudra aussi se pencher sur les répercussions de ces activités sur les ressources.

Section 4 : Regroupement des rapports

4.1 Stratégie de développement durable

L'année écoulée est la troisième et dernière année de la stratégie de développement durable (SDD) de 1997 d'Environnement Canada. Le Ministère croit à la nécessité d'adopter des démarches pangouvernementales pour pouvoir relever le défi du développement durable. Bien que chaque ministère doit préparer sa propre SDD, depuis le dépôt des dernières stratégies, des efforts considérables ont été déployés pour obtenir un soutien à des initiatives entreprises à la grandeur du gouvernement dans certains dossiers clés du développement durable. Il faudra maintenir ces efforts au cours des années à venir, à mesure que se poursuit le processus visant à donner une plus grande cohérence et à assurer une meilleure coordination à l'échelle fédérale. La stratégie a été un instrument important pour aider Environnement Canada à transformer le concept du développement durable en réalité, de façon à atteindre quatre buts :

- améliorer la capacité d'Environnement Canada d'atteindre les buts du développement durable;
- être un meilleur défenseur du développement durable;
- donner aux Canadiens les instruments nécessaires pour qu'ils puissent prendre de sages décisions dans un environnement changeant;
- donner le bon exemple pour l'écologisation des opérations gouvernementales.

Au cours du dernier exercice, on note un certain nombre de réalisations sur les quatre plans. Des outils ont été mis au point pour aider les employés à faire des analyses socio-économiques et les travaux se sont poursuivis afin de trouver des indicateurs qui fournissent des connaissances vitales pour guider les activités du Ministère. Un aperçu des indicateurs environnementaux choisis a été présenté dans le rapport *Suivi des grands enjeux environnementaux*. Environnement Canada reconnaît l'importance de collaborer avec d'autres en vue d'atteindre les objectifs du développement durable et, dans ce contexte, des mesures concrètes ont été prises pour renforcer les liens avec ses partenaires, par exemple, un protocole d'entente sur l'Initiative de renforcement des capacités environnementales pour les peuples autochtones, qui a été conclu avec Affaires indiennes et Nord canadien, un accord de contribution avec le Réseau canadien de l'environnement a été renouvelé, et les jeunes ont eu la possibilité de participer à des activités du Ministère et d'influer sur la prise de décisions. Un des points clés de la Stratégie de développement durable a été de fournir aux entreprises et à d'autres secteurs, y compris à chaque Canadien en particulier, l'information et les outils nécessaires pour prendre des décisions judicieuses concernant leur sécurité et leur protection par rapport à l'environnement. Un des volets importants de cet objectif est celui des nouvelles initiatives du Service météorologique du Canada qui visent à mettre à profit l'innovation scientifique et technologique afin d'améliorer la capacité de prédiction et de mieux comprendre les conditions atmosphériques. La Voie verte d'Environnement Canada est une autre importante source d'information sur Internet; elle a d'ailleurs dépassé son objectif d'augmentation des visites. Enfin, la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada illustre bien la responsabilité particulière du Ministère d'être un chef de file dans son domaine et celui-ci continue de donner l'exemple par ses activités, en mettant en œuvre un solide système de gestion environnementale.

- Pour en savoir plus sur les systèmes de gestion environnementale, consultez : <http://www.on.ec.gc.ca/pollution/fpd/systems/intro-f.html>

La Stratégie de développement durable mise à jour par Environnement Canada pour la période de 2001–2003 continuera de tirer parti des progrès réalisés et des leçons apprises grâce à la première stratégie. Un processus de consultations intensives a été mené dans tout le pays pour préparer la mise à jour – comme première étape d’un document de travail au printemps 2000 et comme deuxième étape d’une ébauche de la stratégie à l’automne 2000. Les commentaires reçus pendant les consultations ont aidé à l’élaboration du document final qui a été déposé à la Chambre des communes en février 2001. La Stratégie révisée d’Environnement Canada décrit plus clairement les buts, les objectifs et autres cibles, ce qui devrait permettre au Ministère et aux Canadiens de pouvoir mieux juger des progrès réalisés. La deuxième stratégie permettra d’intégrer davantage le développement durable aux processus décisionnels d’Environnement Canada, tout en appuyant et en encourageant les autres à faire de même.

- ▶ Pour plus de détails sur les progrès réalisés par rapport à la stratégie de développement durable de 1997 d’Environnement Canada, consultez: http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/pdf/DPR2001table_f.pdf
- ▶ pour accéder à la stratégie de développement durable de 2001–2003, consultez : http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/index_f.cfm

4.2 Grandes initiatives législatives et réglementaires

But de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Progrès réalisés à ce jour
[loi habilitante entre parenthèses]			
Secteur d'activité Environnement sain			
Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux (Loi sur les pêches) - Révocation et remplacement Réduire l'effet sur l'environnement des rejets des mines de métaux dans le milieu aquatique.	Protège le poisson, l'habitat du poisson et l'utilisation des ressources halieutiques en s'assurant que les effluents rejetés dans les écosystèmes aquatiques sont d'une qualité maximale et uniforme.	Conformité au règlement.	Le projet de Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) a été publié dans la <i>Gazette du Canada, Partie I</i> , le 28 juillet 2001 et est maintenant accessible pour commentaires
Règlement sur le tétrachloroéthylène pour le nettoyage à sec Réduire les rejets de tétrachloroéthylène, communément appelé PERC, dans l'environnement à partir des installations de nettoyage à sec.	Atténue les menaces à l'environnement et à la santé humaine en réduisant les émissions du solvant tétrachloroéthylène provenant du secteur du nettoyage à sec.	Conformité au Règlement.	Le projet de règlement a été publié dans la <i>Gazette du Canada, Partie I</i> , le 4 août 2001.
Secteur d'activité Nature			
Loi sur les espèces en péril Nouveau projet de loi déposé pour la protection des espèces en péril et de leur habitat essentiel.	Fournit un cadre pour protéger les espèces en péril et assure un filet de sécurité au besoin. Lorsque les mesures combinées du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et des organismes d'intendance du secteur privé ne sont pas suffisantes pour protéger les espèces et les habitats essentiels identifiés, le gouvernement du Canada prendrait		Le projet de loi C-5 a été déposé en février 2001. Il a été approuvé en deuxième lecture et renvoyé au Comité permanent en mars 2001.

But de l'initiative législative ou réglementaire [loi habilitante entre parenthèses]	Résultats escomptés	Critères de mesure du rendement	Progrès réalisés à ce jour
	<p>alors des mesures pour en assurer la protection.</p> <p>Prévient la disparition au Canada des espèces indigènes, des sous-espèces et des populations distinctes d'espèces sauvages; permet le rétablissement des espèces menacées ou en danger de disparition; encourage la gestion des autres espèces pour les empêcher d'être en péril.</p>		

- Pour plus de détails sur les progrès d'autres initiatives réglementaires, consultez : <http://www3.ec.gc.ca/EnviroRegs/FRE/SearchDetail.cfm?intAct=1001&l=fr>

4.3 Rapports annuels législatifs

4.3.1 Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

OBJET : Cette loi a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit l'octroi de permis pour l'amélioration des cours d'eau internationaux de façon que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et employées dans l'intérêt du pays. La Loi ne s'applique pas aux ouvrages sur les cours d'eau internationaux construits aux termes d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ou situés dans les eaux frontalières selon la définition du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1909, ou ceux qui sont construits, exploités et entretenus seulement pour des besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

ADMINISTRATION : Le règlement d'application de cette loi a été adopté par le décret CP 1955-1899 en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret CP 1987-1943 en date du 17 septembre 1987 et par le décret CP 1993-764 en date du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette loi depuis juin 1971.

ACTIVITÉ : En 2000, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

La Columbia Power Corporation a fourni des avis et de l'information au ministre à propos d'un projet de modernisation des turbines hydrauliques et d'autre matériel électrique à la centrale existante du barrage Brilliant, situé sur le cours inférieur de la rivière Kootenay, près de Castlegar (Colombie-Britannique). Ce projet d'amélioration de cours d'eau international a été soustrait à l'application de la Loi.

Les agents du Ministère ont reçu des documents techniques concernant le projet de construction d'une autre centrale près des installations existantes du barrage Brilliant, en vue d'accroître la production totale d'électricité. Le Ministère examine les documents afin de déterminer l'applicabilité de la Loi. S'il apparaissait qu'un permis soit nécessaire, le Ministère serait l'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

4.3.2 Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII)

INTRODUCTION: La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (WAPPRIITA) a reçu la sanction royale le 17 décembre 1992 et elle est entrée en vigueur le 14 mai 1996, lorsque le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* a pris effet. La WAPPRIITA vise à protéger les espèces canadiennes et étrangères de plantes et d'animaux contre le commerce illégal, et les écosystèmes du Canada contre l'introduction d'espèces considérées comme nuisibles. Elle atteint ces objectifs en réglementant le commerce international et le transport entre les provinces de certaines plantes et de certains animaux sauvages, ainsi que des parties de ces animaux et des produits qui en dérivent, et en faisant du transport, entre les provinces ou entre le Canada et d'autres pays, de spécimens d'espèces sauvages illégalement obtenus, une infraction.

La WAPPRIITA est l'instrument législatif par lequel le Canada remplit ses obligations en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, appelée couramment CITES. Le Canada a été l'une des premières parties à cette entente internationale en 1973, qui, à la fin de 2000, avait été adoptée par 153 États souverains. La CITES établit des contrôles pour le commerce et le transport international des espèces animales et végétales qui sont, ou pourraient être, menacées par la surexploitation résultant de pressions commerciales. Ces espèces sont déterminées par les parties et inscrites sur la liste de l'une des trois annexes de la Convention selon l'importance de la protection considérée comme nécessaire pour elles. L'annexe 1 donne la liste des espèces menacées d'extinction. Le commerce de ces espèces est strictement réglementé de manière à assurer leur survie et les activités dont les objectifs sont surtout commerciaux sont interdites. L'annexe II fournit la liste des espèces qui ne sont pas menacées d'extinction en ce moment, mais pourraient le devenir si leur commerce n'est pas strictement réglementé afin d'éviter la surexploitation. Chacune des parties peut inscrire des espèces qui se trouvent à l'intérieur de ses frontières à l'annexe III afin d'en gérer le commerce international.

ADMINISTRATION DE LA LOI

Responsables: Environnement Canada administre la WAPPRIITA par l'intermédiaire de son bureau national, où se trouvent la direction nationale de la CITES et les autorités scientifiques. Des gestionnaires de la CITES et des autorités scientifiques se trouvent également à Pêches et Océans Canada pour tout ce qui touche les poissons et les mammifères marins, et dans chacune des provinces (sauf l'Alberta) et chacun des territoires en ce qui concerne les espèces gérées par les provinces ou les territoires. L'Agence canadienne d'inspection des aliments aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES relatifs à l'exportation de plantes reproduites artificiellement qui sont joints aux documents exigés en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* que l'Agence administre.

L'exécution de la WAPPRIITA est supervisée par la Direction de l'application de la Loi d'Environnement Canada et effectuée par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique) en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, y compris l'Agence du revenu et des douanes du Canada (autrefois Revenu Canada), la GRC et Pêches et Océans Canada, ainsi que par les organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune.

Ententes avec les provinces et les territoires: Des protocoles d'entente (PE) visant à appuyer la cogestion, l'administration et l'application de la WAPPRIITA ont été établis avec la Saskatchewan et le Yukon (1997), l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest (1998), ainsi qu'avec la Colombie-Britannique (1999). Des PE semblables sont actuellement en voie de négociation avec la plupart des autres secteurs de compétence, y compris le nouveau territoire canadien, le Nunavut. Le ministère de la Justice a signé des ententes avec l'Ontario (1996), l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick (1997) et le Manitoba (1998), la Nouvelle-Écosse et le Québec (2000) pour permettre l'émission de contraventions, en vertu de la *Loi sur les contraventions*, pour les infractions commises en vertu de la WAPPRIITA. Des ententes similaires sont en négociation avec d'autres provinces.

Licences: À l'heure actuelle, toutes les licences délivrées en vertu de la *Loi* visent la mise en œuvre de la CITES. Il n'y a pas eu en 2000 de demandes d'importation d'espèces réglementées inscrites à l'annexe II du *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* comme étant nuisibles aux espèces ou aux écosystèmes canadiens. Le tableau qui suit indique le nombre de licences et de certificats de la CITES délivrés en 1999 et 2000.

Toutes les licences d'importation de la CITES sont délivrées par Environnement Canada, comme le sont toutes les licences de transport temporaire d'animaux vivants et les certificats scientifiques. Pêches et Océans Canada délivre les licences d'exportation de la CITES pour les poissons et les mammifères marins. Les provinces et les territoires (sauf l'Alberta dans tous les cas et la Colombie-Britannique pour les espèces exotiques) délivrent des licences d'exportation de la CITES pour les plantes et les animaux qui quittent leur secteur de compétence. Environnement Canada délivre des licences d'exportation de la CITES valides pour les expéditions multiples de plantes reproduites artificiellement effectuées par des pépinières accréditées, au nom de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, relativement aux espèces exotiques.

L'entrée en vigueur des modifications au *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages*, en janvier 2000, qui prévoit l'exemption de l'obligation d'obtenir une licence de la CITES pour certains types d'objets personnels ou d'objets à usage domestique, a entraîné une réduction du nombre de licences d'exportation de la CITES de 40 p. 100 dans l'ensemble; les réductions ont été substantielles dans certains secteurs de compétence, atteignant plus de 70 p. 100.

Licences de la CITES délivrées au Canada en 1999 et 2000

Compétence	Importation		Exportation		Exportation/ importation temporaire		Scientifique	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Canada	190	188	9 169	7135	247	216	37	36
T. N.-O.			153	110				
Yukon			225	254				
Colombie-Britannique			2 386	1867				
Saskatchewan			923	649				
Manitoba			1 958	1218				
Ontario			3 490	932				
Québec			2 612	1038				
Nouveau-Brunswick			1 699	403				
Nouvelle-Écosse			58	34				
Î.-P.-É.			3	1				
Terre-Neuve			143	92				
Nunavut			3	2				
TOTAL	190	188	22 819	13 735	247	216	37	36

* Note: L'Alberta ne délivre pas de licences de la CITES.

L'Administration de la CITES a entrepris un examen complet de l'ensemble des formulaires et marches à suivre pour la demande de licences et certificats de la CITES, en vue de normaliser les formulaires, de modifier les marches à suivre existantes et d'en élaborer de nouvelles, conformément aux résolutions en vigueur de la CITES. Cet examen comporte également l'informatisation de la délivrance des permis et des certificats de la CITES.

RÉGLEMENTATION, OBSERVATION ET APPLICATION

Élaboration de la réglementation: Le *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* (1996) désigne les espèces protégées par la *Loi* et précise les exigences de la *Loi* en matière d'importation, d'exportation et de possession d'espèces sauvages. L'élaboration d'autres règlements fait l'objet de consultations depuis 1997.

Le 15 janvier 2000 sont entrées en vigueur des modifications au *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* prévoyant l'exemption de l'obligation d'obtenir une licence de la CITES pour certains objets personnels et objets à usage domestique, tel qu'il est prévu à l'article VII, paragraphe 3, de la Convention, et autorisant d'autres mesures afin d'améliorer l'administration et l'application de la Convention au Canada.

Les paragraphes qui suivent résument les principales conditions en vertu desquelles l'exemption d'une obligation de se procurer une licence de la CITES s'applique aux objets personnels et domestiques :

Objets personnels – Il n'est plus nécessaire d'obtenir une licence de la CITES pour la plupart des produits d'animaux (sauf les animaux vivants) mentionnés aux Annexes I, II ou III qui, au moment de l'importation ou de l'exportation, font partie des vêtements ou des accessoires d'une personne, ou qui sont contenus dans les bagages personnels d'une personne qui en a détenu la propriété et la possession dans son pays ordinaire de résidence.

Souvenirs de voyage – Les voyageurs qui reviennent au Canada ou qui le quittent n’ont plus à obtenir de licence de la CITES pour des souvenirs d’espèces achetés en dehors de leur pays ordinaire de résidence, à condition qu’il s’agisse d’espèces énoncées dans les listes de contrôle de l’Annexe II ou de l’Annexe III de la CITES et que les souvenirs fassent partie de leurs bagages ou de leurs vêtements ou accessoires. Les plantes vivantes, les animaux vivants et les espèces énoncés à l’Annexe I nécessitent encore une licence en vertu de la CITES.

Trophées de chasse d’ours noir et de grue du Canada — Les résidents des États-Unis ou du Canada qui désirent ramener au pays leur trophée de chasse d’ours noir et de grue du Canada à l’état frais, congelé ou salé après leur chasse ne sont plus obligés d’obtenir une licence d’exportation en vertu de la CITES. Le trophée doit faire partie de leurs bagages d’accompagnement. L’obligation d’obtenir une licence de la CITES continue de s’appliquer aux résidents d’autres pays et à tous les autres trophées de chasse.

Objets à usage domestique – Les marchandises (*à l’exception des animaux vivants*) dont une personne a détenu la propriété et la possession dans son pays ordinaire de résidence et qui font partie de ses accessoires domestiques livrés à son nouveau domicile au Canada ou à l’extérieur de celui-ci, ou qui font partie d’une succession importée ou exportée du Canada sont exemptes de l’obligation de détenir une licence en vertu de la CITES.

Autres conditions – Toutes les importations ou les exportations pour lesquelles une exemption de licence de la CITES est demandée doivent être destinées strictement à une utilisation personnelle et non au commerce. Aucun article pour lequel une exemption est demandée ne doit être vendu ou cédé dans les 90 jours suivant la date de la demande d’exemption.

Les conditions décrites à l’article VII, paragraphe 3, alinéa a) ou b) de la Convention s’appliquent aux exemptions mentionnées ci-dessus. De plus, l’exemption ne s’applique pas à l’exportation de tout produit brut ou non transformé (sauf les plumes) ou à toute espèce qui figure sur une liste comme espèce menacée ou en danger de disparition au Canada et qui est mentionnée à l’Annexe III du Règlement.

La modification comprend également :

- Le pouvoir d’intenter des poursuites selon l’information sur les espèces fournies sur les étiquettes d’expédition, les marques ou les documents d’accompagnement;

L’établissement du contenu des ordonnances de retrait et la prorogation du délai avant la confiscation automatique au profit de la Couronne des articles saisis ou détenus pendant 90 jours.

Observation: Environnement Canada continue de promouvoir l’observation de la WAPPRIITA en sensibilisant le public au moyen de matériel d’information et destiné aux médias, de documents imprimés, d’envois postaux réguliers aux groupes d’usagers, de présentoirs de la CITES dans les édifices publics, de séances d’information du public, ainsi qu’en participant à des manifestations spéciales. Par exemple, en 2000 :

- Le bureau de la CITES a entrepris un examen des licences de la CITES autorisant des expéditions multiples afin de déterminer quels sont les titulaires de licence qui n’observent pas les exigences et les conditions de la licence, de les informer de leurs erreurs et d’accroître, par le fait même, le taux d’observation des exigences des licences;
- Les bureaux régionaux d’Environnement Canada ont aidé et informé les organisateurs et les présentateurs de conférences des exigences de la CITES, ont posté les brochures au sujet des espèces menacées et du voyageur à des agences de voyage pour qu’elles les distribuent à leurs

clients. De l'information a aussi été mise à la disposition du public dans les présentoirs permanent de la CITES aux principaux aéroports internationaux du Canada;

- Des agents de toutes les sections ont participé à des entrevues et ont préparé des communiqués pour la télévision, la radio et la presse écrite.

L'observation de la WAPPRIITA est surveillée par des moyens tels que la vérification des licences, les inspections dans les ports internationaux, les inspections de routine ou au hasard d'entreprises fauniques, la surveillance de la chasse, l'échange de renseignements avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'autres organismes nationaux et internationaux, la collecte de renseignements et le suivi des déclarations du public (p. ex. par l'intermédiaire d'Échec au crime). Environnement Canada a effectué environ 2 153 inspections relatives au commerce d'espèces animales et végétales sauvages en 2000.

Application : En 2000, Environnement Canada a collaboré avec le U.S. Fish and Wildlife Service et le Procuradaria Federal de Protección al Ambiente (Mexique) à la formation des inspecteurs d'application de la loi. Les agents d'application régionaux d'Environnement Canada ont dispensé des programmes de formation sur la WAPPRIITA à l'intention du personnel régional d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Environnement Canada a effectué plus de 283 enquêtes sur des incidents de braconnage ou de trafic au cours desquels il y a eu transport international ou interprovincial d'espèces fauniques, en vertu des dispositions des lois fédérales, provinciales et territoriales ou étrangères applicables. La plupart de ces enquêtes se sont terminées par la confiscation de biens ou l'émission d'une contravention.

Vingt-sept poursuites importantes ont été intentées en vertu de la WAPPRIITA en 2000 et couronnées de succès. En voici des exemples :

Importation illégale d'animaux ou de plantes sauvages : Le 28 février 2000, un résident de l'Ontario a été condamné sous un chef d'accusation porté en vertu du paragraphe 6(2) de la WAPPRIITA, conformément à la *Loi sur les contraventions*, pour l'importation illégale de 15 dendrobates, entrés en contrebande au Canada et venant des États-Unis. Le contrevenant a plaidé coupable et a été condamné à une amende de 1 500 \$ ainsi qu'à la confiscation des sept grenouilles invendues.

Importation illégale de caviar : Un homme d'affaire d'Ontario a plaidé coupable à une accusation d'importation illégale de deux cents (200) bocaux de caviar d'esturgeon russe (par. 6(2) de la WAPPRIITA). Le 19 décembre 1999, au cours d'une inspection secondaire de Douanes Canada, on a découvert du caviar dans ses bagages. L'homme d'affaires a déclaré à l'agent des douanes que le caviar était destiné à son commerce. Il a été trouvé coupable et condamné à une amende de 1 875 \$ (375 \$ d'amende supplémentaire et de frais juridiques) et tenu de remettre le caviar.

Transport interprovincial illégal d'animaux sauvages : Deux frères ont plaidé coupable devant la Cour provinciale de Surrey (Colombie-Britannique), le 29 mai 2000, à une accusation portée en vertu du paragraphe 7(2) de la WAPPRIITA pour transport interprovincial illégal de vésicules biliaires d'ours qui avaient été pris, détenus, distribués et acheminés contrairement aux lois de la province. L'un d'eux a aussi été condamné sous un chef d'accusation additionnel de commerce d'animal mort en vertu de l'alinéa 2.08 (1)a) du règlement de la Colombie-Britannique sur les activités commerciales (*Commercial Activities Regulation*, B.C. Reg. 338/82) établi conformément à la *Wildlife Act*. Les accusations résultaient d'une opération d'infiltration de

quatre mois effectuée conjointement par Environnement Canada, Section de la faune, et par le Service des agents de conservation de la Colombie-Britannique, Unité des enquêtes spéciales, avec l'aide et la coopération de la GRC. Les agents d'infiltration ont acheté des vésicules biliaires d'ours à trois reprises entre mai et août 1999. Les vésicules provenaient du Québec et étaient expédiées en Alberta. À la troisième transaction, le 14 août 1999, les agents ont appréhendés les deux frères et ont porté 19 accusations en vertu de la WAPPRIITA et de la *Wildlife Act* de Colombie-Britannique. Dans le cadre d'une argumentation conjointe présentée par les avocats de la Couronne et de la défense, l'accusé a plaidé coupable à un chef d'accusation « global » en vertu de chacune des lois, englobant les trois transactions – les autres chefs d'accusation ont été abandonnés par la Couronne. Le juge de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique a imposé la sentence suivante :

- 31 jours d'emprisonnement;
- 3 500 \$ d'amende pour un chef d'accusation en vertu du paragraphe 7(2) de la WAPPRIITA (inobservation pendant 54 jours);
- 3 500 \$ d'amende pour un chef d'accusation en vertu de la BCWA (100 \$ d'amende véritable et 3 400 \$ à verser à l'Habitat Conservation Trust Fund);
- Une ordonnance de la cour en vertu du paragraphe 19(1) de la WAPPRIITA pour confiscation du véhicule utilisé pour commettre l'offense;
- Ordonnance du tribunal en vertu du paragraphe 19(1) de la WAPPRIITA pour la confiscation de toutes les vésicules biliaires d'ours saisies;
- Ordonnance du tribunal en vertu de l'alinéa 22(6)d) de la WAPPRIITA pour le remboursement des sommes payées par les agents d'infiltration pour l'achat des vésicules biliaires d'ours;
- Ordonnance du tribunal en vertu de l'alinéa 22(6)a) de la WAPPRIITA, interdisant la chasse ou la possession d'un permis de chasse pour une période de cinq ans;
- Une ordonnance du tribunal en vertu de l'alinéa 22(6)a) interdisant la possession d'ours, de parties d'ours ou de dérivés pendant une période de cinq ans.

Importation illégale d'oiseaux : Trois résidents de l'Ontario ont été condamnés par la Cour provinciale de l'Ontario (Welland), le 7 juillet 2000, en vertu du paragraphe 6(2) de la WAPPRIITA pour importation illégale d'animaux sauvages. L'accusé, ainsi que sa femme et son fils, exploitaient une volière en Ontario et faisaient face à un total de 483 chefs d'accusation en vertu de la WAPPRIITA pour importation illégale et exportation de plus de 5 000 oiseaux tropicaux, la plupart des rosélins capturés à l'état sauvage. La peine du premier accusé était la suivante :

- 50 000 \$ d'amende;
- 90 jours de prison (purgée de façon discontinue), trois ans de probation (condition : ne pas troubler l'ordre public et faire preuve de bonne conduite) et 50 heures de service communautaire;
- trois années d'interdiction d'importation d'oiseaux.

La peine imposée au deuxième accusé était la suivante :

- 25 000 \$ d'amende;
- deux ans de probation (condition : ne pas troubler l'ordre public et faire preuve de bonne conduite);

- 50 heures de service communautaire;
- trois années d'interdiction d'importation d'oiseaux.

La peine imposée au troisième accusé sera déterminée en 2001.

Importation illégale d'animaux sauvage illégalement obtenus : Un résident du Québec a été trouvé coupable, au terme d'un procès de huit jours à la Cour provinciale de Vancouver, le 8 décembre 2000, de l'accusation d'avoir importé des espèces d'animaux sauvages ayant été capturées contrairement à une loi étrangère en vertu du paragraphe 6(1) de la WAPPRIITA et sous un autre chef d'accusation, celui d'avoir importé des animaux sauvages sans licence en vertu du paragraphe 6(2) de la WAPPRIITA. La Couronne a procédé par inculpation. Les accusations sont liées à un incident qui a eu lieu le 28 septembre 1998. Un colis postal a été intercepté au centre de courrier des Douanes, à Vancouver (C.-B.). Le colis contenait un livre à couverture rigide évidé dans lequel étaient cachés six papillons figurant à l'Annexe I de la CITES (*Ornithoptera alexandrae*). L'expéditeur du colis habitait un village de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui a fini par accepter de venir au Canada témoigner contre l'accusé. Un représentant du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée est aussi venu au Canada témoigner au sujet des lois de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le jugement sera prononcé à Vancouver, le 27 juillet 2001.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Onzième réunion de la Conférence des Parties : Les préparatifs qui ont commencé au début de 1999 pour la Onzième réunion de la Conférence des Parties de la CITES se sont poursuivis en 2000. Les propositions relatives aux espèces et les documents de travail de la réunion tels que reçus du Secrétariat de la CITES ont été mis à la disposition du public et des organismes non gouvernementaux environnementaux. Deux réunions de consultation publique au cours desquelles ont été étudiées les positions proposées du Canada sur les 62 propositions d'espèces et les 58 documents de travail ont eu lieu les 10 et 27 mars 2000.

Le Canada a participé à la Onzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 11) qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 10 au 20 avril 2000. La délégation canadienne comprenait des délégués d'Environnement Canada, d'Affaires étrangères et Commerce international, de Pêches et Océans, de même que de la province de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest qui représentaient respectivement les provinces de l'Est et les provinces de l'Ouest et les territoires. La délégation s'est réunie chaque jour avec les organisations non gouvernementales canadiennes qui assistaient à la conférence en tant qu'observatrices.

Plusieurs questions litigieuses ont été examinées par les parties, notamment les règles de conduite de la réunion, le plan stratégique de la Convention et l'inscription de l'éléphant africain, de la baleine grise de Californie, du petit rorqual, du faucon gerfaut, de la chélonidé imbriquée et de requins.

Les changements proposés aux règles de conduite ont été adoptés sans modification. Le plan stratégique préparé par le groupe de travail présidé par les États-Unis a reçu un appui ferme. Le Canada s'est déclaré en faveur de la nécessité d'établir des indicateurs de rendement et le plan a été approuvé avec des modifications mineures.

Au sujet de l'éléphant africain, il y a eu consensus lorsque les pays africains ont décidé de laisser les populations d'éléphants du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe à l'Annexe II, et de rétrograder de l'Annexe I à l'Annexe II les populations sud-africaines, mais sans aucun quota

d'ivoire. Cette position a été adoptée par consensus. Toutes les autres populations d'éléphants demeurent à l'Annexe I.

Les quatre propositions visant à rétrograder plusieurs stocks de baleines grises de Californie et de petits rorquals, la proposition des États-Unis de rétrograder la population nord-américaine de faucon gerfaut de l'Annexe I à l'Annexe II, la proposition par Cuba et la Dominique de rétrograder de l'Annexe I à l'Annexe II la population cubaine de chélonidé imbriquée et la proposition d'inscrire le requin-baleine et le requin-pèlerin à l'Annexe II ainsi que le grand requin blanc à l'Annexe I ont toutes été rejetées.

En résumé, 11 taxons ont été retirés de l'Annexe II, l'un a été ajouté à l'Annexe I et sept à l'Annexe II, tandis que quatre ont été transférés de l'Annexe I à l'Annexe II et trois de l'Annexe II à l'Annexe I.

L'annexe I du *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* a été modifiée en juillet 2000 de façon à tenir compte de ces changements apportés aux annexes de la CITES. Environnement Canada a distribué la Liste de contrôle révisée de la CITES à tous les organismes d'application des lois au Canada ainsi qu'aux entreprises et aux membres du grand public figurant sur la liste d'envoi. La nouvelle liste sera aussi affichée sur le site Web de la CITES du Canada.

Groupe de travail nord-américain d'application des lois relatives aux espèces sauvages : Le Canada (Environnement Canada) collabore avec les États-Unis (Fish and Wildlife Service) et le Mexique (Procuraduria Federal de Protección del Ambiente), par l'intermédiaire du Groupe de travail nord-américain d'application des lois relatives aux espèces sauvages (NAWEG), à la promotion de l'application de ces lois. Le Groupe est le représentant nord-américain auprès d'Interpol et assure la liaison en matière d'application pour le Comité trilatéral de conservation et de gestion des espèces sauvages et des écosystèmes. Le Canada a participé activement à la préparation de colloques et d'ateliers de formation à l'intention des agents des trois pays. Au Canada, le NAWEG est le lien entre les organismes étrangers et les chefs fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de l'application des lois relatives aux ressources naturelles. Le personnel d'Environnement Canada assiste aux réunions ordinaires du NAWEG pour discuter des positions nationales et pour élaborer une approche nord-américaine à présenter à la CITES, à Interpol et au Comité trilatéral.

Autres : En 2000, les activités du Canada en matière de collaboration internationale ont inclus les suivantes :

- la dix-neuvième réunion régionale nord-américaine de la CITES, qui a eu lieu à Arlington, Virginie, États-Unis, du 11 au 13 janvier 2000;
- la réunion mixte des Comités sur les plantes et les animaux de la CITES, à Shepherdstown, Virginie occidentale, États-Unis, du 7 au 9 décembre 2000;
- la dixième réunion du Comité sur les plantes de la CITES, à Shepherdstown, Virginie occidentale, États-Unis, du 11 au 14 décembre 2000;
- la sixième réunion du Comité sur les animaux de la CITES, à Shepherdstown, Virginie occidentale, États-Unis, du 11 au 15 décembre 2000;
- la réunion régulière du groupe de la CITES de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a eu lieu à Bruxelles, du 30 novembre au 1^{er} décembre. Environnement Canada a coordonné la préparation d'un dossier de formation pour l'OMD.
- une mission technique, en tant que représentant nord-américain, en association avec le

Secrétariat de la CITES, visant à évaluer les questions d'application des lois relatives au commerce et à la protection des tigres.

- Le représentant d'Environnement Canada a été nommé président du groupe de travail d'Interpol sur les espèces sauvages et a participé à la 13^e réunion du groupe qui a eu lieu du 14 au 16 mars 2000.

4.3.3 Autres rapports législatifs et ministériels :

- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) - http://www.ec.gc.ca/cepa/index_e.html*
- *Loi sur les ressources en eau du Canada - <http://www.ec.gc.ca/water/index.htm>*
- *Loi sur l'accès à l'information*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Section 5 : Rendement financier

5.1 Aperçu du rendement financier

La présente section donne un aperçu du rendement financier d'Environnement Canada pour 2000-2001.

Le Ministère a été autorisé à dépenser à peu près le même montant que ce qui était prévu dans le Rapport sur les plans et priorités. Cependant, en réalité, le Ministère a dépensé 26,1 millions de dollars de moins que le montant prévu, en raison principalement des diminutions et augmentations qui suivent dans les activités du Ministère :

Diminutions

- 50,0 millions de dollars de contributions au Fonds d'appui technologique au développement durable ont été reportés jusqu'à l'exercice de 2001-2002;
- 9,3 millions de dollars du budget d'assainissement du site contaminé des mares de goudron de Sydney ont été reportés à la prochaine année financière;
- 4 millions de dollars du Fonds d'action pour le changement climatique ont été reportés à la prochaine année financière.

Augmentations

- 16,9 millions de dollars pour compenser les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives;
- 12,0 millions de dollars pour une contribution ponctuelle à la réserve de la biosphère de la baie Clayoquot;
- 8,8 millions de dollars pour combler des besoins urgents pour les immobilisations.

5.2 Tableaux financiers sommaires

Les tableaux de données financières du présent Rapport sur le rendement ont été établis à partir du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) approuvé en 1998-1999 et, par conséquent, l'information financière pour 1998-1999 est estimée.

Les données financières sommaires, comme les renseignements présentés au tableau 1, comportent trois rubriques différentes. Pour plus de clarté, voici la définition de ces trois rubriques :

- *Dépenses prévues* - Montants présents dans le Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001;
- *Autorisation totale* - Dépenses prévues plus tout montant supplémentaire approuvé par le Parlement pour les ministères afin de tenir compte des changements de priorités et les imprévus;
- *Dépenses réelles 2000-2001* - Les montants vraiment dépensés au cours de l'exercice.

Note : Certains totaux peuvent varier d'un tableau à l'autre parce que les données ont été arrondies.

Tableau 1 : Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		Dépenses prévues	2000-2001 Autorisation totale	Dépenses réelles
Programme de l'environnement				
1	Dépenses de fonctionnement	479,9	502,3	479,8
5	Dépenses en capital	28,8	43,2	39,5
10	Subventions et contributions	105,8	64,9	64,2
(S)	Ministère de l'Environnement - Salaires et allocations pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes de prestations des employés	51,6	56,3	56,3
(S)	Dépenses au titre des sommes dues provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	0,0	0,3	0,2
Total pour le Ministère		666,2	667,1	640,1

Explication des changements :

La baisse de 26,1 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

Augmentations inscrites dans les dépenses réelles mais non dans les dépenses prévues	En millions \$
Fonds non dépensés reportés de 1999-2000	5,3
Fonds accrus pour les projets d'immobilisations	8,8
Subvention ponctuelle pour l'établissement de la réserve de la biosphère de la baie Clayoquot	12,0
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	6,9
Baisses inscrites dans les dépenses réelles mais non dans les dépenses prévues	En millions \$
Transferts de fonds aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique	4,0
Total des fonds reçus de la Stratégie nationale sur les espèces en péril inférieur aux prévisions	5,7
Transfert de fonds aux années subséquentes pour la dépollution des sites contaminés des mares de goudron de Sydney et des fours à coke	9,3
Ressources pour le Fonds d'appui technologique au développement durable reportées à 2001-2002	50,1

**Tableau 2 : Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère
par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement*	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Total : Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles**	Dépenses nettes totales
Environnement sain	1 000	142,2	5,2	83,8	231,2	-	231,2	(7,4)	223,8
	-	150,9	12,2	22,2	185,3	-	185,3	(7,3)	178,0
	1 174	139,5	11,6	21,9	173,0	-	173,0	(8,5)	164,5
Nature	1 075	153,7	3,7	15,0	172,4	-	172,4	(6,9)	165,5
	-	149,6	4,2	34,7	188,5	-	188,5	(6,9)	181,6
	1 134	138,1	4,7	34,3	177,1	-	177,1	(7,3)	169,8
Prévisions météorologiques et environnementales	1 672	208,9	18,8	5,2	232,9	-	232,9	(63,8)	169,1
	-	217,7	25,8	4,4	247,9	-	247,9	(64,3)	183,6
	1 740	210,7	22,5	4,4	237,6	-	237,6	(60,6)	177,0
Gestion, administration et politiques	1 016	105,3	1,1	1,8	108,2	-	108,2	(0,5)	107,7
	-	119,8	1,0	3,6	124,4	-	124,4	(0,5)	123,9
	1 094	125,3	0,8	3,6	129,7	-	129,7	(0,9)	128,8
Total	4 763	610,1	28,8	105,8	744,7	-	744,7	(78,6)	666,1
	-	638,0	43,2	64,9	746,1	-	746,1	(79,0)	667,1
	5 142	613,7	39,5	64,2	717,3	-	717,3	(77,3)	640,0
Autres revenus et dépenses									
Recettes non disponibles ***									6,8
									6,8
									11,0
Coût des services fournis par d'autres ministères									46,9
									46,9
									51,1
Coût net du programme									
									706,2
									707,1
									680,2

* Fonctionnement inclus les contributions aux régimes de prestations d'employés, les allocations du Ministre et l'aliénation des biens de l'État.

** Ces recettes s'appelaient auparavant "Recettes à valoir sur le crédit".

*** Ces recettes s'appelaient auparavant "Recettes à valoir sur le Trésor".

Note : Police normale : Dépenses prévues pour 2000-2001

Police en italique : Autorisation totale pour 2000-2001

Police en gras : Dépenses réelles pour 2000-2001

Explication des changements :

La diminution de 26,1 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

En millions \$

Fonctionnement :

3,6

Fonds non dépensés reportés de 1999-2000

Ressources non prévues découlant du règlement de l'affaire de l'Irving Whale

Nouvelles ressources découlant de la mise en œuvre de l'administration du Programme des dons écologiques

Fonds reçus de la Stratégie nationale sur les espèces en péril inférieurs aux prévisions

Transfert des ressources du budget de fonctionnement aux subventions et contributions pour financer diverses initiatives	
Capital :	10,7
Augmentation du financement des projets d'immobilisations	
Fonds non dépensés liés à des projets d'immobilisations reportés de 1999-2000	
Subventions et contributions :	(41,6)
Fonds reportés aux années subséquentes pour la dépollution des sites contaminés des fours à coke et des mares de goudron de Sydney	
Ressources destinées au Fonds d'appui technologique au développement durable reportées à 2001-2002	
Fonds reportés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique	
Subvention ponctuelle pour l'établissement de la réserve de la biosphère de la baie Clayoquot	
Portion de la contribution reçue de la Stratégie nationale des espèces en péril supérieure aux prévisions	
Recettes disponibles :	1,3
Diminution des recettes disponibles	

Tableau 3 : Comparaison dans le temps des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	2000-2001	
				Autorisation totale	Dépenses réelles
Environnement sain	130,4	221,9	223,8	178,0	164,5
Nature	140,3	138,1	165,5	181,6	169,8
Prévisions météorologiques et environnementales	180,7	247,7	169,1	183,6	177,0
Gestion, administration et politiques	113,2	112,3	107,7	123,9	128,8
Total	564,6	720,0	666,1	667,1	640,0

Note : Les ressources indiquées ne comprennent pas les recettes disponibles

Explication des changements :

La diminution de 26,1 millions de dollars s'explique principalement par ce qui suit :

	En millions \$
Environnement sain	(59,3)
Ressources destinées au Fonds d'appui technologique au développement durable reportées à 2001-2002	
Fonds reportés aux années subséquentes pour la dépollution des sites contaminés des fours à coke et des mares de goudron de Sydney	
Fonds transférés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique	
Augmentation des fonds des projets d'immobilisations	
Nature	4,3
Subvention ponctuelle pour l'établissement de la réserve de la biosphère de la baie Clayoquot	
Total des fonds reçus de la Stratégie nationale sur les espèces à péril inférieur aux prévisions	
Prévisions météorologiques et environnementales	7,9
Augmentation des fonds pour les projets d'immobilisations	
Fonds non dépensés liés aux projets d'immobilisations reportés de 1999-2000	
Gestion, administration et politiques	17,9
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	
Fonds non dépensés reportés de 1999-2000	
Recettes non prévues découlant du règlement de l'affaire de l'Irving Whale	
Ressources additionnelles reçues pour préparer le Ministère à la Stratégie d'information financière	
Transfert du crédit 10 du CT	

Tableau 4 : Recettes par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	2000-2001	
				Autorisation totale	Dépenses réelles
Recettes disponibles*					
Environnement sain	6,1	5,6	7,4	7,3	8,5
Nature	6,1	5,4	6,9	6,9	7,3
Prévisions météorologiques et environnementales	58,7	60,6	63,8	64,3	60,6
Gestion, administration et politiques	-	0,7	0,5	0,5	0,9
Total, recettes disponibles*	70,9	72,3	78,6	79,0	77,3
Recettes non disponibles**					
Environnement sain	0,3	0,2	0,1	0,1	0,9
Nature	4,0	4,7	2,3	2,3	4,1
Prévisions météorologiques et environnementales	4,0	4,4	4,4	4,4	5,3
Gestion, administration et politiques	-	1,3	-	-	0,7
Total, recettes non disponibles	8,3	10,6	6,8	6,8	11,0
Total des recettes	79,2	82,9	85,4	85,8	88,3

* Ces recettes s'appelaient auparavant « Recettes à valoir sur le crédit »

** Ces recettes s'appelaient auparavant « Recettes à valoir sur le Trésor »

Explication des changements :

Recettes disponibles

L'augmentation de 1,1 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité de l'Environnement sain en 2000-2001 par rapport aux recettes prévues est principalement attribuable aux recettes plus élevées que prévu des projets de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) gérée par Santé Canada.

La diminution de 3,2 millions de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par une diminution du niveau de service prévu à NavCan et à la Garde côtière canadienne.

Recettes non disponibles

L'augmentation de 0,8 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Environnement sain par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par des redevances et la LCPE.

L'augmentation de 1,8 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Nature par rapport aux recettes prévues est principalement attribuable à des ventes plus élevées de permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

L'augmentation de 0,9 million de dollars des recettes réelles du secteur d'activité des Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par des sommes additionnelles récupérées de NavCan au chapitre du capital et des avantages sociaux.

L'augmentation de 0,7 million de dollars dans les recettes réelles du secteur d'activité Gestion, administration et politiques par rapport aux recettes prévues s'explique principalement par des recettes imprévues associées au produit de la vente de biens excédentaires et aux rajustements effectués dans les registres comptables des exercices précédents.

Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	2000-2001	
				Autorisation totale	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Environnement sain	1,2	63,8	52,0	2,0	2,0
Nature	0,2	-	-	12,0	12,0
Prévisions météorologiques et environnementales	0,4	60,4	0,8	0,4	0,4
Gestion, administration et politiques	0,2	0,2	-	-	-
Subventions totales	2,0	124,4	52,8	14,4	14,4
CONTRIBUTIONS					
Environnement sain	13,7	18,3	31,8	20,2	19,9
Nature	16,5	17,0	15,0	22,7	22,3
Prévisions météorologiques et environnementales	4,9	5,9	4,4	4,0	4,0
Gestion, administration et politiques	1,7	2,2	1,8	3,6	3,6
Contributions totales	36,8	43,4	53,0	50,5	49,8
Total des paiements de transfert	38,8	167,8	105,8	64,9	64,2

Explication des changements :

**En millions
\$**

La diminution de 41,6 millions de dollars s'explique principalement par ce qui suit :

Environnement sain

(61,9)

Ressources pour le Fonds d'appui technologique au développement durable reportées à 2001-2002

Fonds transférés aux années subséquentes pour la dépollution de sites contaminés des fours à coke et des mares de goudron de Sydney

Fonds transférés aux années subséquentes pour le Fonds d'action pour le changement climatique

Nature

19,3

Subvention ponctuelle pour l'établissement de la réserve de la biosphère de la baie Clayoquot

Portion de la contribution reçue de la Stratégie nationale des espèces en péril supérieure aux prévisions

**Tableau 6 : Comparaison des dépenses prévues de 2000-2001
avec les dépenses réelles par organisation et par
secteur d'activité (en millions de dollars)**

	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 200px;">Ministre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 200px;">Sous-ministre</div>						
	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Ressources humaines	
Environnement sain	10,6	9,8	9,9	7,7	23,7	-	
	11,4	9,3	10,4	9,9	15,7	-	
Nature	15,3	15,2	28,5	21,5	9,2	-	
	31,6	16,5	26,3	21,3	12,1	-	
Prévisions météorologiques et environnementales	20,8	40,9	19,0	16,1	13,7	-	
	22,8	46,4	19,7	16,4	14,5	-	
Gestion, administration et politiques	8,7	7,5	9,3	5,1	5,0	6,2	
	19,9	7,7	10,8	5,1	6,5	5,7	
Total – millions \$	55,4	73,4	66,7	50,4	51,6	6,2	
	85,7	79,9	67,2	52,7	48,8	5,7	

Note : Police normale : Dépenses prévues pour 2000-2001

Police en gras : Dépenses réelles pour 2000-2001

DIR GÉN RÉG = Directeur général régional
SMA = Sous-ministre adjoint

SMA Politiques et communications	Bureaux ministériels	SMA Services ministériels	SMA Service météorologique du Canada	SMA Service de la protection de l'environnement	SMA Service de la conservation de l'environnement	Total	% of Total
16,6	-	-	6,2	139,0	7,8	231,3	
14,4	-	0,1	7,2	85,5	9,2	173,1	24,1
-	-	-	-	1,5	81,2	172,4	
-	-	-	1,2	2,0	66,0	177,0	24,7
-	-	-	122,1	-	0,4	233,0	
-	-	-	117,2	-	0,5	237,5	33,1
20,3	6,0	37,3	0,8	1,5	0,5	108,2	
25,8	6,1	39,2	0,6	1,7	0,6	129,7	18,1
36,9	6,0	37,3	129,1	142,0	89,9	744,9	
40,2	6,1	39,3	126,2	89,2	76,3	717,3	100,0%

Tableau 7 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût total estimé actuel	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	2000-2001	
					Autorisation totale	Dépenses réelles
Nature						
Réinstallation du Centre national de la recherche faunique	10,0	-	-	1,0	1,0	1,0
Prévisions météorologiques et environnementales						
Mise à jour des radars Doppler – Modernisation du réseau de radars	39,2	5,1	7,0	26,5	26,5	8,7
Modernisation du programme d'observation du climat	8,6	0,1	0,8	1,3	1,3	0,1
Construction d'une station météorologique Eureka T.N.-O.	9,9	0,1	0,2	4,6	4,6	1,1
Système de diffusion des avertissements météorologiques	3,6	0,2	0,9	3,6	3,6	0,7
Programme de remplacement des manomètres à mercure	3,3	0,5	1,1	3,3	3,3	0,2
Automatisation et accès en temps réel aux données sur l'hydrologie	1,2	0,4	0,2	1,2	1,2	0,1
SSI	0,2	0,1	0,7	0,2	0,2	-
Modernisation - NAVCAN	2,4	0,2	-	1,3	1,3	0,6
Modernisation – AWOS	2,0	-	0,2	2,0	2,0	0,0
Remplacement de la charge utile des bouées SADO	1,7	0,2	0,2	1,2	1,2	0,2
Station météorologique de l'île de Sable	3,0	-	-	0,5	0,5	0,1
Programme hydrométrique	10,0	-	-	1,0	1,0	0,2
Infrastructure informatique opérationnelle	2,4	-	-	0,9	0,9	0,8

Tableau 8 : Passifs éventuels (en millions de dollars)

Liste des passifs éventuels	Montant des passifs éventuels Au 31 mars 2001
Atwin Roger (Oromocto Band)	Inconnu
Air Inuit Ltd et Mark J. Oppenheim pour Lloyd's of London	Inconnu
Border Enterprises Ltd et Atlantic Industries Ltd	Inconnu
IPSCO Inc.	Inconnu
IPSCO Inc.	Inconnu
Fenety Steven	Inconnu
Blank, Sheldon et Gateway Industries Ltd	Inconnu
S.D. Myers Inc.	Inconnu
Le Commissaire de l'accès à l'information	Inconnu
Windsor (divers plaignants)	Inconnu
Gateway Industries Ltd	Inconnu
Mishra, Ramesh	Inconnu
Savoie Sylvia	Inconnu
Brett, Brenda et al	Inconnu
Harbor Enterprises Ltd et North of 60 Petro Ltd	Inconnu
Bovar Waste Mgmt. Inc et Chem-Security Ltd	Inconnu
Hutchinson, Charlotte	Inconnu
Great River Holding Corporation	Inconnu
Nation Siksika	Inconnu
Nation Siksika	Inconnu
Nation Siksika	Inconnu
Bande indienne Squamish et FMC Canada Ltd al	Inconnu
Total des passifs	Inconnu

Section 6: Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Directeurs des communications à l'administration centrale	Directeurs régionaux des communications
<p>Linda Bergeron Service de protection de l'environnement Secteur d'activité pour un Environnement sain 351, boul. St-Joseph 12^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél.: (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125 Courriel : Linda.Bergeron@ec.gc.ca</p>	<p>Wayne Eliuk Région de l'Atlantique Environnement Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, Nouvelle-Écosse B2Y 2N6 Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340 Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca</p>
<p>Roch Rollin Service de la conservation de l'environnement Secteur d'activité de la nature 351, boul. St-Joseph 9^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196 Courriel : Roch.Rollin@ec.gc.ca</p>	<p>Clément Dugas Région du Québec Environnement Canada 1141, Route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859 Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca</p>
<p>Lucie Gagné Service météorologique du Canada Secteur d'activité des prévisions atmosphériques et environnementales 10, rue Wellington 4^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 997-8899 Téléc. : (819) 953-5888 Courriel : Lucie.Gagne@ec.gc.ca</p>	<p>Maureen Martinuk Région de l'Ontario Environnement Canada 4905, rue Dufferin Downsview (Ontario) M3H 5T4 Tél. : (416) 739-4787 Téléc. : (416) 739-4776 Courriel : Maureen.Martinuk@ec.gc.ca</p>
<p>Deborah Davis Communications ministérielles Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques 10, rue Wellington 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 953-6805 Téléc. : (819) 953-1599 Courriel : Deborah.Davis@ec.gc.ca</p>	<p>Kathryn Labach Région des Prairies et du Nord Environnement Canada Pièce 200, 4999 – 98^e Avenue Edmonton (Alberta) T6B 2X3 Tél. : (708) 951-8867 Téléc. : (780) 495-2478 Courriel : Kathryn.Labach@ec.gc.ca</p>
<p>Mark Colpitts Services des communications ministérielles 10, rue Wellington, 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 953-6996 Téléc. : (819) 953-6789 Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca</p>	<p>Anne-Marie Clancy Région du Pacifique et du Yukon Environnement Canada 700 – 1200 Ouest 23^e Avenue Vancouver, Colombie-Britannique V6P 6H9 Tél. : (604) 713-9513 Téléc. : (604) 713-9517 Courriel : ClancyA@ec.gc.ca</p>

6.2 Indexe

Annexe sur l’ozone	8, 16, 22, 23, 24, 25
Autochtones	27, 28, 30, 48, 52, 53, 87, 88, 89, 94, 102
Biodiversité.....	4, 5, 6, 40, 45, 51, 57, 58, 65, 68, 83
Changements climatiques	10, 12, 17, 80, 83
Cybergouvernement.....	13, 93, 96, 97, 98
Faune.....	4, 28, 30, 45, 46, 48, 49, 51, 52, 58, 65, 68, 69
Gaz à effet de serre	6, 9, 15, 17, 19, 85, 86, 91
Gestion moderne	13
Habitat.....	9, 20, 38, 41, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 58, 61, 65, 67, 68, 69, 83, 103, 104
Indicateurs environnementaux nationaux	56, 57, 58
Initiatives axées sur l’écosystème.....	8, 62, 64, 65
Initiative de l’écosystème du bassin de Georgia.....	65
L'eau.....	1, 4, 7, 8, 9, 13, 33, 41, 47, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 75
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	35, 113
<i>Loi sur les espèces en péril</i>	1, 9, 48, 103
Mares de goudron de Sydney.....	114, 115, 117, 118, 121
Matières particulaires	16, 21
Météorologie.....	1, 7, 10, 74, 78, 79, 82, 84
Nature.....	5, 7, 103, 116, 118, 119, 121, 122, 124, 126
Normes pancanadiennes	8, 16, 24, 25, 32, 34
Oiseaux migrateurs	4, 9, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 119
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	46, 52
Polluants organiques persistants	8, 27, 28
Prévention de la pollution.....	35, 36, 37, 38, 41, 66
Programme d’action national.....	40
Qualité de l’air	1, 5, 6, 8, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 24, 25, 27, 57, 69, 74, 75, 76, 82, 84
Radars Doppler	10, 71, 72, 76, 124
Saint-Laurent Vision 2000.....	61, 65, 67, 95
Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.....	13, 99, 100
Sciences et technologie.....	11, 12, 55, 71, 72, 78
Stratégie de développement durable	32, 61, 72, 79, 87, 94, 102, 103
Substances toxiques	5, 8, 14, 15, 27, 28, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 40, 61, 119
Systèmes de surveillance	11, 71, 72, 75